

**CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE .....



COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. DADU, Président d'âge

Séance du mardi 27 janvier 1948.

La séance est ouverte à 15 h. 10

Présents : MM. BELLON, BENE, BOYER, BRETTES, BRUNE, CHOCHOY, DADU, DAVID, DULIN, DE FELICE, GRAVIER, HENRY, JAYR, LAURENTI, LE GOFF, LE TERRIER, DE MONTALEMBERT, MOREL, PRIMET, ROUDEL, SEMPE, SIMARD, TOGNARD.

Excusés : MM. René CARDIN, CHAMPEIX.

Absents : MM. DJAMAH (Ali), LE COENT, LEMOINE, SAINT-CYR, Mme VIGIER.

ORDRE du JOUR

Election du Bureau.

Ag. 27.1.48.

- 2 -

COMPTE-RENDU

M. DADU, président d'âge, propose à ses collègues de procéder à l'élection du Président de la Commission.

M. DAVID précise que les membres du groupe communiste s'abstiendront dans ce vote pour protester contre l'abandon du système de représentation proportionnelle qui vise à éliminer de diverses commissions, les Présidents appartenant au groupe communiste.

On procède au vote à bulletin secret :

M. DULIN est élu président par 18 voix et 5 abstentions, sur 23 votants.

M. le Président d'âge proclame M. DULIN président de la Commission de l'Agriculture.

Il propose à ses collègues de procéder à l'élection des vice-présidents.

Les candidats sont MM. BRETTES et DADU vice-présidents sortants.

M. MOREL présente la candidature de M. Gravier, exploitant agricole.

MM. DADU et BRETTES sont élus vice-présidents avec respectivement 16 et 15 voix.

M. GRAVIER a obtenu 4 voix.

Il y a 5 abstentions.

Puis MM. LE COENT et LE GOFF sont réélus secrétaires avec respectivement 21 et 16 voix.

Présidence de M. DULIN, Président

M. DULIN, Président, remercie ses collègues, au nom du Bureau, de la confiance qu'ils ont bien voulu leur renouveler.

Il aurait ~~désiré~~ que, dans cette élection, soit réalisée l'unanimité dans le seul but de défendre les inté-

.../

Ag. 27.1.48.

- 3 -

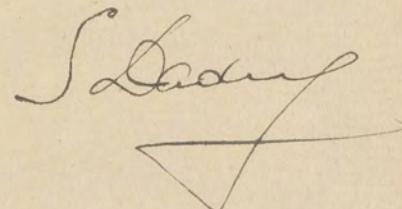
rêts légitimes de l'agriculture et regrette l'abstention des membres du groupe communiste.

Il propose à ses collègues d'entendre au cours de la prochaine séance un exposé de M. Le GOFF sur la situation de la sécurité sociale agricole.

Il en est ainsi décidé.

A 15 heures 40, la séance est levée.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Daudy", with a large, stylized, downward-sweeping flourish underneath the main name.

**CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

PARIS, LE .....

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. Dulin, président

Première séance du mercredi 4 février 1948

La séance est ouverte à 10 heures 10

Présents : MM. BELLON, BENE Jean, BRUNE Charles, CARDIN René, CHAMPEIX, DADU, DULIN, de FELICE, GRAVIER Robert, JAYR, LAURENTI, LE GOFF, LESASSIER BOISAUNE, LE TERRIER, de MONTALEMBERT, PRIMET, SAINT-CYR, SEMPE, SIMARD René, TOGNARD.

Excusés : MM. CHOCHOY, MOREL Charles.

Absents : MM. BOYER Jules, BRETTES, DAVID Léon, HENRY, LE COENT, LEMOINE, ROUDEL Baptiste, Mme VIGIER.

Ordre du jour

- Audition d'une délégation de la Fédération Nationale des exploitants agricoles sur les problèmes posés par la législation sociale agricole.

Ag. 4.2.48.

- 2 -

## Compte-rendu

M. DULIN, président, donne la parole à M. Génin, délégué de la Fédération Nationale des exploitants agricoles, sur les problèmes posés par la législation sociale agricole.

M. GENIN souligne d'abord l'importance des questions de Sécurité Sociale agricole.

Il demande que la Mutualité Agricole soit dotée, le plus rapidement possible, d'un statut établi en accord avec la profession ; que soit rétabli, dans le plus bref délai, le droit pour les mutualistes d'élire leurs représentants à tous les échelons ; local, départemental ou régional et national ; que les professionnels élus aient la mission d'adapter le régime de la Sécurité Sociale applicable à l'agriculture aux conditions et aux nécessités propres de la vie rurale.

Il souligne la nécessité impérieuse d'apporter au problème de la Sécurité Sociale agricole une solution telle que les ressortissants de la profession agricole ne soient plus en état d'infériorité par rapport aux autres catégories sociales.

Il estime que ce problème est subordonné à l'institution d'un mode de financement simple, efficace et juste.

Il considère que les modalités actuelles de financement ne répondent pas à ces conditions et ne permettront pas de trouver les ressources nécessaires au financement du régime de Sécurité Sociale.

Il rappelle que le Congrès de la Fédération des Syndicats d'exploitants a approuvé le régime de financement suivant :

1° - les agriculteurs continuent à supporter la charge actuelle, sous forme de cotisations individuelles et de majoration à l'impôt foncier, soit 16 milliards représentant environ le quart des ressources nécessaires à l'application du plan de Sécurité Sociale agricole. Il demande que les perceptions des

ressources à la charge des cultivateurs soient assurés par la cotisation unique basée sur le revenu cadastral ;

2° - les ressources complémentaires seront fournies par une majoration de la taxe à la transaction perçue sur toutes les transactions à la charge de la collectivité.

Il appelle enfin l'attention de la Commission sur la nécessité d'étudier ces questions dans leur ensemble et non les unes à la suite des autres.

M. BIDAU, délégué de la Fédération Nationale des Syndicats d'exploitants du département des Basses-Pyrénées, insiste ensuite sur le côté psychologique de cette question.

Il craint que les caisses de nombreux départements ne soient déficitaires si le montant de la cotisation n'est pas augmenté.

M. MOREAU, secrétaire général de la Mutualité agricole, rappelle l'urgence d'une solution.

M. LE GOFF précise que la motion votée par le Congrès de la Confédération Générale de l'Agriculture correspond au projet de statut de la Mutualité qu'il a lui-même déposé.

M. LE PRÉSIDENT craint que le Gouvernement ait l'intention de faire supporter par l'agriculture la totalité des charges sociales.

M. LE GOFF regrette que l'on s'oriente vers des solutions partielles du problème de la législation agricole.

Il précise que les charges sociales doivent être financées pour un quart par la profession et, pour le complément, par des ressources extérieures. Il se déclare partisan d'une intégration officielle de ces charges dans le prix des produits et de leur parité complète avec les charges sociales, industrielles et commerciales.

M. BENE désirerait savoir à quel stade et comment serait perçue la taxe à la transaction.

- 4 -

M. GENIN précise que cette taxe existe actuellement et qu'il s'agit de la majorer, dans des proportions déterminées, pour couvrir les sommes nécessaires.

Cette taxe de 1 % fournit actuellement 50 milliards.

Il suffirait de la porter à 1,50 % pour obtenir 75 milliards.

M. SEMPE demande à M. Le Goff si ces taxes s'appliquent à toutes les transactions. Il estime anormal que l'on fasse payer par tous une taxe destinée au financement des charges sociales agricoles.

M. LE SASSIER BOISAUNE redoute le cumul des taxes sur les transactions dans certaines communes.

M. LE PRESIDENT rappelle que le montant des taxes sur les transactions ne peut dépasser 1,75 %.

M. BRUNE ne comprend pas, à première vue, que cette taxe porte sur tous les produits, y compris les produits non agricoles.

M. LE GOFF pense que le passage des ouvriers du régime agricole au régime général entraînerait une augmentation des cotisations telle que la plupart des exploitants agricoles en cesseraiient le paiement entraînant ainsi un grave préjudice envers les ouvriers agricoles.

M. JAYR donne son adhésion au mode de financement proposé par M. Le Goff mais craint que le vote du projet ne se heurte à de réelles difficultés devant le Parlement. Il serait alors souhaitable de connaître, pour pouvoir les opposer au Gouvernement, le coût du financement du régime général de la Sécurité Sociale.

M. LE GOFF apporte volontiers les précisions demandées et indique que les charges du régime général pèsent actuellement à concurrence de 250 milliards sur l'économie du ~~pay~~ mais que, par suite des hausses de salaires récentes, c'est la somme de 350 milliards qui devra être demandée.

- 5 -

M. CARDIN est d'accord pour demander que l'on recherche, dans les ressources extérieures (taxes sur les produits et taxe sur les transactions), les trois quarts des charges financières mais souhaiterait connaître le pourcentage limite qui pourrait être accepté dans le cas où une transaction avec le Gouvernement s'avérerait inévitable.

M. GENIN maintient le pourcentage des trois quarts tout en indiquant que ces ressources extérieures devront progressivement être recherchées dans la seule taxe sur les transactions.

M. LE PRESIDENT remercie les représentants des deux Fédérations pour les éclaircissements qu'elles ont bien voulu fournir à la Commission. Le moyen le plus efficace, poursuit-il, pour faire aboutir le projet, consiste à entrer en contact avec les parlementaires sur le plan départemental pour leur faire bien comprendre que le projet de M. Le Goff est encore le plus sûr garant d'une stabilisation des prix agricoles.

Nomination d'un rapporteur sur le projet de loi n°27 sur le remembrement dans les départements de l'Est.

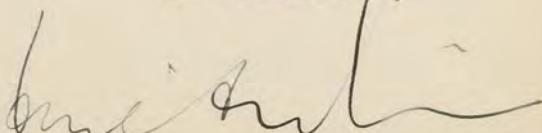
Après le départ des délégations, M. LE PRESIDENT propose aux membres de la Commission de désigner immédiatement le rapporteur sur le projet de loi n° 27, année 1948, adopté par l'Assemblée Nationale, introduisant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle la loi du 9 mars 1941, validée et modifiée par l'ordonnance du 7 juillet 1945, sur la réorganisation de la propriété foncière et le remembrement, dont la nomination était prévue pour la séance de l'après-midi.

Il en ainsи décidé.

Après une brève discussion, M. Robert Gravier en est nommé rapporteur.

A 11 heures 45, la séance est levée.

Le Président,



**CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ**

PARIS, LE .....

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE**

Réunion commune avec la Commission du Ravitaillement

Présidence de M. LEFRANC, Président

26 Séance du mercredi 4 février 1948

La séance est ouverte à 14 heures 10

Présents : Commission de l'AGRICULTURE : MM. BELLON, BRUNE, CARDIN, CHAMPEIX, CHOCHOY, DADU, DAVID, DULIN, DE FELICE, GRAVIER, HENRY, JAYR, LAURENTI, LE SASSIER-BOISAUNE, LE TERRIER, DE MONTALEMBERT, PRIMET, ROUDEL, SAINT-CYR, SEMPE, SIMARD, TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusé : M. MOREL.

Absents : MM. BENE, BOYER, BRETTES, LE COENT, LE GOFF, LE-MOINE.

Présents : Commission du RAVITAILLEMENT : M. BOISRON, Mme BRION, M. BRUNET, Mme CARDOT, MM. CHATAGNER, DADU, Mlle DUBCIS, MM. HENRY, JARRIE, LAFAY, LEFRANC, LE TERRIER, MERMET-GUYENNET, N'JOYA, PAGET, PLAIS, POINCELOT, Mme ROLLIN, MM. ROUDEL, SARRIEN, SAUVERTIN, TOGNARD, VILHET.

Absents : MM. BOSSANNE, CALONNE, GERARD, GRASSARD, OU RABAH, TOURE, WEHRUNG.

ORDRE du JOUR

Audition de M. COUDE du FORESTO, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, sur la politique générale en matière de ravitaillement.

---

COMPTE-RENDU

Voir compte-rendu sténographique annexé au procès-verbal.

## COMMISSIONS DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Séance du 4 février 1948

Présidence de MM. DULIN et LEFRANC .

AUDITIONde M. COUDE du FORESTO, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

La séance est ouverte à quatorze heures.

M. LEFRANC, président. Mesdames, messieurs, monsieur le ministre, La commission du Ravitaillement a pris l'initiative d'organiser une réunion commune aux deux commissions du Ravitaillement et de l'Agriculture.

Elle vous a demandé, monsieur le ministre, d'être assez aimable de nous fournir, si cela est possible, quelques renseignements.

Je crois être l'interprète des deux Commissions en vous remerciant de la visite que vous nous rendez et qui va nous permettre de nous éclairer sur certaines questions.

Nos amis ont pensé qu'il serait bon que vous nous fassiez, si vous le jugez utile, un petit exposé d'ensemble sur la politique générale du ravitaillement, puis, si vous le permettez, différents commissaires des deux commissions vous poseront quelques questions concernant le ravitaillement.

La parole est à M. le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

M. COUDE du FORESTO, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture. Je tiens tout d'abord à vous dire combien je suis heureux de me retrouver parmi vous, appartenant à cette maison dont je suis le seul représentant auprès du Gouvernement. C'est un petit peu un sentiment de famille qui me rapproche de vous et je pense que nous pourrons faire un échange de vues assez fructueux, tant pour vous que pour moi ainsi que pour les membres du Gouvernement car ils seront ainsi éclairés sur un certain nombre de vos préoccupations et, de mon côté, je pourrai vous donner quelques indications utiles.

.....

J'aurais souhaité que l'on puisse me faire parvenir, avant cette séance, quelques notes sur les questions principales que vous auriez voulu voir traiter aujourd'hui. Ceci m'aurait permis de vous apporter quelques renseignements complémentaires.

Mais puisqu'il n'en a pas été ainsi, je me bornerai à vous faire un exposé général. Si vous jugez bon de me demander des renseignements complémentaires, j'y répondrai de mon mieux et je me ferai un plaisir, si cela est nécessaire, de vous les communiquer par écrit, vers la fin de la semaine.

Je vais vous faire un exposé de la situation générale des services du ravitaillement et de ce que l'on peut en attendre. Je crois que cela n'est pas inutile si nous voulons nous mettre dans l'ambiance et si nous désirons pouvoir définir quelles sont les tâches à accomplir, celles que l'on peut attendre de nous et celles sur lesquelles nous serons obligés de jeter un voile, faute de moyens pour les réaliser.

Le ravitaillement général est aujourd'hui l'un des organismes ministériels qui a été le plus touché par les décrets successifs qui ont affecté le personnel. Je vous indiquerai simplement que, depuis décembre 1946, nous avons été l'objet de compressions, en un an, considérables se traduisant par une réduction de personnel de l'ordre de 24 p. 100 environ, avec d'ailleurs une répartition très inégale puisque nous avons surtout été affectés, dans notre administration centrale, beaucoup moins que dans les services extérieurs.

Nous avons, d'ailleurs, prévu une réorganisation qui nous permettrait d'équilibrer ces charges tout en maintenant des cadres suffisants afin de répondre à des préoccupations qui peuvent se manifester.

Les tâches du ravitaillement sont, à mon sens, extrêmement différentes de celles des départements ministériels traditionnels parce que les problèmes qui se posent sont à réalisation immédiate et varient constamment. Nous avons périodiquement, selon les saisons, selon les approvisionnements, à nous préoccuper de telle ou telle contingence et nous devons pouvoir nous adapter et être à même de réaliser très rapidement une organisation momentanée nous permettant de pallier certains défauts que nous pourrons constater dans les approvisionnements.

Prenons un exemple concret. Nous avons eu, depuis longtemps, la préoccupation de la viande, puis, ensuite, celle du vin. Depuis, la liberté a été rendue à ceux-ci. C'est une question que nous allons être obligés d'examiner. Nous avons, au contraire, un problème saisonnier comme celui du poisson, pour lequel nous pouvons envisager quelques mesures plus libérales dans un avenir assez proche. Afin d'arriver à une sorte d'équilibre, nous nous désintéressons provisoirement de certaines questions pour en étudier plus spécialement d'autres.

Je crois qu'il serait tout à fait dangereux de s'imaginer que les possibilités actuelles des services du ravitaillement général sont telles que l'on pourrait revenir à une contrainte sur tous les points sans arriver à un complément d'effectif que ni l'opinion publique, ni, d'ailleurs, le Gouvernement ne désirent.

Je vais vous citer quelques chiffres en ce qui concerne le personnel et il est bon que vous les connaissiez, même quand ce personnel ne dépend pas directement du ravitaillement. Je parle, par exemple, du contrôle économique. Nous avons 4.000 contrôleurs économiques en France, la Belgique, pays de 9 millions d'habitants en a 11.000. Nous avons au ravitaillement proprement dit, à l'heure actuelle, pour la vérification des titres d'alimentation, des tickets, 713 vérificateurs, plus 33 vérificateurs attachés et 8 vérificateurs comptables. C'est-à-dire un total qui se situe à environ 750 vérificateurs généraux.

Nous avons - je vous rapproche les deux chiffres parce qu'ils sont éloquents - 42 millions de titres divers à vérifier et à contrôler par mois. Il est bien certain que nous allons être obligés de prendre des mesures pour rendre ce contrôle plus efficace, car, tel qu'il existe actuellement, il est inopérant.

Nous pourrons concentrer nos effectifs sur des points qui paraissent plus sensibles que d'autres.

Dans l'administration centrale, nous avions, en décembre 1946, 780 employés divers en dehors des agents contractuels et des auxiliaires ; il n'en reste plus 374.

Nous avions 688 auxiliaires, nous en aurons 243 au 1er mars. Nous avons 182 agents contractuels ; il en restera 36 ainsi que 13 chargés de mission contre 92 que nous avions auparavant.

Vous voyez donc que l'effort de compression que nous avons réalisé est considérable. C'est un maximum et je crois qu'il serait vraiment dangereux, dans l'état actuel des choses, d'aller au-delà.

Quelle est donc la politique générale que nous devons suivre ? Je crois, en toute sincérité, qu'en dehors des problèmes tout à fait locaux et qui peuvent être saisonniers, nous devons nous contenter de contrôler étroitement, et cela de plus en plus de façon à éviter le maximum de fuites, des secteurs semi-permanents dont nous savons très bien que, étant donné la situation mondiale, les nécessités de contraintes ne disparaîtront pas du jour au lendemain. Je veux parler, par exemple, du pain, du sucre, des corps gras et du lait. Ce sont quatre grands secteurs pour lesquels nous savons très bien qu'en raison de leur rareté, nous ne pouvons les abandonner à eux-mêmes.

Nous devons, au contraire, concentrer tous nos efforts sur ces secteurs, quitte à laisser la liberté à ceux concernant des produits dont l'abondance/suffisante pour empêcher une hausse des prix.

Il existe enfin d'autres secteurs pour lesquels nous devrons agir, à certaines périodes, selon les conditions propres à chacun des produits qu'ils comportent.

Ces principes généraux étant établis, nous entrons maintenant dans le problème du ravitaillement proprement dit : je vous indiquerai les mesures que compte prendre le Gouvernement en matière de contrôle. Je parlerai ensuite des répressions que ce contrôle va entraîner. Je vous demanderai enfin de me poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Dans les quatre ou cinq mois à venir vont se poser différents problèmes. C'est en effet la période creuse de l'année, celle de la soudure; en juillet, pour les céréales; de février à juin, pour la viande; en mars, pour le poisson; de mars à avril, pour le lait. Mais toutes les soudures sont un caractère commun, c'est que, ~~saccharum~~ le sucre excepté, elles se situent dans la période de janvier à juin.

Nous avons eu, l'année dernière, une récolte spécialement déficiente en beaucoup de domaines, en celui des céréales d'abord et en celui des betteraves ensuite, non pas tant en quantité des tubercules mais en quantité de sucre.

Nous avons eu une arrière-saison extrêmement sèche, très préjudiciable à l'alimentation animale et, faute de matières premières nécessaires, ce problème n'est pas encore résolu. Il en est résulté un afflux de bétail sur le marché à la fin de l'année dernière, afflux qui n'a malheureusement pas provoqué la baisse des prix pour les raisons que je citerai tout à l'heure à propos de la viande.

Mais cette arrière-saison a été favorable à certaines cultures puisque jusqu'à présent nous avons joui d'un hiver doux et humide ; elle présente donc des facteurs qui jouent contre nous et d'autres, pour nous.

Ils jouent pour nous pour le lait. Nous avons constaté ces derniers temps une amélioration considérable en ce qui concerne la collecte de ce produit. Près de 700.000 litres ont été ainsi acheminés vers Paris ; ce qui est un chiffre tout à fait inespéré.

Il n'en est pas de même pour la viande. Les cultivateurs qui se sont trouvés dans la possibilité de mettre les animaux à l'herbe ont réalisé une économie dans les aliments du bétail, et ils font, en ce moment, preuve d'une certaine réticence en mettant plus difficilement les animaux sur le marché, ce qui

a naturellement entraîné une certaine baisse dans les arrivages, baisse qui, d'une manière générale, n'a pas été très grave. Mais les phénomènes qui auraient dû se produire à partir de fin janvier se sont trouvés reportés au moins de février et nous bénéficiions ainsi s'un sursis d'échéance dans notre soudure.

Entrons dans les problèmes particuliers. Pour le pain, nous avons - et je tiens à le souligner, quoiqu'on en ait dit, que l'on a fait cette année un merveilleux effort et j'avoue avoir été le premier à sous-estimer la possibilité de la collecte.

Je me souviens ici même, au sein de la commission de l'agriculture, que nous pensions que la collecte ne dépasserait pas 14 à 15 millions de quintaux. Or, d'après certains éléments, je suis heureux de penser que nous atteindrons 19 millions de quintaux, ce qui me paraît être un très beau résultat. Il n'en est pas moins vrai que, alors que nous consommons 2,5 ou 3 millions de quintaux par mois, nous ne pouvons compter, pour arriver à la soudure, que sur l'aide de l'importation, importation provenant des Etats-Unis, de l'Australie, de l'Argentine, dont un certain nombre de pays - l'Argentine exceptée - se trouvent dans le sein de ce que nous appelons l'I.E.F.C. (Organisation internationale d'allocations pour les céréales) (International Emergency Food Company).

Le I.E.F.C. établit ses programmes pour trois mois. En ce qui nous concerne, le programme est donc fixé ~~à~~ jusqu'à fin mars.

Nous ne pouvons que faire des hypothèses pour ce qui concerne la suite, mais celles-ci sont toutefois suffisamment précises pour que nous puissions penser que, sauf catastrophe - chose qui est évidemment toujours possible, mais que je ne prévois pas - il sera possible de maintenir les rations sans difficultés jusqu'à fin juillet, à la condition, bien entendu, que le gaspillage que nous constatons actuellement ne se maintienne point.

Je vous parlerai tout à l'heure de la façon dont je compte y remédier.

Passons aux phénomènes favorables. Nous n'avons malheureusement que très peu de renseignements - je ne sais si M. Lemoine est ici - sur les perspectives de l'Afrique du Nord et de la Tunisie en particulier où il a neigé sur les Hauts-Plateaux, ce qui laisse présager certainement quelques surprises de ce côté. M. Durand, directeur de l'O.N.I.C. s'est rendu au Maroc et il nous rapportera ce qu'il pense des possibilités de ce pays pour nous venir en aide avant la soudure de juillet.

- 6 -

En ce qui concerne les ensements en seigle, ceux-ci sont très importants et je crois que notre collègue, M. Sima en est un peu l'auteur.

Cette récolte de seigle nous permettra d'attendre la soudure du blé.

Pour ce qui concerne le lait, nous bénéficions actuellement d'une amélioration dans les méthodes de collectes, ainsi que d'une arrière-saison qui a été favorable, il faut bien le dire.

Je pense que nous arriverons à franchir le cap du mois de mars qui doit marquer la reprise de la production laitière. Certains facteurs ont influencé cette production; le premier, est celui de la main-d'œuvre; le second, est le déséquilibre entre le prix de la production laitière et le prix de la production du cheptel de boucherie; le troisième facteur, il faut avoir le courage de le dire, est représenté par un autre déséquilibre entre le prix du lait et des sous-produits du lait.

C'est un problème que traite actuellement M. le Ministre de l'Agriculture et qui ne doit pas être envisagé isolément. Toutes ces questions doivent être examinées dans leur ensemble. Il en est de même, d'ailleurs, pour tout ce qui concerne l'agriculture où tout s'enchaîne. Il serait extravagant de vouloir traiter le lait sans se préoccuper de la viande et des sous-produits laitiers.

Un corollaire du problème laitier est celui de l'alimentation du bétail. Ces deux questions sont liées, parce que sans alimentation du bétail il n'y a pas de lait. Je préférerais évoquer cette situation dans un chapitre spécial présentant une grande importance et que nous étudierons dans un instant.

Avant de traiter de la production en général, je voudrais examiner la distribution. Dès maintenant, je dois vous indiquer que plus de 2 millions de quintaux de nourriture animale, sous forme de tourteaux de lin et d'arachide, sous forme d'issus et sous forme d'aliments mélassés, -car si nous avons peu de sucre cette année, nous avons beaucoup de mélasses- sont mis en distribution et doivent être affectés par priorité aux bons livreurs de lait.

Nous avons mis au point avec les services du Ministère de l'Agriculture les modalités de distribution. Je demande à chacun de vous, dans sa circonscription de faire comprendre aux offices agricoles départementaux chargés de cette répartition qu'il ne s'agit pas de répartir cette faible quantité, simplement en divisant le tonnage dont ils disposent par le nombre de vaches laitières mais, au contraire, de favoriser les livreurs de lait qui font leur travail consciencieusement.

Bien entendu, il faut tenir compte du fait que certains ne peuvent pas livrer actuellement parce qu'ils manquent d'aliments pour le bétail. Il faut, par conséquent, réservier ces aliments aux régions qui livrent soit du lait, soit des produits laitiers, tels que le beurre par exemple.

J'ai donné personnellement des instructions pour que l'on fasse un parallèle assez précis entre les résultats des collectes et les allocations d'essence et de pneumatiques accordées aux collecteurs.

En ce qui concerne le lait, nous faisons l'appoint avec le lait en boîtes et le lait en poudre. Vous savez qu'il en existe trois catégories : le lait condensé non sucré, le lait condensé sucré et le lait en poudre. Nous faisons cet appoint en utilisant, au mieux, les stocks dont nous disposons.

On a accusé le ravitaillement de vouloir conserver un stock que l'on a déclaré être de 10.000 tonnes. C'était exact à l'époque où on l'a dit, mais le ravitaillement n'a pas conservé ce stock par esprit de conservatisme ridicule, il s'est borné à le répartir de telle manière qu'il puisse attendre la soudure avec le lait d'importation.

A la cadence de distribution actuelle, notre stock sera épuisé aux environs de la fin du mois d'avril, c'est-à-dire l'époque à laquelle nous recevrons de nouveaux laits.

Pour la viande, les problèmes sont plus complexes et plus vastes. Dans le budget alimentaire d'un travailleur, nous constatons que les produits que nous contrôlons actuellement ne représentent que 12 %. 88 % sont donc représentés par des produits en vente libre et, parmi ces produits, la viande figure pour 30 %.

Si vous admettez que le budget du travailleur est affecté, actuellement, dans une moyenne de 70 % à l'alimentation, vous voyez que la viande représente 21 % de ce budget. C'est donc un problème capital que le problème de la viande, d'autant plus qu'à tort ou à raison la viande a toujours été considérée depuis un certain nombre d'années comme l'étalon qui sert à évaluer le niveau de la cherté de vie.

Il est donc tout-à-fait naturel que nous ne nous désintéressions pas de ce marché et qu'au contraire, tout soit fait pour éviter que la viande ne vienne soit à manquer en quantité, soit à atteindre des prix trop élevés.

Nous avons vu arriver au début de cette année sur les marchés des animaux maigres, qui n'auraient dû être abattus qu'au mois de février ou au mois de mars. Ces animaux-là, nous ne les retrouverons pas.

- 8 -

Les éleveurs vont avoir tendance à conserver leurs animaux car, à l'heure actuelle, ils disposent d'aliments du bétail qu'ils ont économisés en remettant leurs bestiaux à l'herbe.

Les arrivages de fin décembre et du début de janvier, qui ont été très abondants à la Villette, auraient dû faire baisser les prix. Pourquoi n'en a-t-il pas été ainsi ? La demande a été accrue. Je vais vous citer deux chiffres : alors qu'en janvier 1947, la consommation moyenne, à Paris, par habitant et par semaine, était de l'ordre de 300 grammes, elle a triplé dans le courant de l'année.

Faut-il nous en réjouir ou non ? J'en serais réjoui, si j'avais l'impression que toutes les couches de la population aient bénéficié de cet heureux état de choses. Je ne crois pas qu'il en soit tout-à-fait ainsi et je considère que cet afflux de demandes provenait surtout de familles dont tous les membres travaillent ainsi que des classes les plus favorisées, en d'autres termes, de ceux qui avaient un pouvoir d'achat plus important et qui ont pu trouver dans la viande un produit de remplacement pour pallier à l'insuffisance d'autres produits.

Cet afflux de demandes a été tel que, pratiquement, nous n'avons jamais réussi à épouser les demandes sur le marché de la Villette. Les prix à la production qui s'étaient maintenus à un niveau à peu près constant pendant les deux derniers mois de l'année viennent assez brusquement de "décrocher", sous l'influence d'un certain nombre de facteurs dont le premier est, certainement, la présence sur des marchés d'acheteurs venus de places qui n'avaient pas l'habitude de s'y approvisionner.

Par exemple, le département des Deux-Sèvres - je le cite parce que c'est le mien et que je le connais bien - qui est producteur de viande, a eu ses marchés déséquilibrés par des achats effectués par le nord et par l'est.

Que sont les prix à la production par rapport à ceux de 1938-1939 ? Ils sont, environ, au coefficient 20. Quels sont les prix à la distribution par rapport à ceux de 1938-1939 ? Ils sont au coefficient 13 ou 14. Si on voulait examiner brutalement ces deux chiffres, on pourrait conclure d'une façon simpliste que ce sont les distributeurs qui ont été, dans cette affaire, des "petits saints" et non les producteurs. Le raisonnement est simpliste parce qu'il paraît incontestable que l'un des grands facteurs de hausse sur le marché de la production est la prolifération d'un certain nombre d'intermédiaires qui se disputent la vente à n'importe quel prix.

Je pourrais vous citer des exemples dans de nombreux départements. Il y a concurrence à l'achat, ce qui fait monter les prix à la production et à la distribution, il y a au contraire nécessité de restreindre les prix. Les marges étant devenues officiellement insuffisantes, tous les truquages possibles réapparaissent. Comme personne n'a aucune vocation spéciale pour le hara-kiri, ce n'est plus du marché noir mais se pratiquent des "dessous de table" qui évitent de faire apparaître des marchés trop élevés.

Le premier système qui vient à l'esprit de tout gouvernement, consiste à organiser le marché de la viande - comme je l'ai dit dans certaines de mes allocutions - depuis la production jusqu'à la distribution. Il s'agit là

d'un système extrêmement rigide avec taxation à tous les stades, rationnement et contrainte. Ce contrôle à tous les stades de la distribution et de la répartition exige des moyens que nous n'avons pas facilement à notre disposition. Je rappelle, pour mémoire, que le Parlement a supprimé les chefs de district, que les commissions d'achat ont disparu et que, par conséquent, il serait extrêmement difficile, à l'heure actuelle, de reconstituer ces organismes, tout au moins sans un délai assez long et sans faire voter au Parlement des textes qu'il ne serait peut-être pas disposé à adopter.

Fallait-il en conclure que nous devions abandonner la partie ? Je dois vous avouer que, dans le grand nombre d'interventions qui ont eu lieu, à la tribune, il y a quelques mois, quand fut voté un certain nombre de textes donnant des pouvoirs très étendus au service du ravitaillement pour lui permettre d'organiser certaines professions, on a souvent dit : "Pourquoi nous faire voter de nouveaux textes et prévoir de nouvelles sanctions alors que l'arsenal des lois est assez important pour y trouver tout ce que l'on veut ?"

Je me suis penché sur l'arsenal des lois et j'y ai trouvé tout ce que je voulais. Si nous avions la nécessité d'arriver à l'organisation totale de la répartition de la viande, je n'aurais pas besoin de nouveaux textes législatifs et j'aurais tout ce qu'il faut à ma disposition.

Faut-il aller jusque là ? Nous n'y avons pas songé parce que, si nous avons ces textes et la possibilité de prendre les décrets nécessaires, nous n'avons pas, en revanche, les moyens financiers qui nous permettraient d'assurer l'opération très rapidement et avec toute l'efficacité voulue.

Nous avions une autre solution - et je passe à l'autre extrême - la solution entièrement libérale. Elle consistait à dire : "Laissons faire, ayons à notre disposition une masse de manœuvres suffisante pour pouvoir peser sur les cours". Cette masse de manœuvres peut être constituée : 1°) par le stock de congélation et il ne s'agit pas d'un mystère, car, dans mon bureau, existe une grande carte accessible à tous et qui indique que nous avons à notre disposition 32.000 tonnes de viande frigorifiée;

2°) par les contrats d'engraissement, mais ils n'ont pas rendu tout ce que l'on en attendait. Pourquoi ? Examinons les deux types de contrat : les contrats porcins et les contrats bovins. Si les premiers se sont réalisés sans de grosses difficultés, pour les contrats bovins, un premier phénomène psychologique s'est manifesté : le cultivateur n'aime pas souscrire un contrat, il n'aime pas prendre d'engagements de longue durée et il faut tenir compte de ce fait.

Le deuxième phénomène est le suivant : nous n'avons pas réussi à mettre en place, assez tôt, les aliments du bétail par suite d'un certain nombre de facteurs et, en particulier, l'arrêt des huileries marseillaises pendant un mois. Le cultivateur, n'ayant pas constaté lui-même la matérialité des aliments que nous pourrions mettre à sa disposition, a conçu certaines inquiétudes sur l'exécution de ces contrats et ces derniers n'ont pas été souscrits en quantités suffisantes.

Nous avons, également, à notre disposition l'importation. Quand on veut parler d'importation, il ne faut pas oublier trois facteurs : pour faire

des importations, il faut trouver la marchandise, l'argent pour la payer et les bateaux pour la transporter. S'il est facile, en général, de réunir deux des facteurs, le troisième manque assez souvent. Quoi qu'il en soit, nous aurons de la viande d'importation en quantité notable, mais peut-être pas en quantité suffisante pour que nous puissions admettre que la simple pesée sur les cours, avec la masse de manœuvre dont nous disposerons, soit suffisante.

Il fallait donc songer à un autre système et je l'ai mis au point avec l'accord entier de la C.G.A. : la neutralité bienveillante de quelques professions intermédiaires et un accord de principe du syndicat de la boucherie.

Ce système consistait à dire : "Ces contrats d'engraissement que nous n'avons pu réaliser en quantité suffisante, nous les remplaçons par des sortes de contrats a posteriori dans lesquels nous livrons les aliments du bétail en échange des animaux. Par exemple, le cultivateur, qui nous apporte un boeuf sur le marché, repart avec les aliments du bétail correspondant.

C'est une organisation que l'on a pu monter sans trop de difficultés, mais elle nécessite une mise en route un peu délicate. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de faire un essai en le limitant pour l'instant à six départements, sous réserve de l'étendre progressivement à d'autres.

Comment cela se passera-t-il dans la pratique ? Par exemple, quatre départements : la Vendée, les Deux-Sèvres, le Maine-et-Loire et la Loire-Inférieure, n'expédiront plus que sur Paris, grâce à l'échange dont je vous ai parlé tout-à-l'heure. Ce bétail sera expédié par qui ? soit par des syndicats de producteurs, soit par des coopératives de producteurs, en accord avec la C.G.A. qui organise ces syndicats et ces coopératives et les crée au besoin dans les endroits où il n'en existe pas. Toutefois, leur nombre sera limité et nous aurons aussi recours aux marchands de bestiaux qui accepteront de se plier à certains contrôles.

Ces animaux arriveront à la Villette - ce marché étant considéré, à tort ou à raison, comme un étalon pour l'ensemble de la France - et ils seront répartis au stade de la distribution par toutes les boucheries spécialisées qui ne distribueront, cette semaine-là et à tour de rôle que de la viande congelée et de la viande provenant de ces contrats qui ne sont pas, en réalité, des contrats mais plutôt des échanges.

Nous avons mis sur pied une organisation qui consiste à répartir les boucheries de détail en un certain nombre de groupes. Ces groupes ne seraient pas des groupes géographiques, de façon que toute la population puisse être servie à la fois. Une semaine, le groupe A, une autre semaine, le groupe B ; une autre semaine, le groupe C distribuera la viande. Nous espérons avoir une légère baisse sur les marchés en ce qui concerne les prix de la viande fraîche et, également, une stabilisation nécessaire des cours. Cette expérience sera étendue aux grands marchés de Lyon ainsi qu'aux grands centres.

Depuis que cette décision a été prise (les détails en sont arrêtés mais la date d'application n'est pas fixée) un certain nombre d'événements se sont produits, en particulier, le blocage des billets de 5.000 francs. Je n'ai pas à vous faire un exposé sur les vertus ou les inconvénients du blocage des billets de 5.000 francs, mais il a eu certaines répercussions.

Les marchands de bestiaux ont l'habitude d'aller acheter les animaux avec des billets de 5.000 francs. C'est ainsi qu'au cours de la semaine dernière, on a pu constater, sur divers marchés, la raréfaction des arrivages, les marchands n'ayant pas les espèces en poche. Heureusement, la semaine dernière, il y avait des quantités de frigo suffisantes. D'ailleurs, je dois vous dire que, si les mesures prises ne donnaient pas les résultats escomptés, je prendrai mes dispositions pour faire débloquer de la viande frigorifiée pour les grands centres.

Je vais passer à un autre problème qui est d'actualité et dont on parle beaucoup : le sucre. Nous nous trouvons brutalement devant un déficit de 200.000 tonnes. Je vous cite le chiffre sans hésiter. D'où vient-il ? De deux sources : d'une part, nous avons eu une récolte de betteraves moins abondante que celle que l'on espérait et, d'autre part, ces betteraves donnent un rendement en sucre inférieur de 15 à 20 % aux rendements normaux.

La situation devient sérieuse car nous avons non seulement à maintenir la production mais également à conserver une activité à un certain nombre d'industries essentielles et à d'autres moins essentielles, le problème principal consistant à éviter le chômage à un grand nombre d'ouvriers. Pour le sucre, mais la situation est infiniment moins angoissante que pour beaucoup d'autres denrées car il n'y a pas de pénurie mondiale, bien au contraire. Il y a même surproduction et certains pays, comme Cuba, essaient, actuellement, de provoquer une hausse artificielle des cours par des blocages. Je ne désespère donc pas de pouvoir importer du sucre d'ici la soudure dans des conditions avantageuses. Cette soudure est, d'ailleurs, assez lointaine puisqu'elle ne se fera qu'au mois de septembre ou d'octobre. Mais, dès maintenant, j'ai dû prendre des mesures conservatrices qui ont consisté dans la réduction des attributions à un très grand nombre d'industries qui ne m'ont pas paru essentielles à la vie du pays.

Cette mesure a entraîné un nombre considérable de réclamations, dont vous pouvez avoir une idée par le volume des lettres que vous recevez vous-mêmes à ce sujet. Je donnerai des bouffées d'oxygène à ces industries dès que je le pourrai, mais il est actuellement de mon devoir de ne pas leur laisser commercer du sucre alors qu'elles ne sont pas absolument essentielles.

Pour le vin, vous savez qu'il est en vente libre. C'est à la suite de plaintes de la plupart des producteurs et des intermédiaires que la liberté avait été rendue à la vente du vin. Nous avions des promesses très fermes que le vin baisserait ; si, au début, les prix se sont maintenus, je suis au désespoir de vous dire qu'il n'en est plus ainsi à l'heure actuelle. A ce sujet, on a répandu dans la presse un certain nombre d'informations plus ou moins fantaisistes. J'avais, d'ailleurs, fait effectué des enquêtes et ordonné des poursuites.

Je dois à la vérité de rétablir les faits ; j'ai, effectivement, envoyé un inspecteur général dans le midi, non pas pour faire une enquête - le mot serait trop fort - mais pour faire un "tour d'horizon". Cela m'a permis de constater qu'il pouvait y avoir parfois des réticences à la production et que les livraisons ne se faisaient peut-être pas à un rythme aussi satisfaisant que nous le souhaitions. J'ai pu ainsi m'apercevoir qu'il y avait peut-être certains désirs de voir monter le vin. Il nous appartient d'y mettre bon ordre et j'ai dû avertir les professionnels que liberté

~~16/20~~ .12 -

rendue ne devait pas dire licence et que s'il n'était mis un frein au désordre qui existe, actuellement, dans la commercialisation du vin, nous serions obligés de prendre un certain nombre de précautions. Je leur ai dit que nous avions une arme dont nous ne voudrions pas user, car la récolte est suffisamment abondante et nous souhaiterions ne pas nuire aux viticulteurs. Cette arme, c'est l'importation.

2113.

Je serais très heureux, personnellement, de ne pas utiliser ces possibilités. Dans un pays qui peut se suffire à lui-même du point de vue viticole, il serait regrettable d'en arriver là. Mais j'avertis solennellement les viticulteurs et intermédiaires que, s'ils ne sont pas raisonnables, nous userons de cette arme.

Nous avons ensuite la ressource d'examiner les crédits qui sont octroyés à certains organismes. C'est également une arme désagréable, car certains de ces crédits sont justifiés. Mais là encore, nous n'hésiterons pas.

Enfin, et si tout se révélait inefficace, nous serions contraints de revenir au contrôle du vin, ce qui serait fâcheux pour tout le monde.

Ce ne sont pas actuellement des menaces, mais la simple constatation de faits; nous ne pouvons pas laisser s'établir le prix du vin à 70 francs le litre.

J'arrive à quelques questions qui sont pour nous de moindre importance parce qu'elles pourront être résolues plus aisément.

Le problème du poisson. J'ai beaucoup hésité à rendre la liberté au poisson depuis un mois. En effet, nous sommes encore dans la période où la pêche est la moins active et, de plus, nous n'avons pas eu cette année de passages de harengs. Nous comptions sur 70.000 tonnes de harengs et nous n'avons rien eu. Ceci est vraisemblablement dû à ce que les mers ne sont pas descendues à une température suffisante. Le problème ne touche d'ailleurs pas que notre pays; la plupart de nos voisins sont, eux aussi, à la recherche des harengs.

Il semble que la liberté du poisson pourra être rendue sans difficulté vers le mois de mars. Nous avons, en effet, une flottille de pêche qui est entièrement reconstituée, et si nous avons, à ce moment là, les carburants nécessaires, nous pourrons rendre la liberté, tout en laissant subsister cependant un léger contrôle. Il est, en effet, important qu'une partie de la pêche aille dans les grands centres. On ne voyait, ces temps-ci, les meilleures qualités de poisson que sur la table des grands restaurants, mais non pas sur les marchés. Sur ce point, nous avons pu améliorer la situation. Mais c'est encore très imparfait.

Légumes secs: Nous répartissons actuellement les stocks que nous possérons. On a avancé le chiffre de 60.000 quintaux. Il est exact; pour une fois, on peut dire que la presse a été bien informée, ce qui n'est pas toujours le cas. Contrairement aux intentions qu'on m'a aimablement prêtées, nous répartirons ces quantités avant qu'elles ne soient charançonnées. Cependant, il faut tout de suite remarquer que ces stocks sont tout à fait insuffisants.

Les œufs: Je ne crois pas utile de revenir sur cette question, car les importations sont maintenant terminées. En tout cas, nous sommes parvenus à faire baisser les œufs métropolitains. Dans la répartition, tout n'a pas été parfait. Nous avons essayé la vente sans ticket, puis avec ticket. Le seul résultat vraiment intéressant, c'est que les œufs ont baissé.

.../...

22 14.

Les endives de Belgique ont posé le même problème, avec cette différence que les endives ne sont pas identifiables comme l'étaient les œufs. Les endives ont également baissé.

Les oranges: Ici, nous avons eu, non pas un désastre, mais de graves difficultés provenant de ce que l'afflux des oranges s'est produit au moment où nous subissions les grèves. Nous n'avons pas pu les transporter. Nous avons subi de ce fait de grosses pertes. J'ai, néanmoins, pensé pouvoir rendre la liberté au marché des oranges. Nous attendons des importations d'oranges d'Italie. J'avais pensé pouvoir les obtenir à des prix inférieurs aux oranges d'Afrique du Nord, mais en fait le prix ne sera que très peu inférieur.

Pommes de terre: C'est une question qui intéresse un très grand nombre d'entre vous et la majorité des Français. Du fait de la température, nous devons nous attendre à avoir une abondance de pommes de terre car les stockeurs seront obligés de mettre, bon gré mal gré, les pommes de terre sur le marché. Nous enregistrons déjà une légère tendance à la baisse. Le renversement de la situation n'est pas loin de se produire. Il suffira d'un léger coup de pouce de notre part.

Voilà un tour d'horizon rapide sur nos principales préoccupations alimentaires. Je veux, maintenant, vous entretenir de ce que nous avons organisé au point de vue contrôle.

Il n'y a rien d'aussi déprimant que de constater, au moment où nous sommes obligés de maintenir un rationnement très sévère sur un certain nombre de denrées, qu'il y a des fuites importantes sur ces mêmes denrées qui sont vendues à des prix extravagants sur le marché parallèle. Je vais passer rapidement en revue ces différentes denrées.

Pain: Jusqu'à ces derniers jours, il était extrêmement facile, dans n'importe quel restaurant, d'obtenir du pain sans ticket. J'ai fait faire des contrôles dans les restaurants. J'en ai fait fermer un certain nombre et j'ai averti la profession que je continuerais si la situation ne se modifiait pas. D'heureux effets ont été aussitôt enregistrés.

Il y a ensuite le problème des boulangeries et tout particulièrement celui des boulangeries-patisseries. J'ai interdit la fabrication de la pâtisserie avec quelque farine que ce soit. Je suis actuellement l'objet de pressions nombreuses afin de m'amener à autoriser la fabrication de la pâtisserie avec les farines non panifiables. Je ne céderai pas. Je connais les difficultés des patissiers honnêtes, mais je sais également qu'une des principales sources de fraude consiste en l'inclusion, dans les farines non panifiables, d'une certaine quantité de farine panifiable. Cette fraude ne peut être décelée qu'au laboratoire. Dans ces conditions, il faut absolument interdire toute fabrication de pâtisserie à base de quelque sorte de farine que ce soit.

25 15.

En ce moment, nous opérons des contrôles. Les sanctions seront toujours les mêmes ; la fermeture. C'est elle qui donne les meilleurs résultats. Les fermetures s'échelonneront depuis un mois jusqu'à 6 mois, et je suis décidé à aller, s'il le faut, jusqu'à un an.

En ce qui concerne les boulangeries, les fraudes proviennent de plusieurs sources : faux tickets, pour lesquels nous pouvons achasser les fabriquants ; vente de vrais tickets à la suite de vols ou de détournements ; farine fournie sans ticket par un certain nombre de meuniers. Je suis disposé à faire effectuer des contrôles en meunerie. Je serai également impitoyable de ce côté. Dans la période actuelle où nous avons des difficultés à maintenir la ration à 200 grammes, nous ne nous laisserons pas influencer par un certain nombre de professions dans lesquelles quelques professionnels marrons nuisent à la profession entière. La grande majorité des pâtissiers et des boulanger sont honnêtes, mais ils sont débordés par le petit nombre qui se livre au marché noir.

Pour la viande, les contrôles auxquels nous procérons portent particulièrement sur la fermeture des boucheries et charcuteries. En ce qui concerne les charcuteries, une difficulté supplémentaire réside dans le fait qu'il existe des maisons vendant de la charcuterie en même temps que la plupart des produits d'épicerie.

Pour le sucre, la fraude provient d'un certain nombre de sources. Je fais actuellement faire une enquête précise sur les détournements qui se produisent à tous les stades de la distribution. Il y a, d'abord, la part réservataire des betteraviers. Il n'y a rien à en dire, mais elle est à la base d'une source d'opérations pour le marché noir. Il y a, ensuite, les vols en sucrerie et les détournements aux autres stades de la distribution. Notre système de répartition des sucre est très mauvais et je suis obligé de le modifier complètement pour éviter que, par le jeu de la répartition sur le plan départemental, nous ayons des sur-consommations excessives.

Pour ces contrôles, nous n'avons que de faibles moyens à notre disposition. S'il nous faut les éparpiller, ils seront absolument inefficaces. En ce qui concerne les étiquettes, par exemple, vous savez que ce système n'est efficace que lorsqu'il y a un contrôleur sur le marché. Or, nous possédons 200 contrôleurs, et il y a environ 200 marchés à Paris. Je ne peux donc pas les employer à autre chose. Nous bloquerons dorénavant tous les services de police économique pour opérer par sondages dans des quartiers déterminés, où nous contrôlerons à la fois les marchés, les boulanger, les charcutiers et les bouchers. Sans doute, ne contrôlerons-nous pas tout le monde, mais nous ferons des sondages si rapides que personne ne saura sur qui ils tomberont la semaine suivante.

En province, difficulté supplémentaire. Ceux-là même qui font le contrôle sont en même temps clients de ceux qu'ils contrôlent. Leur honnêteté ne peut être mise en doute et je pense tout particulièrement à la gendarmerie qui nous a rendu de si grands services.

La difficulté n'en est pas moins réelle. Il nous faudra donc prendre de petits groupes de contrôle à Paris qui iront faire des sondages en province.

Je n'ai pas l'intention de brimer les professionnels honnêtes. Mais, nous devons faire des exemples vigoureux pendant toute la période où il nous faut maintenir cette organisation. Ce système doit aller au moins jusqu'à la soudure, c'est à dire jusqu'au mois de juillet prochain.

Je veux vous parler maintenant de la nourriture animale. C'est un des problèmes les plus délicats actuellement. Nous sommes devant un déficit mondial de nourriture animale. Les pays qui sont les plus gros exportateurs ont pris des mesures d'embargo pour éviter la sortie de ces produits. Nous savons actuellement que les céréales secondaires ont été incorporées dans le terme "blé" et que, quand nous disons que nous importons du blé, il faut comprendre blé, plus céréales secondaires. Il en résulte, pour nous, en particulier, et pour le monde en général, un déficit très important. Nous importons dix à quinze millions de céréales secondaires au total et 10 à 25 millions de produits d'alimentation animale. Cette année, nous avons réparti le tonnage total dont nous disposons en deux parties inégales. La partie principale est réservée à l'agriculture et par priorité aux vaches laitières ; une partie moins importante est réservée aux contrats d'engraissement.

Je vous ai déjà parlé de la répartition des contrats d'engraissement ; je vous ai également parlé de la répartition des programmes pour les vaches laitières. Pour nos contrats d'engraissement, les aliments sont composés de tourteaux moins nobles (palmistes et coprah), d'issues, de manioc, et de produits que l'on peut difficilement consommer en l'état dans la plupart des fermes : des sorghos, des caroubes, produits qui peuvent suppléer aux céréales.

Nous aurons une situation très difficile en ce qui concerne l'alimentation animale jusqu'à la soudure.

L'un des phénomènes les plus choquants est de constater que l'on trouve des provendes et des matières premières d'importation à des prix extravagants, entre 40 et 60 francs le kilog. Nous avons décidé de créer un acheteur unique dans les pays de l'Union française d'où viennent ces produits. Un marché noir important s'est créé, provenant à la fois des offres faites dans les territoires de l'Union française et d'une cascade d'intermédiaires placés entre l'Union française et la métropole. Nous n'avons pas encore pu arrêter ces agissements parce que certains marchés étaient déjà traités et que nous avons rencontré certaines réticences de la part de l'Union Française. Nous espérons cependant pouvoir mettre ces produits à la disposition de l'agriculture à des prix raisonnables.

517.

Mais tout ceci ne représente que des tonnages impressionnantes par leur prix mais non pas leur volume. Les tonnages en question sont insignifiants par rapport aux besoins.

i

J'espère vous avoir fait un exposé assez complet sur notre situation actuelle.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DU RAVITAILLEMENT. Je crois être votre interprète à tous pour remercier M. le ministre de son exposé. Jecrois qu'il serait bon maintenant d'ouvrir la discussion. J'invite nos collègues qui ont des questions à poser à le faire immédiatement.

M. CHATAIGNER. J'ai été un de ceux qui ont demandé votre audition. J'étais sûr que vous répondriez à notre appel.

Je suis sûr d'être l'interprète de nos collègues pour vous féliciter de votre accession à un poste qui est loin d'être de tout repos, à un poste où on a tout essayé, les vieillards à barbe poivre et sel, comme Ramadier, les jeunes respapés des camps de concentration, comme mon ami Pineau. On a essayé les élus du suffrage universel ; on a essayé les déchets non rachetés de ce suffrage. Personne n'a réussi complètement et je ne suis pas sûr que vous puissiez réussir complètement. Mais même sans cela, vous pourrez compter sur un climat d'amitié au groupe socialiste car, lorsque M. Ramadier, votre prédécesseur au ministère du Ravitaillement, s'est présenté devant le Conseil de la République, vous avez tenu envers lui un langage d'une bienveillance dont je vous remercie, et je me souviens notamment de ces paroles que vous avez prononcées un jour : "je ne suis pas pour en ~~xxxxxx~~ étant contre, ni contre en étant pour".

Vous avez fait un exposé qui nous a fortement intéressé. Evidemment, vous ne pouvez pas tout aborder dans un exposé général. Mes collègues de la commission du ravitaillement de l'Assemblée nationale m'ont dit qu'un jour vous aviez abordé la question de la fusion entre le ravitaillement et le ministère de l'agriculture. Peut-être n'est-il pas actuellement question de cette fusion. Mais au cas où ce projet serait à la veille d'être concrétisé, je vous demande de venir nous entretenir afin que nous envisagions les avantages et les inconvénients de cette mesure.

Je voudrais vous parler maintenant de la question des étiquettes. Quand M. Jules Moch fut ministre de l'économie nationale, il inaugura un système qui consiste à demander aux commerçants le prix auquel ils ont acheté la marchandise et le prix auquel il vend cette marchandise. M. Jules Moch a changé de département ministériel, et je voudrais savoir où en est cette question des étiquettes. Va-t-on continuer l'expérience ? Pour notre part, au groupe socialiste, nous sommes partisans de ce système, car nous sommes partisans du commerce honnête. Or, par exemple, cette paire de lunettes que je porte, je l'ai payée 800 francs. Notre

réponse

collègue Memmetè Guyennet pourrait vous dire que, dans son pays, où elle est fabriquée, elle revient à 120 francs. Ainsi donc, des intermédiaires marrons, que nous ne confondons pas avec les vrais commerçants, se taillent la part du lion en ce qui concerne les bénéfices.

On a pu constater, par exemple, sur les poires, dont il y a eu sur production, et sur les tomates, que les prix à Paris étaient considérablement supérieurs à ce qu'ils étaient dans la région de production. Il faut en conclure que la concurrence commerciale ne joue pas.

Pourquoi cela ? La raison en est simple ; si un commerçant avait affiché les tomates 20 francs après les avoir achetées 15 frs, on aurait trouvé dans la Seine la charrette, les tomates et le commerçant.

Il faut donc défendre le consommateur contre ces intermédiaires. Sans doute, demander cela au Conseil de la République, qui est rééligible cette année, c'est lui demander un gros sacrifice. Mais nous ne sommes pas là uniquement pour nous faire réélire. Nous ne devons pas nous pencher sur la misère pour l'exploiter à notre profit.

Enfin, je voudrais vous poser une question sur les produits étrangers. On sait que les figues achetées en Italie reviennent à 58 francs le kilo. Or, elles sont vendues en France à 160 frs le kilo. On peut se demander où passe la différence. C'est une question sur laquelle je suis un peu instruit, mais je pense qu'il serait heureux que vous puissiez nous donner des précisions, car je suis sûr que certains de nos collègues ignorent tout de cette question.

En résumé : que pouvez-vous nous dire sur la fusion éventuelle entre les services du ravitaillement et ceux du ministère de l'agriculture ? Que pouvez-vous nous dire sur l'expérience des étiquettes ? Et enfin, pouvez-vous renseigner nos collègues sur cette question des produits étrangers vendus à des prix excessifs ?

M. LE PRESIDENT. Je signale que quinze orateurs sont inscrits pour poser des questions. Je crois donc qu'il y a le plus grand intérêt à ce que nos collègues soient aussi brefs que possible.

M. LETERRIER. Je voudrais poser à M. le ministre une question sur l'avoine. Vous savez que les ~~français~~ producteurs imposés pour une certaine quantité d'avoine.....

o  
o)o

peuvent commercialiser la même quantité au fur et à mesure de leurs livraisons, mais on y a mis une condition qui me paraît anormale.

On a dit aux producteurs : Lorsque vous aurez livré 10 quintaux d'avoine, vous aurez commercialisé dix quintaux, mais vous devez passer par l'organisme stockeur. Vous comprenez fort bien que les cultivateurs répugnent à cela car ils peuvent très bien faire leurs affaires entre eux sans passer par cet organisme qui prélèvera un bénéfice. Ceci me rappelle un petit exemple, celui de la question de l'imposition, pendant la guerre, de la pomme de terre. Il va en être de même pour l'avoine. Pendant la guerre, on a demandé X... quintaux de pommes de terre qu'on a livrés à l'organisme stockeur, mais celui-ci, la plupart du temps nous disait de rebrousser chemin pour livrer dans la propre commune du livreur. Pendant ce temps, l'organisme stockeur touchait son bénéfice sans avoir même vu une seule pomme de terre. Il en sera de même pour l'avoine, les paysans livreront chez un tiers et toucheront leur bénéfice. Je trouve cela anormal. Les cultivateurs peuvent commercialiser leurs avoines sans qu'il soit nécessaire d'assurer un bénéfice aux organismes stockeurs. Les cultivateurs devraient être libres de commercialiser leurs avoines comme ils l'entendent.

La deuxième question est celle des aliments du bétail.

Vous avez dit qu'il y a à peu près deux millions de quintaux d'aliments pour les animaux et que les distributions seraient faites aux meilleurs livreurs de produits laitiers.

Je me demande comment cette répartition sera faite et j'ose émettre des craintes. Certains gros producteurs sont, en effet, très bien côtéz auprès des organismes stockeurs ou auprès des grosses maisons. Ils toucheront de grosses quantités de produits tandis que les petits cultivateurs inconnus passeront à côté de la distribution. Ils continueront à vendre leur lait 15 francs.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous examiniez cette situation, car vous risquez d'avoir un producteur de content pour 25 de mécontents.

M. LE SASSIER-BOISAUNE. Monsieur le ministre, vous avez dit il y a un instant que la production du lait augmentait, tout le monde doit s'en réjouir et je suis certain qu'il n'y a pas une union assez grande entre le ministère de l'agriculture et celui de la production industrielle car, dans toute la France, comme en Normandie, la question de la main-d'œuvre est excessivement délicate et nous manquons d'appareils à traire. Il y en a en magasins, mais les cultivateurs ne peuvent en obtenir, faute de bons-matières. S'il y avait une meilleure entente entre les deux ministères précités, il pourrait y avoir déblocage de ces bons-matières.

J

- 3214

Agr. et Rav. 4/2/48

- 20 -

Je vais reparler pour le blé, de la question de la production industrielle. Je suis, en ce moment, le porte-parole de cultivateurs de la Brie. Certains m'ont posé la question suivante : Nous avons d'importants labourages à effectuer, mais nous manquons de tracteurs. Nous avons les bons, mais nous ne pouvons pas les faire honorer parce que nos terres étant argileuses, les pneus des tracteurs patinent, nous demandons donc des tracteurs à chenilles.

C'est une question très simple à résoudre.

J'ai reçu, d'autre part, une lettre du ministre de la production industrielle m'indiquant qu'il manque totalement d'essence. Or, les grosses exploitations ne peuvent faire qu'un jour de labour par mois, c'est donc zero au point de vue travail.

Voyons maintenant la viande. Vous avez déjà dit que les contrats d'aliments du bétail sont arrivés à faire rentrer de la viande dans le circuit. D'accord, mais je suis convaincu que, si on avait voulu faire des contrats avec des herbagers de Normandie en leur livrant de l'essence, des pneus, on aurait eu des résultats extrêmement appréciables.

On a parlé de la question des intermédiaires. Ceci n'a rien à voir avec la production agricole. Je citerai tout de même deux chiffres.

Par le plus grand des hasards, je me suis trouvé un jour au marché de Neuilly. J'ai demandé le prix des aiguilles dont je connais la marque; la fabrique se trouve dans l'Orne. Le forain m'a répondu 250 francs le paquet. Or, dimanche dernier, le fabriquant m'a précisé que le prix d'un paquet était de 57 francs à la sortie de l'usine. Je pense que la disproportion est bien trop grande. Je ne jetterai pas le discrédit sur cette catégorie de professionnels, mais il est toutefois certain qu'il y a exagération.

On a parlé, il y a un instant, de la question de l'avoine. J'aimerais l'examiner sous un autre jour. Je représente le département qui est le principal producteur de chevaux de course en France. Or, nous avons continué la visite de producteurs qui se trouvent sans avoine - à commencer par moi - et il y a huit jours, à Alençon, un producteur algérien m'a dit qu'il nourrissait ses étalons avec des rutabagas et des pommes de terre. Je vous demande, monsieur le ministre, quel sera le rendement, au point de vue fécondité, de ces animaux.

J'aimerais que le contrôle économique veuille bien être raisonnable pour certaines questions intéressant le département de l'Orne. Ainsi les bouchers ont été bracassés pour avoir vendu de la viande les jours interdits. Or, ces jours-ci, sévissaient les coupures d'électricité. Faut-il donc laisser périr la viande

- 21 -

ou la vendre? Toute la question est là et sa solution ne peut être que celle du bon sens.

— Je demanderai pour ces délinquants, qui sont vraiment de bonne foi, la plus grande miséricorde.

M. CHAMPEIX. Vous avez parlé, monsieur le ministre, au cours de votre exposé, de sanctions que vous serez sans doute amené à prendre. Nous ne pouvons en cela que vous applaudir mais nous vous demandons si vous êtes disposé à prendre éventuellement une sanction contre une personne qui est détentrice de deux cartes d'alimentation lorsque surtout cette personne est à la tête d'une grande organisation ?

J'ajouterai qu'elle n'hésite pas à faire de l'agitation, ni à détourner des marchandises du marché, ce qui tombe, il me semble, sous le coup de l'article 319 du Code pénal.

Si vous étiez disposé, monsieur le ministre, à sévir, je pourrais vous fournir tous dossiers nécessaires.

M. PLAIS. Je voudrais vous parler des rations alimentaires. Ne serait-il pas possible d'accorder un supplément de sucre aux vieillards de plus de 80 ans. Je crois que ce serait une très grande charité à faire et que, malgré la pénurie de sucre que vous signalez, il y aurait lieu de faire cet effort. Ce serait, au point de vue social et au point de vue médical, une nécessité et un geste très prisé de ces vieillards.

Une dernière question : celle de l'alimentation des enfants en lait.

Nous estimons qu'au point de vue médical, un enfant âgé de 10 à 14 mois, doit consommer au moins un litre de lait. Or, la ration actuelle n'est que de 750 grammes.

M. PRIMET. Monsieur le ministre, au cours d'un débat au Conseil de la République, M. le ministre de l'agriculture nous avait dit à propos du plan Mayer qu'il faudrait vérifier et peut-être empêcher certaines exportations plutôt inconsidérées, pour ne pas dire autre chose. On a beaucoup parlé dans la presse de ces exportations, mais on n'en a jamais levé le voile et nous aimerions exactement savoir si ces exportations qui portent atteinte, je crois, au ravitaillement intérieur du pays, vont cesser rapidement et quelles seront les mesures que l'on prendra.

En ce qui concerne les aliments du bétail, je suis heureux de constater que le Gouvernement est disposé à donner en remplacement

En ce qui concerne l'ensemencement, en seigle

- 22 -

des fournitures des aliments du bétail en assez forte quantité aux producteurs, mais il y a un scandale qu'il faudrait faire cesser : je veux parler de la fabrication de provendes dans certaines usines, provendes qui sont vendues à des prix astronomiques variant de 40 à 60 Fr et composées on ne sait trop de quoi. Sous prétexte que ces denrées sont destinées à la consommation animale, on y insère de la fougère et toute sorte d'autres choses. On comprend tout de suite que ces fougères soient vendues à un prix exorbitant par rapport à leur valeur nutritive. Je pourrais vous citer à l'appui de mes dires une fabrique, mais sa raison sociale m'échappe malheureusement. Cette firme vient de satisfaire largement les revendications de ses ouvriers, mais inutile de vous dire qu'elle a, en même temps, fort bien satisfait les exigences de son coffre-fort §

Pour ce qui concerne le contrôle des bons producteurs, je reviens à ce que disait notre collègue tout à l'heure, il y aura lieu de bien faire attention. Je crois que certains sont considérés comme bons producteurs s'ils sont de gros producteurs mais il ne faut pas oublier les petits qui donnent leur maximum avec des moyens très limités.

En ce qui concerne, par exemple, les producteurs de viande, il en est qui possèdent des herbages fort mal entretenus et qui peineront beaucoup plus que de petits cultivateurs qui ont de très bons rendements en viande avec d'excellentes bêtes sur de petites exploitations.

Avec la viande, il y a la question des cartes d'acheteurs.

On a opéré la suppression de ces cartes dans certains départements. J'ai fait, dans mon propre département une enquête personnelle et je me suis aperçu qu'il existait, à ce sujet, une loi bien rigide stipulant que les nouveaux acheteurs disparaissaient et que l'on mettrait à leur place, par priorité, ceux d'avant-guerre mais que l'on devrait tenir compte des anciens prisonniers, déportés et résistants. Mais je me suis aperçu, dans mon département, que ceux qui étaient laissés de côté c'était les prisonniers et résistants et que ceux qui avaient collaboré avec l'ennemi ont continué leurs opérations.

On parle de la suppression de nombreux intermédiaires. Il faut en supprimer mais il ne faudrait pas que cette suppression concentre le marché du bétail sur quelques gros commerçants qui profiteraient de l'occasion. Mais, corrélativement, ceux qui ont été supprimés continuent leur commerce.

LEG

- 351 - Ag. et Rav. 4/2/48

- 23 -

Vous savez fort bien que, dans les régions de l'Ouest, il existe des marchands de bestiaux qui ne sortent pas de leur bureau et qui, par téléphone, font agir des courtiers.

Je crois que ces abus donneraient lieu à un contrôle sévère

M. PRIMET - Pour ce qui concerne le retrait des billets de 5.000 francs, M. le Ministre vous a fait connaître quatre répercussions.

Il nous a dit que la viande s'était raréfiée parce que les marchands ne disposaient pas de leurs billets de 5000 frs pour acheter le bétail, mais quelque temps avant la disparition de ces billets, les marchands s'étaient réapprovisionnés, il n'est pas besoin d'employer des avions pour s'en rendre compte. Les herbages regorgent actuellement de bétail. Ces marchands ont en général acheté avec des bons signés des bestiaux qu'ils pourraient immédiatement livrer. Nous pourrions ainsi contrôler le fait que certains billets de 5.000 frs ont été transformés en viande.

En ce qui concerne la ~~viande~~ fraude sur les tickets d'alimentation, vous avez dit, M. le Ministre, à propos du pain, qu'il existe trois sortes de fraudes: les faux tickets, les tickets vendus et, d'autre part, la farine vendue par les meuniers sans tickets.

S'il y a de bons tickets vendus c'est que probablement leur volant est trop large. Pendant l'occupation, je vais peut être faire figure devant vous de fraudeur, j'étais secrétaire de mairie et pour embarasser le boche j'ai dressé une liste de 600 consommateurs alors que ma commune n'en comptait que 450.

Or, il existe encore des communes où il en est de même. Il y aurait lieu de le vérifier.

Pour ce qui concerne le poisson, vous nous avez dit que les harengs faisaient grève en raison de ce que la température des eaux n'avait pas encore baissé, c'est peut être un argument, mais il en est un autre non moins important c'est que le gréement des pêcheurs est extrêmement couteux et donne lieu à un marché noir scandaleux.

Certains pays, d'autre part, pratiquent la pêche aux filets tournant permettant de prendre de grandes quantités de poissons. Nous devrions les imiter.

LEG

- 36 - Ag. et Rav. 4/2/48

- 24 -

Je termine par la question tracteurs.

On a dit, tout à l'heure que certains tracteurs sont inutilisés faute d'essence. Mais il faut que vous sachiez que certains ont des attributions pléthoriques de carburant qu'ils n'utilisent pas si ce n'est pour le troquer contre un autre tracteur. Il faut absolument que les détenteurs de tracteurs s'en servent, sinon leur engin doit leur être retiré pour profiter à de petits agriculteurs qui en ont un grand besoin.

Pour ce qui concerne les oranges, je crois que l'on aurait pu les avoir plus tôt et qu'elles ne se seraient pas pourries si l'on avait donné aux dockers l'autorisation de les débarquer.

M. DADU - J'aimerais tout d'abord savoir si l'avoine ne pourrait pas être libre ? L'avoine, dans mon pays coûte 5.000 frs le quintal. Je suis persuadé, vu la bonne récolte, que si l'on rendait la liberté à ce produit, son prix baisserait.

J'ai entendu avec plaisir que vous escomptiez une collecte de 19 millions de quintaux de céréales panifiables, mais, est-il certain que la soudure sera assurée sans qu'il y ait diminution de la ration de pain journalière ? Ce serait une catastrophe s'il fallait la baisser. Il ne faut pas songer à la diminuer parce qu'alors des gars comme moi y perdraient tous leurs poils !!!!

D'après les journaux, il y aurait une récolte de blé de 60 millions de quintaux.

Rien ne m'énerve plus que de voir des chiffres semblables. J'estime qu'il est grotesque de chiffrer une récolte de blé qui n'aura lieu que dans 6 ou 7 mois ! Nos blés sont fort beaux mais, il faut malheureusement compter sur les conditions climatologiques. S'il ne fait pas froid, les blés vont être trop forts et la paille versera. Nous aurons de plus beaucoup d'herbe donc une forte diminution du rendement. Il peut y avoir 50 millions comme il peut y en avoir 75.

Pour ce qui est du prix de la viande, vous avez parlé du coefficient 20. Notre commission départementale a parlé du coefficient 16 pour vous montrer que les Normands, bien qu'ils passent pour des gars malins, ne vendent pas cher proportionnellement aux autres.

Pour les boucheries, lorsque celles-ci débiteront de la viande frigorifiée, des viandes de contrat, vous dites qu'il n'y en aura que 50; j'espère qu'il n'y aura pas d'inscription car celles-ci commencent à nous lasser.

LEG

- 34 -

Ag. et Rav. 4/2/48

- 25 -

Je tiens à vous faire remarquer maintenant que l'on est dans mon département peu satisfait de la Société Nationale pour ce qui concerne l'achat de la viande et des produits d'aliments du bétail.

Enfin nous aurons bien besoin d'aliments pour le bétail. Du jour au lendemain ceux-ci augmentent dans des proportions considérables. Lorsque l'on pense que nos agriculteurs vendent leur beurre 280 Frs le kilog. Il y a certainement des dessous de table. Je ne sais pas qui est fautif mais certains exportateurs doivent gagner plus qu'un conseiller de la République; ce qui n'est pas difficile !

Mme BRIOND - J'aimerais connaître, M. le Ministre quelle est la quantité de lait que nous importons ? de quel pays. Combien ce lait est-il payé à l'exportation et combien est-il vendu en France ?

Exporte-t-on également des produits laitiers en quelle quantité et vers quels pays ?

On m'a signalé que, dans mon pays, la production laitière augmentait dans de bonnes proportions mais, au fur et à mesure qu'elle augmente, on diminue la ration et on menace même de ne pas servir les vieillards.

On me signale que l'on a produit 890 kilogs de fromage de plus, entre le mois de Novembre et celui de Décembre. J'aimerais savoir quelle destination prend ce fromage; on supprime complètement la ration du producteur ce qui crée de grandes difficultés tout en ne les encourageant pas beaucoup à livrer.

J'aimerais connaître les mesures que vous comptez prendre pour pallier ces difficultés ainsi que celles que vous comptez prendre pour arrêter le gaspillage, notamment en denrées périssables.

On m'a signalé l'autre jour des quantités de confitures qui ont été perdues, confitures dont nos gosses ont tant besoin.

J'ai entendu dire que de grosses quantités de confitures avaient été perdues dans le Nord parce que trop de tickets avaient été détachés.

J'aimerais que vous nous disiez quelles mesures vous comptez prendre pour que ces choses ne se reproduisent plus.

M. SEMPE - Je voudrais savoir, M. le Ministre, quelles mesures vos départements ministériels ont été obligés de prendre lorsqu'ils se sont trouvés en face de boulanger fraudeurs ?

LEG

- 38 - 140 Ag. et Rav. 4/2/48

-26-

Jusqu'à présent, vous les avez frappés d'une amende ou de fermeture.

Je vous ferai remarquer, M. le Ministre, que, dans les communes rurales où les boulangeries ne se trouvent pas les unes à côté des autres, mais quelquefois séparés par plusieurs kilomètres, vous frappez en même temps la population lorsque vous ordonnez une fermeture.

N'y aurait-il pas possibilité de frapper ces boulangeries d'une amende plus forte au lieu d'exiger leur fermeture ?

Melle JULIETTE DUBOIS - J'aimerais avoir des précisions sur la question du pain. Arrivera-t-on à la soudure ? J'ai entendu dire que l'on compte y incorporer une certaine quantité de maïs. Est-ce exact ?

M. de MONDALEMBERT - J'aurais aimé, M. le Ministre avoir des précisions sur le lait.

Sur quel mois de référence vous basez-vous ? car, il est bien évident que si on compare la production du lait actuellement où nous jouissons d'un hiver doux, sur la période de la fin de l'été où la sécheresse a été grande, il n'est pas difficile de faire apparaître, pour la satisfaction des écri- tures, que la production a augmenté mais il ne faudrait pas s'engager à la légère sur cette question.

Les engrais jouent pour la production du lait un rôle considérable de même que pour celle de la viande. Je crois que l'on n'a pas encore soupesé les répercussions des restrictions sur les engrais lorsque ceux-ci ne peuvent pas être répandus sur les prairies.

Ceux qui n'ont pas examiné cette question, ne connaissent rien à la production du lait ni à celle de la viande. Tout le monde sait, par exemple, qu'en ce qui concerne les animaux qui fournissent le marché de la viande ce sont des bêtes engrangées à l'auge pendant la période d'hiver et dans les prés pendant la période d'été. Il est même ridicule de le rappeler car c'est une question qui devrait être connue par tous ceux qui nous dirigent.

Il y a donc lieu, dès aujourd'hui, de prévoir les engrais pour faire pousser les herbes surtout après cette période de sécheresse pour que l'on puisse engraisser les animaux destinés à la Villette.

Pour ce qui concerne la viande, un véritable malaise sévit chez les emboucheurs qui voudraient que les prix restent stables; ceux qui achètent des animaux maigres ne retrouvent pas la possibilité du prix des animaux gras et pour se permettre de "charger" les herbages il faut qu'ils aient la perspec- tive de retrouver leur argent ainsi dépensé.

On a oublié, ces derniers temps, que, pour avoir de la viande, il faut mener les animaux jusqu'à leur terme d'engraissement. Les bêtes mal engrais- sées ne donnent pas le rendement voulu et je suis convaincu que c'est de ce côté qu'il y a lieu de faire un effort sérieux.

- 27 -

Je reviens sur la question du **lait**. Il ne faudrait pas oublier que de nombreux possesseurs de vaches laitières ont été obligés d'acheter, parce qu'ils n'avaient pas eux-mêmes la nourriture voulue, des aliments du bétail à des prix très élevés. Ils ont acheté du foin de paille là où ils ne trouvaient pas autre chose.

Il est évident que ces éléments doivent entrer en ligne de compte dans l'établissement du prix du lait. Les producteurs désirent surtout avoir un mode de calcul plus en rapport avec le prix de revient du lait. A cet égard, ils voulaient que l'on utilisât une méthode assez semblable à celle qui existe pour l'établissement du prix des betteraves.

On a parlé du poisson. En ce qui concerne le hareng, je voudrais vous montrer la stupidité de l'administration. Mes chers collègues, je me permets d'attirer votre attention sur ce point parce que c'est une illustration magnifique du dirigisme dont nous souffrons.

Voici la teneur d'une lettre que je vous adresse, monsieur le ministre: " Le hareng est pêché le long de nos côtes. Admettons qu'il n'y en ait pas beaucoup, il y en a tout de même un peu. Or, on a inventé un local de distribution, de telle sorte que les populations côtières ne peuvent pas bénéficier du poisson si elles se trouvent à huit ou dix kilomètres des côtes. Or, dans nos régions normandes, où l'on se nourrissait énormément de harengs, nos petits poissonniers ont été sayé de se ravitailler aux ports par des moyens de fortune. Ils obtenaient plus ou moins le surplus mais ils n'avaient pas d'attribution régulière; c'est ainsi que le gendarme, qui n'était pas toujours bon enfant, saisissait les poissons ainsi achetés et les vendait sur place. Finalement, les poissonniers ne vendaient plus de poisson."

J'ai écrit au directeur du ravitaillement pour lui signaler ces faits. Il m'a dit: " C'est tout-à-fait vrai mais nous avons relâché le dirigisme et ils pourront désormais s'approvisionner sans difficulté."

Dans une lettre où il parlait du nouveau système, le préfet écrivait: "Ce nouveau système nécessitera peut-être, en cas de pénurie de la pêche, la suppression de certaines communes dans l'ordre inverse, des tableaux de répartition ."

Il y a longtemps que je ne cherche plus à savoir comment il faut interpréter les circulaires, n'ayant jamais eu d'attrait pour les mots croisés. J'avoue que personne n'a compris ce que cela voulait dire. En réalité, nos poissonniers doivent d'abord téléphoner à un des vendeurs du centre habituel de pêche, puis téléphoner au délégué du port pour savoir si la pêche a été bonne ou non. Cette ~~étant~~ réponse étant obtenue, ils devront recevoir ~~dudit~~ correspondants que l'assurance ~~est~~ suffisamment abondante et que les consommateurs de grands centres sont surapprovisionnés en poisson ordinaire; alors seulement, ils pourront faire les trente kilomètres pour acheter les poissons.

C'est la raison pour laquelle je me permets de conclure dans la lettre que je vous adresse: " Si les poissonniers de nos petites communes veulent contenter leur clientèle, ils n'auront d'autres ressources que de s'arranger avec le revendeur, sans se préoccuper d'une

44

-28-

réglementation aussi compliquée. Une fois de plus, l'administration sera bafouée, ou bien de longs délais s'écouleront et c'est le poisson qui, comme le fromage, pour reprendre une expression bien connue "kraménera tout seul en route".

Dans ces conditions, monsieur le ministre, je vous en prie, n'attendez pas un mois pour dire que le poisson est libre. Tout le monde pourra ainsi manger du hareng car dans nos campagnes, on ne mange pas de la sole. Voilà ce que je voulais vous dire et, puisque tout à l'heure un sympathique collègue m'a dit qu'il marchait dans mes plates-bandes en ce qui concerne le problème de l'essence pour nos tracteurs, j'ajouterai que dans ce domaine aussi, on revient au libéralisme tout en restant au dirigisme. Le Gouvernement a dit à nos agriculteurs: " Vous allez recevoir des tracteurs". Alors qu'ils pensaient vendre leurs chevaux on leur a envoyé des circulaires en leur disant qu'ils ne recevraient plus d'essence et ils n'ont pas vendu leurs chevaux. Le Gouvernement reste sourd lorsqu'on lui dit que le prélevement est excessif; comment voulez-vous que les agriculteurs qui ont dû payer les tracteurs avec des coefficients de hausse notables, qui ont dû conserver leurs chevaux, puisque vous ne leur livrez pas d'essence, puissent prélever 80 p.100 sur leurs bénéfices. Il faut reconnaître que si l'on voulait agacer les gens, on ne procéderait pas autrement.

On a reconnu qu'il y avait des abus, que b'aucoup de temps s'écoulait entre le moment où les produits arrivaient aux Halles et le moment où ils étaient revendus. Il y a beaucoup de commerçants qui ont une tendance à se couvrir du risque des impôts; cela provient du fait que l'Etat ne se conduit pas lui-même honnêtement. Ne soyons donc pas étonnés que les citoyens ne soient plus aussi honnêtes qu'ils l'étaient auparavant.

Lorsqu'on entend dire par les représentants du Gouvernement; " Les forfaits agricoles sont excessifs parce qu'ils ne servent pas d'assez près la vérité ", c'est une erreur psychologique.

J'espère, monsieur le ministre que vous saurez apporter l'ordre nécessaire dans tout ce fatras de textes qui cause le désordre.

MME ROLLIN. ~~Lexxd~~ J'ai deux questions à poser à M. le ministre: 1<sup>o</sup> en ce qui concerne la question du lait - je parle en citadine et comme représentante de la Seine- nous aimerais bien, étant donné les ressources actuelles, que le prix du lait n'augmentât pas;

2<sup>o</sup> en ce qui concerne, <sup>la viande</sup> vous nous avez indiqué tout à l'heure qu'un des moyens de contrôle était la fermeture des boucheries et des charcuteries. En tant que mère de famille, acheteuse, consommatrice, je ne comprends pas très bien le système employé. Choisir le dimanche comme jour de vente de la viande, cela facilite les ménagères qui ont des glacières, qui ont des ressources suffisantes pour conserver la viande pendant la semaine. Cela n'empêche pas les bouchers de vendre la viande " par derrière la porte " à des prix élevés.

J'ai donc l'impression que dans notre région parisienne c'est une mesure qui ne correspond pas au but recherché.

43  
- 29 -

M. HENRY. Monsieur le ministre, j'ai ~~me~~ le tort de ne pas demander assez vite la parole et, quand je veux parler, tout à peu près a été dit (Rires).

Vous êtes ministre du ravitaillement; je ne vous souhaite pas de la rester longtemps car, - voyez-vous - le jour où il y aura du ravitaillement il n'y aura peut-être pas de ministre du ravitaillement (Rires).

Je vais, non pas vous poser une question, mais vous donner des conseils, si vous les acceptez.

Je vous dirai, mon cher ministre, que nous tournons dans un cercle vicieux. Tout à l'heure, M. Chatagnier nous parlait de fusion nécessaire entre les ministères de l'agriculture et du ravitaillement. Je ne puis que donner ~~mon~~ accord à cette formule; car pour produire, il faudrait qu'on nous en donne les moyens. On ne peut rien contre une démagogie trop facile, contre les cerveaux estropiés, mais il y a une chose que tout le monde admettra: on peut quelque chose contre la matière, dans la mesure où l'on veut faire quelque chose contre cette matière.

Je suis cultivateur et j'ai entendu parler de l'avoine. Je poserai une question à M. le ministre à ce sujet bien que je lui ai dit tout à l'heure que je ne lui poserai pas de questions. Ma commune a fait son devoir, mais je vous demande quelles ~~sanctions~~ pourront être prises demain contre les communes qui n'ont pas fait le leur.

Dans nos réunions publiques et contradictoires, on demande ~~de temps~~ en temps pourquoi l'on se tourne vers le capitalisme américain. Ce sont parfois les représentants de collectivités qui ont livré 7 p.100 de leur production qui demandent cela. Si, monsieur le ministre, vous voulez nous donner les moyens de produire davantage, j'ai la certitude absolue que les cultivateurs pourront augmenter le rendement de la récolte prochaine de 25 à 30 p.100.

C'est ce que je vous demande de faire, monsieur le ministre. Intervenez auprès du ministre des transports, de la production industrielle pour qu'au moins, notre pays étant le plus grand producteur de potasse du monde, nous ayons le plus vite possible de la potasse pour nos légumineuses.

M. ROUDEL. Monsieur le ministre, vous avez parlé de l'augmentation du prix du vin. Je tiens à vous dire que ce ne sont pas les petits viticulteurs qui ont profité de cette augmentation, mais surtout les négociants. Vous nous avez donné l'assurance que vous alliez importer du vin; je vous demanderai de quels pays et, à quel prix? Je vous demanderai aussi de ne pas faire ces importations avant de consulter la commission des boissons de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République.

M. BERNARD LAFAY. Monsieur le ministre, je voudrais vous parler de la fermeture obligatoire des boulangeries le dimanche, dans le département de la Seine. Je suppose que le ravitaillement a pris cette décision pour obtenir des économies de farine; or, il s'avère, d'après les présidents de

syndicats, qu'aucune économie n'a été réalisée. Il paraît difficile, en effet, lorsque la ration de pain est de 200 grammes de considérer que tout le monde ne mange pas ses 200 grammes. Tous les samedis soir on voit des queues interminables devant les boulangeries. Si le ravitaillement ne démontre pas qu'il y a des économies à réaliser, je me demande pourquoi on continue à fermer les boulangeries le dimanche. On devrait ordonner la fermeture par roulement, comme le demandent tous les boulanger. D'au

D'autre part, en ce qui concerne le sucre, M. le président Rambier, lorsqu'il a porté la ration de sucre de 700 à 750 grammes, a déclaré qu'en janvier elle serait de 1 kilo. Je sais très bien qu'à cette époque, on espérait une bonne récolte de sucre et que, par suite d'une mauvaise qualité des betteraves, on est en déficit de 200.000 tonnes. Est-ce que le ravitaillement peut assurer la population qu'il n'y aura pas de diminution de la ration de sucre ?

Je sais, monsieur le ministre, que lorsque vous avez pris vos fonctions, vous avez surtout tenu à donner un meilleur ravitaillement aux grands centres. Nous aimerais que cette politique soit poursuivie et je parle surtout pour la région parisienne qui, avec les communes limitrophes, totalise à peu près 8 millions d'habitants.

J'ai eu l'occasion d'aller aux statistiques générales demander comment on établissait le coût de la vie en France. Il faut reconnaître qu'il est établi uniquement en se basant sur les 34 articles de détail du département de la Seine et que, quelquefois, les communes transmettent des indications d'une façon si tardive que l'indice du coût de la vie pour toute la France est établi uniquement sur l'indice du département de la Seine. C'est grave, car les revendications sociales sont établies sur le coût de la vie. Par conséquent, si l'on veut un jour rompre le cycle infernal des salaires et des prix, il faut tout de même favoriser le ravitaillement des grands centres et, en particulier, de la région parisienne.

Tous les soirs, vers dix-sept heures, la radio diffuse, dans toute la France, les cours des Halles. Ainsi un Parisien qui se présente dans une ferme assez éloignée est choqué du prix exagéré qu'on lui demande et on lui répond: "Ce sont les prix de Paris !" Je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur le baromètre des prix que constitue la région parisienne.

M. DAVID. Après le rapport de M. le ministre, je voudrais indiquer qu'il nous ne semble pas que la situation s'améliore tellement et que, en ce qui concerne la viande, en particulier, nous en sommes au douzième, au treizième ou au dix-septième plan depuis la Libération. Je formule, ici, le souhait que le dix-septième plan du ministre qui est devant nous réussisse.

Je voudrais demander à M. le ministre s'il n'est pas possible d'avoir du sucre de Pologne. Nous avons appris que la Pologne a envoyé une quantité assez importante de sucre pour les grévistes français, ce qui prouve donc qu'il y a du sucre en Pologne. A ce sujet, je voudrais poser une question d'ordre général qui engage la politique du Gouvernement.

ment: est-ce qu'on va continuer à n'avoir de relations commerciales qu'avec une partie des pays du monde ou pour essayer d'assurer le ravitaillement de la population va-t-on s'orienter vers une politique qui consisterait à avoir des relations commerciales avec tous les pays et, en particulier, avec les pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale. A cet égard, nous ne pouvons que regretter que, par suite de manœuvres politiques, les pourparlers avec l'Union soviétique en ce qui concerne les livraisons de blé, ~~étaient~~ été rompus et qu'ainsi nous soyons menacés - malgré certaines affirmations d'une diminution de la ration pour les mois prochains.

Autre question: est-il vrai qu'en Afrique du nord, certains produits oléagineux, tourteaux et autres soient achetés par les Américains. J'ai entendu dire cela; je voudrais une précision à cet égard, car ceci compromettreait le ravitaillement de notre bétail. D'autre part certaines industries, comme les huileries Verminck de Martigues seraient menacées de chômage.

Nous apprenons, enfin, par nos collègues d'outre-mer qu'il y a beaucoup de café à Dakar; est-ce qu'il ne serait pas possible d'en avoir un peu plus ici ?

Autre question: est-il vrai qu'il y a un mois et demi environ, le porc était vendu à 210 francs le kilo, poids vif ? Je connais un éleveur qui ne pouvait vendre ses porcs à ce prix, alors que dans la boucherie il se vendait toujours au même prix.

En ce qui concerne les titres de rationnement, j'ai connu, pendant la Libération et longtemps après, des préfets et de hauts fonctionnaires préfectoraux qui touchaient un nombre considérable de titres de rationnement. Je pourrais citer des chiffres. Je ne sais pas s'ils continuent à en toucher, en tout cas, il serait anormal, au moment où les Français ont des difficultés pour se ravitailler, que certains fonctionnaires puissent disposer d'un contingent spécial.

D'autre part, en ce qui concerne les conserves de tomates, je veux vous signaler que dans mon département, les tomates ont été vendues entre deux et quatre francs le kilo. Comme il en faut sept kilos pour obtenir un kilo de conserve de tomates, cela fait une vingtaine de francs alors que la conserve de tomates se vend 240 francs le kilo.

M. SAINT-CYR/ Monsieur le ministre, j'ai constaté avec un très grand plaisir que vous accordez à la question de l'alimentation du bétail toute l'importance qu'elle mérite. Je pense que c'est une question que l'on a beaucoup trop négligé. Je vous demande d'insister pour qu'après la prochaine récolte les devises soient affectées à l'achat de céréales secondaires, pour augmenter la production du lait et celle de la viande. Mais, d'ici là, nous devrons vivre avec ce que nous fournissent les territoires d'outre-mer. Or, je ne suis pas absolument sûr qu'un grand effort soit fait de ce côté. On signale la présence de tourteaux et de manioc en Afrique occidentale. J'ai eu l'occasion, il y a quelques semaines de vous présenter une demande de fédération de producteurs de lait, la fédération lyonnaise qui est très active. Elle avait reçu une offre d'importation de 5.000 tonnes de tourteaux de Dakar à des prix très intéressants puisque ce tourteau devait être vendu aux producteurs

de lait à 20 francs le kilo. Je crois savoir que cette fédération n'a pas eu l'autorisation d'acheter directement ces tourteaux parce qu'il n'y a qu'un acheteur, c'est l'office. ~~Maxim~~ Mais, je me demande s'il n'y aurait pas intérêt à laisser une certaine liberté à l'initiative privée, tout en la contrôlant.

En ce qui concerne la répartition, vous avez dit que ces tourteaux seront répartis d'après les livraisons de lait. Je me permets une petite observation: vous savez qu'actuellement, en période d'hiver la production de lait est très faible car elle ne commence qu'au fur et à mesure des naissances. Si une vache met bas au début de février, elle va nourrir son veau pendant un mois et elle ne donnera du lait qu'au mois de mars. Or, elle n'aura droit aux tourteaux qu'en avril. C'est dès maintenant qu'elle a besoin de tourteaux.

La répartition de tourteaux devrait être faite aux producteurs plutôt d'après les livraisons de l'an dernier. En ce qui concerne le régime des produits laitiers, j'avais fait une observation à votre prédécesseur, M. Ramadier, en 1947. On a redonné une certaine liberté au commerce des produits laitiers. Les laiteries coopératives ont eu plus de liberté pour faire du beurre, du fromage ~~gras~~ ou du fromage de qualité inférieure. Or, il faut bien constater que les prix étaient établis de telle façon que, trop souvent, les producteurs ou les laiteries avaient intérêt à faire du fromage de qualité inférieure plutôt qu'à faire du beurre ou du fromage gras ou de première qualité.

Je me permets d'attirer votre attention sur cette question; je crois qu'il y a un effort à faire pour remettre de l'ordre et éviter que, comme l'an dernier, nous nous retrouvions devant une crise du beurre.

52-32-

M. MERMET GUYENNET. M. le ministre a indiqué le scandale intolérable du prix de la viande achetée vingt francs sur pied et revendue 400 francs. Il a attribué le fait de cette anomalie aux intermédiaires. C'est très bien de reconnaître le mal, mais il faudrait également indiquer les remèdes que l'on propose. Les consommateurs sont las, c'est certain ; mais les intermédiaires ne sont pas seuls coupables. Je désirerais savoir quelles sont les mesures envisagées pour porter remède à cette situation.

Alors que nous manquons de pain, il est scandaleux que les terres à blé de Tunisie soient transformées par la chambre de commerce américaine et le pool du lin en terres à lin (graines). Quelles mesures seront prises pour éviter ce scandale ?

D'autre part, quel est le rôle de ? en Afrique noire ? Cet organisme, dans lequel des capitaux américains seraient investis, sabote notre production d'huiles d'arachides en important de l'huile de soja.

M. LAURENTIE.- Vous nous avez parlé de la question des billets de 5.000 francs en ce qui concerne les maquignons et le ravitaillement en viande. Mais il y a un autre aspect de cette question qui doit retenir toute notre attention. Je veux parler de la grande masse des paysans, pour ne pas dire tous, qui n'ont pas de comptes en banque. Vous savez, dans ces conditions, qu'il leur faut avoir par devers eux une somme d'environ 200.000 francs au commencement de la saison pour effectuer les labours, acheter les semences et les engrains nécessaires. La situation les inquiète à tel point qu'au Conseil général des Alpes maritimes, j'ai présenté une motion, qui a été voté à une grande majorité, pour demander que les cultivateurs soient remboursés le plus rapidement possible jusqu'à concurrence d'une somme de 200.000 francs. En effet, toutes les mesures financières qui ont été prises ont été rattachées à une production accrue dans notre pays. Il ne faut donc pas négliger cet aspect constitué par la production agricole. 200.000 francs, actuellement, ce n'est presque rien.

M. DULIN. Président de la commission de l'agriculture.- Je voudrais d'abord remercier, au nom de mes collègues de la commission de l'agriculture, la commission du ravitaillement de nous avoir invité à cette audition. Je voudrais également dire à M. le secrétaire d'Etat que nous sommes fiers de le voir au poste le plus délicat du Gouvernement ; ce poste est en effet très difficile à tenir, on l'a bien vu, et nous n'en sommes que plus heureux de le voir actuellement tenu par un Conseiller de la République. (Applaudissements).

Monsieur le ministre, je voudrais tout spécialement attirer votre attention sur une question qui, dans le monde agricole, a causé un certain émoi. Je veux parler de la question de l'essence, non seulement pour les travaux agricoles, mais surtout, dans l'immédiat, pour le ramassage du lait. Vous savez que, le mois dernier, on a diminué les attributions d'essence de 20 p. 100, en ce qui concerne le ramassage du lait, et vous savez aussi que cette question est de première importance. Vous avez souligné que nous avions maintenant un peu plus de lait. C'est en fait la nature qui le faut, puisque nous allons maintenant vers le moment de la lactation.

50  
- 33 -

Il en est de même pour les œufs? Les, prix ont baissé uniquement parce que les poules recommencent à pondre.

Mais pour cette question de l'essence, de toute première importance, je vous demande de vous pencher sur le problème, et de faire tous vos efforts pour que le Gouvernement l'étudie de près.

Vous avez dit votre intention de rendre la liberté au poisson. C'est une chose que nous demandions depuis longtemps. Nous pensons que si on rendait la liberté à ce marché, tout le monde pourrait manger du poisson.

Vous avez également parlé tout à l'heure des importations de matières grasses. Je voudrais vous demander si le gouvernement peut maîtriser obtenir le transport des milliers de tonnes d'arachides qui se perdent en Afrique noire. C'est à tel point que j'ai vu l'autre jour un colon de ces territoires qui ne savait même pas s'il pourrait vendre ses arachides faute de transports; en particulier, le chemin de fer ne circule dans cette région que deux ou trois fois par semaine par suite des grèves qui continuent là-bas.

Je voudrais d'autre part appeler votre attention sur le problème du sucre. Vous connaissez d'autant mieux cette situation que vous êtes d'une région de betteraves sucrières. Nos producteurs ont été étonnés, au moment où l'on parle de la réréfaction du sucre, de voir les opérations qui ont été faites pour la campagne dernière et qui ont consisté à envoyer des betteraves de Forges-d'Aunis à Pithiviers pour y fabriquer du sucre, et qu'on retournait ensuite l'alcool de Pithiviers à Forges d'Aunis. C'est une méthode que votre bon sens ne peut tolérer.

Enfin, je voudrais vous dire un mot de la question des aliments du bétail. Nous avons bien reçu de ces aliments dans nos étables, mais en quantités infimes. Vous avez parlé de 2 millions de quintaux; pour moi, cela fait 20.000 tonnes, et c'est absolument insignifiant eu égard aux besoins des producteurs de lait. Ce que nous demandons en tout cas, c'est que ces aliments soient répartis dans les plus brefs délais possibles. Nous avons, dans toutes nos coopératives de production laitière, une baisse catastrophique non seulement pour le ravitaillement général, mais aussi pour la bonne gestion de ces coopératives, puisque les frais généraux sont les mêmes que l'on traite 3500 litres de lait où 1800.

Une question maintenant sur votre société nationale d'engraissement. Je voudrais savoir combien cette société comporte de personnages et surtout combien il a été souscrit de contrats en tonnes. Si mes renseignements sont exacts, on aurait souscrit trois mille tonnes de contrats. Cette société s'avère donc complètement inutile et on a eu le tort de lui confier le monopole des importations d'aliments du bétail, au détriment de la production laitière. Vous n'en êtes pas responsable, monsieur le ministre, mais c'est vous qui êtes en place, et il est nécessaire que vous interveniez d'urgence.

On a également créé une société de congélation de la viande.

...../

-34-

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, pour la congélation de la viande, il y a eu succès, puisqu'on a congelé 32.000 tonnes de viande sur les 35.000 tonnes initialement prévues par M. Ramadier. Mais, d'après mes renseignements que j'ai recueillis dans mon département, les achats ont été effectués par vos directeurs départementaux du ravitaillement. Je pense que le service de la viande que vous avez au ravitaillement général aurait été suffisant sans créer un nouveau service. Je pense qu'il faut envisager cette question pour la saison prochaine. La congélation est une nécessité et vous rendra certainement services dans quelques jours.

Voici les questions que je désirais vous poser.

MME BRION.- Je voudrais demander à M. le ministre quels sont ces acheteurs du nord et de l'est qui ramassent la viande notamment dans son propre département, et je voudrais savoir où va cette viande et quelles mesures il compte prendre pour empêcher de telles pratiques ?

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DU RAVITAILLEMENT.- Si mes collègues n'ont plus de questions à poser, je vais à mon tour, avant de donner la parole à M. le secrétaire d'Etat, attirer son attention sur quelques points.

Dans son exposé, M. le ministre nous a dit qu'en 1946 il y avait 780 emplois dans son administration et qu'à la suite de compressions, ce chiffre a été ramené à 374. Que sont devenus les fonctionnaires ainsi disparus de l'administration centrale ?

Deuxième question, beaucoup plus importante. Les prix à la production sont actuellement quelque peu déséquilibrés à la suite d'une affluence d'acheteurs venant surtout du nord et de l'est. Je veux vous donner une information qui intéressera certainement tout le monde. Nous avons été saisis de réclamations venant de tous les points de la France, à la suite de l'introduction du franc français en Sarre.

A la suite de la promulgation de cette mesure, je puis vous assurer qu'il y a actuellement une véritable armée de courtiers et de représentants de commerce qui achètent en France les produits alimentaires à n'importe quel prix. On se demande si ces produits ne dépassent pas un peu les frontières de la Sarre, où ils sont sensés aller. Dans le département de l'Allier, ces courtiers sont venus rafler les poulets. Ils les achètent jusqu'à 500 francs le kilo. Ces poulets sont partis en Sarre par wagons entiers. Je voudrais savoir si le gouvernement peut actuellement nous donner des indications sur le tonnage des marchandises actuellement achetées en matière de ravitaillement.

Dans le cas contraire, je crois être l'interprète des membres des deux commissions pour demander au gouvernement qu'il assigne à ces courtiers des maisons déterminées sur lesquelles il pourra exercer un contrôle efficace afin de connaître le tonnage des marchandises introduites en Sarre.

Ma troisième question concerne les contrôles que le Gouvernement a l'intention de faire effectuer dans tout le pays.

...../

- 354 -

Nous sommes bien d'accord pour qu'en prenne des sanctions dans le cas où des infractions seraient constatées. Mais il ne faudrait pas que cela apparaisse trop souvent comme une brimade inutile. Au reste, il y a déjà dans le petit et moyen commerce un fif sentiment de mécontentement.

Je vous citerai l'exemple de ce qui s'est passé à Miréville. Deux contrôleurs débarquent dans cette localité. A une première charcuterie, ils ne trouvent rien d'autre qu'un jambon, sur une table ; ils dressent procès-verbal pour exposition illicite de viande. Le charcutier leur démontre que faisant le nettoyage chez lui, il fallait bien qu'il mette sa marchandise quelque part, rien n'y fait.

A une deuxième charcuterie, ils interpellent une vieille femme et découvrant dans son cabas une côtelette de 200 grammes. Ils verbalisent contre le charcutier qui, pourtant, leur démontre qu'il ne possède aucune installation frigorifique lui permettant de garder sa viande plusieurs jours de suite et qu'il est donc bien obligé de la vendre avant qu'elle ne soit perdue. Là encore, rien n'y fait.

Ils passent ensuite chez le menuisier où ils demandent à acheter des planches. Heureusement, le menuisier, qui les a vu "venir de loin", leur réclame un bon d'achat. Sur cette réponse, ils s'en vont.

Vous pensez bien que la nouvelle se répand dans Miréville. Les 82 commerçants de cette localité poursuivent en camion les deux contrôleurs, les rejoignent, les ramènent à Miréville, et brûlent les procès-verbaux. Le résultat est dix mandats d'arrêt lancés contre les commerçants. Une pétition est alors faite ; je suis moi-même intervenu au Conseil général. J'ai demandé l'annulation des poursuites. Et le Conseil général, à l'unanimité, a voté le voeu que j'ai présenté.

J'accepte donc les contrôle. Il est nécessaire de poursuivre les trafiquants. Mais que l'on n'ennuie pas les commerçants par des mesures maladroites qui auraient un effet regrettable pour l'ensemble de la population.

**M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT AU RAVITAILLEMENT.** - Avant de répondre aux différentes questions, je m'excuse ~~encore~~ à l'avance pour le cas où je ne pourrais donner aux orateurs les précisions qu'ils désirent. En effet, certaines des questions qu'ils m'ont posées dépassent nettement le cadre de mes services, et je serai obligé de les renvoyer au ministre intéressé.

En ce qui concerne la fusion éventuelle du ravitaillement et de l'agriculture, je pense qu'il y a eu une mauvaise interprétation de mes paroles. Le ravitaillement est un répartiteur de marchandises qu'on lui fournit. Ces deux fournisseurs sont la production agricole et l'importation. La production industrielle s'intègre un peu dans ce circuit en raison de son influence sur la production agricole. Mais enfin, nous sommes un pays qui pouvait, du point de vue agricole et alimentaire, se suffire à lui-même pour une grande partie de ses besoins, et la production agricole doit l'emporter sur les importations. Il m'a donc paru légitime, quand j'ai accepté cette tâche, de demander qu'il n'y ait pas de hiatus entre

..... /

l'agriculture et de ravitaillement et j'ai dit que je souhaitais que le ravitaillement soit rattaché à l'agriculture. Mais il n'y a pas de question pour l'instant. Il y a deux services qui coopèrent de façon très étroite, d'autant qu'ils sont liés en un certain sens pas des liens de subordination. Mais nous conservons nos deux départements.

En ce qui concerne la question des étiquettes, je puis répondre à M. Chatagner que nous avons l'intention de poursuivre cette expérience, qui a donné des résultats encourageants. Le seul défaut, c'est qu'une telle expérience demande la présence d'un contrôleur sur chaque marché.

En réalité, ce qui nous importe, c'est de connaître la différence qui existe entre le prix que perçoit le maraîcher, s'il s'agit de légumes, et le prix que paie le consommateur à la distribution, pour éviter les écarts scandaleux que nous avons pu constater.

En ce qui me concerne, j'ai l'intention de publier à partir de la semaine prochaine, dans la presse et à la radio, les prix à la production des légumes dans la plupart des centres producteurs, de façon à ce que les ménages, sur le marché, puissent connaître également la différence qui existe entre les prix à la source et les prix à la consommation. C'est ce qui générera le plus les intermédiaires. Je dois ajouter en plus que nous sommes actuellement en rapport avec la C.G.A. pour trouver les moyens de réduire certains circuits ou du moins de faire des circuits témoins pour révéler l'exagération, là où elle se trouve. On ne peut pas toujours dire que les intermédiaires exagèrent. En fait, il s'agit surtout d'un trop grand nombre de stades. A chaque stade, la somme perçue est justifiée, dans la plupart des cas, mais ces différentes étapes, ajoutées, produisent l'écart que nous constatons actuellement.

En ce qui concerne les figues, on en a vendu au prix de 58 francs. Mais c'était dans des organismes témoins. J'aurais souhaité quel exemple fut suivi, mais je regrette de dire qu'il n'en a rien été.

Chaque fois que nous importons des produits à des prix inférieurs aux prix français, nous avons trois solutions : 1°) laisser la liberté totale, et l'expérience nous montre que quand un produit n'est pas en quantité suffisante, presque toujours les prix s'alignent sur les cours les plus hauts; 2°) faire distribuer les marchandises dans des conditions bien particulières, comme nous l'avons fait pour les œufs de Hollande. En pratique, cela exige que le produit puisse être identifié. Les œufs ~~XXXXXX~~ de Hollande étaient marqués ; les oranges d'Italie l'étaient également. Mais pour les endives de Belgique, c'est plus difficile. Si ces deux méthodes ne réussissent pas, étant donné que nous ne pouvons pas tout importer de cette façon, il ne nous restera plus qu'à faire distribuer par des entreprises témoins.

M. Leterrier m'a parlé de la question de l'avoine. Cette question concerne le ministère de l'agriculture. Je peux tout au moins lui répondre que le passage par l'organisme stockeur a été rendu nécessaire afin que la nourriture animale soit répartie correctement et que les uns ne bénéficient pas de quantités plus grandes que les autres.

...../

56/60 - 37-

On ne peut en effet laisser la liberté de ce produit en même temps que l'on manque d'autres denrées similaires.

En ce qui concerne les aliments du bétails, la répartition n'a pas pour but de favoriser les gros livreurs laitiers, mais de favoriser les bons livreurs, ce qui n'est pas la même chose. Un gros livreur peut-être en même temps un mauvais livreur, alors qu'un petit livreur sera de son côté un bon livreur.

On m'a d'autre part cité le cas de provendes de mauvaise qualité et vendues à des prix excessifs. Dans toutes les professions, nous savons qu'il existe des abus de cette sorte. J'ai fait sortir un décret qui fixe les normes auxquelles doivent répondre les aliments du bétail. J'ai déjà reçu un certain nombre de plaintes. Je fais actuellement préciser par une circulaire ce que doivent faire les cultivateurs qui recevraient des aliments de mauvaise qualité. J'ai notamment précisé les précautions à prendre pour opérer les prélèvement aux fins d'analyse. Les frais de cette analyse sont d'ailleurs supportés par les délinquants. Là encore, je fermerai impitoyablement les maisons qui se seront rendues coupables de fraudes.

On a accusé la société professionnelle d'avoir fait le trust des aliments du bétail. Je suis au regret de dire qu'il n'en est rien et qu'elle ne constitue nullement un acheteur unique. Il y a un acheteur unique, c'est celui qui opère pour le compte du gouvernement qui a pour unique but d'empêcher des surenchères telles qu'il s'en est produit dans les territoires de l'Union française.

La meilleure preuve que l'opération est un succès est qu'il nous a été possible de mettre à la disposition des cultivateurs des aliments à un prix sensiblement égal à celui du blé.

°)  
°)

LEG

- 58 -

Ag. et Rav. 4/2/48

M. Le Sassier-Boisauné m'a parlé de la liaison indispensable entre les services de la Production industrielle et ceux de l'agriculture et moi-même. Or, celle-ci existe à l'heure actuelle au sein de très nombreuses commissions interministérielles.

Vous me dites qu'un certain nombre d'appareils à traire existent. Je veux bien vous croire, mais je n'en sais absolument rien. J'aimerais avoir des précisions.

M. LE SASSIER-BOISAUNE - Dans mon département une exposition agricole a eu lieu. J'ai parlé avec 5 professionnels qui m'ont affirmé qu'il existe des appareils à traire, mais qu'il manque les bons matière.

M. le SECRETAIRE d'ETAT à l'AGRICULTURE - Si ces appareils existent, il ne fait pas l'ombre d'un doute, qu'il y a lieu de les débloquer le plus rapidement possible. Je vais demander à M. le Ministre de faire une enquête car nous n'avons quant à nous nullement l'intention, pas plus qu'à la production industrielle, de faire des réserves.

Pour ce qui concerne les tracteurs, vous savez que l'en en amplifie actuellement l'importation et la fabrication, mais je ne puis vous préciser s'ils sont à pneus ou à chenilles.

On m'a dit que l'essence manque pour les tracteurs et d'autre part qu'elle va souvent au marché noir. Il est absolument certain qu'en matière de répartition on ne peut atteindre la perfection. Je suis très heureux d'être tenu au courant de certains abus pour pouvoir prendre les mesures qui s'imposent. La situation dans laquelle nous nous trouvons n'est que momentanée, c'est une situation qui sera complètement réglée dans 8 ou 10 jours. Il n'est point dans nos intentions de refuser cette année de l'essence pour l'agriculture.

Pour ce qui concerne la viande, vous m'avez dit que les herbagers de Normandie n'étaient pas lésés par le manque d'aliments, mais par la pénurie d'essence. Je tiens toutefois à vous dire que l'échange de l'essence contre des animaux pose des problèmes à la fois psychologiques et de répartition. Je ne vois pas pourquoi on ferait un tel échange qui priverait les détenteurs de tracteurs, je sais bien que cette essence servirait aux emboucheurs pour faire fonctionner leurs camionnettes mais celles-ci sont d'une moins grande utilité que les tracteurs. C'est un problème fort délicat qui demande un examen approfondi.

Je vous ai déjà répondu pour ce qui concerne l'avoine des chevaux de course.

Le problème des intermédiaires est très délicat en général. Il n'est pas spécial à l'alimentation mais il est plus aigu dans cette branche parce qu'il nous touche davantage. Je confesse que je regrette l'abrogation de la loi qui limitait le nombre d'intermédiaires. Je trouve que l'on aurait pu limiter le nombre d'intermédiaires qui pullulent dans certaines professions

puisqu'ils sont souvent quatre fois plus nombreux alors que le volume des denrées est plutôt en régression. C'est un problème excessivement grave qui doit être examiné par chacun de vous.

Je pense qu'il faudrait arriver à une formule donnant une marge globale allant de la production jusqu'à la distribution par profession puisque le mode de distribution n'est pas le même partout et que l'en ne peut pas dépasser ces marges. Ce système est fort bon pour les produits taxés mais beaucoup moins pour les autres.

Le problème des sanctions a été évoqué par plusieurs orateurs. On m'a parlé du problème des boulangers. J'ai entendu dire que les sanctions tombent quelquefois à faux. Je vous répondrai, comme je l'ai fait pour la répartition, que chaque fois que l'en décide de prendre des sanctions, celles-ci ne sont pas toujours très justes. Cela dépend des exécutants qui n'agissent pas toujours avec suffisamment de compréhension. Je tiens à vous dire que j'exigerai le maximum d'équité. Je considère en premier lieu les grosses questions, mais les petites histoires, dont m'a parlé M. Lefranc ne m'intéressent nullement.

Pour ce qui concerne les fermetures de boucheries, dans le cas de coupures d'électricité, les autorités préfectorales font souvent de l'autardie et vont au delà de leurs attributions. Ils devraient avoir une plus juste compréhension des choses.

Autant je désire punir les gros trafiquants, autant je donne l'exeat total pour les tout petits.

J'examine moi-même tous les dossiers qui parviennent à mon ministère et je réduis ou j'approuve les sanctions selon les renseignements qui me sont fournis. Je tiens à ce que règle le maximum d'équité.

Je désire que vous me signaliez les abus afin de les réprimer.

Quant à la fermeture des boucheries, il est certain que si les préfets tenaient compte des jours de coupure de courant, ils devraient aménager les fermetures en conséquence.

Deux orateurs m'ont demandé quel est le régime concernant les cartes d'alimentation distribuées aux hauts fonctionnaires. Je crois que celles-ci ont été réduites dans des proportions considérables, je crois même qu'il n'y en a plus. Je ferai une enquête. Le rationnement doit être égal pour tous.

M. Plait m'a demandé s'il était possible d'augmenter la ration de sucre des vieillards de plus de 80 ans. Étant donné qu'il s'agit de chiffres extrêmement faibles, je serais très désireux, pour ma part, de donner satisfaction à cette catégorie de personnes. Ce problème de l'alimentation des vieillards est l'un de ceux qui me fait le plus pâlir actuellement et j'aimerais voir porter leur ration de sucre à 1 kilog.

- 63 -  
- 40 -

Quant à l'alimentation des enfants de 10 à 14 mois, la ration a été fixée par des sociétés scientifiques composées de médecins ; il ne me paraît pas possible de la modifier sans l'avis de ces sociétés.

Pour ce qui concerne les exportations, je n'ai pas tous les chiffres sous la main mais je puis vous dire qu'elles sont extrêmement réduites à tel point qu'elles tendent de plus en plus vers le néant. Il existe toutefois un courant traditionnel que nous devons ne point laisser tarir. Sur un contrôle jouant du premier janvier 1948 au 31 mars 1948, soit sur trois mois, nous aurons à répartir 30.000 tonnes de fromage. Nous avons prévu une exportation que nous ne réaliserons peut-être même pas en totalité de 1.880 tonnes. Vous voyez que ces chiffres sont faibles, or le fromage est notre principale denrée alimentaire d'exportation. Nous envoyons surtout vers la Suisse du roquefort et du camembert vers l'Angleterre.

De nombreux cultivateurs ont demandé l'exportation des légumes. Cette question demande à être examinée de très près. Je compte pour le moment, et je m'en excuse auprès des cultivateurs, ne donner aucune espèce d'autorisation. Je ne pourrais le faire que pour des denrées que nous aurions en surabondance et contre échange de produits qui nous seraient nécessaires.

M. PRIMET - Pouvez-vous me donner des précisions sur l'exportation des oignons vers l'Angleterre. Avez-vous donné des autorisations ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT à L'AGRICULTURE - Non.

M. PRIMET - J'aimerais savoir si ce produit est assez abondant chez nous pour permettre l'exportation ?

M. le SECRETAIRE D'ETAT à L'AGRICULTURE - Je n'ai aucune précision sur ce produit. Les chiffres me manquent. Je répondrai par lettre.

Pour ce qui concerne les cartes d'acheteurs, la situation est assez curieuse. Vous savez que je suis saisi d'un nombre astronomique de réclamations concernant le pullulement des cartes d'acheteurs d'animal du bétail et je suis saisi très souvent par les mêmes, de réclamations individuelles concernant le rétablissement de cartes d'acheteur. Il n'est pas très aisé de juger entre les deux. Il existe une juridiction d'appel chaque fois qu'une carte d'acheteur de bestiaux a été refusée.

Cette juridiction n'a pas fonctionné depuis 4 mois par suite d'un conflit qui a empêché la réunion d'un conseil de la viande ? J'ai apaisé le conflit concernant la désignation des membres de la C.G.A. qui avaient démissionné en bloc, et la C.G.A. va désigner ses membres.

Mme BRIAND - Je me permets de vous dire qu'en Charente ce conflit a existé parce qu'on n'a pas tenu compte du conseil de la viande et que l'on a maintenu la carte d'acheteur à des commerçants notoires. J'ai posé la question au préfet, au conseil général, qui m'a indiqué qu'il était seul juge et seul maître et qu'il ne tolérait pas que cette question soit discutée.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Vous m'avez parlé des herbages, je crois?

M. PRIMET. Certains marchands de bestiaux ont accumulé des bêtes et ne les livrent peut-être pas.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je le sais et cela me permettra de répondre à une autre question concernant les herbages. M. de Montalembert m'a parlé tout à l'heure des herbages et des toucheurs qui ~~vont~~ achètent ~~au~~ des animaux maigres.

M. DE MONTALEMBERT. Je parlais de ceux qui vont en acheter.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je dois vous dire qu'ils ont été à l'origine d'un grand marché noir. S'ils ne retrouvent pas l'argent qu'ils ont engagé, tant pis pour eux. Ils ont fait monter le prix du bétail maigre au dessus du prix du bétail gras, ce qui ne s'était jamais vu. J'ai l'impression qu'ils pourraient subir de grosses pertes, je ferai d'ailleurs tout mon possible pour qu'il en soit ainsi.

M. PRIMET. Il faudrait peut-être un peu évaluer les bénéfices qu'ils ont pu réaliser.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Vous m'avez parlé des volants sur tickets. J'ai fait le recensement de cette inflation; nous avons réduit les proportions de tickets donnés dans chaque département dans des conditions considérables.

En ce qui concerne le poisson, vous m'avez parlé du gréement des pêcheurs, cela ne suffit pas à expliquer la suppression du hareng guais que tous les peuples cherchent en vain. L'Angleterre, la Hollande, la Belgique, la Norvège, tout le monde recherche le hareng guais.

En ce qui concerne les oranges, je ne tiens pas à ouvrir ici un débat politique. On m'a cité le cas de Marseille où des déchargements d'oranges n'auraient pas été effectués. Vos renseignements sont mauvais, car à Marseille, des oranges ont bien été débarquées sans trop de dégâts. En réalité, il y a eu des incidents à Sète et non à Marseille.

M. David m'a parlé de la collecte du blé et d'une réduction possible de la ration de pain. Je tiens à vous dire que nous ne sommes ni fakirs ni prophètes et qu'il m'est impossible de savoir, actuellement, quelles sont les allocations de blé que nous aurons à partir du mois d'avril.

D'autres conseillers m'ont posé cette question: "Pourquoi n'acceptons-nous pas de commercer comme auparavant avec des pays qui pourraient peut-être nous fournir du blé?" Nous n'avons jamais refusé de commercer avec qui ce soit. Nous avons des accords avec la Pologne,

la Hongrie, la Tchécoslovaquie mais ils se réalisent plus ou moins, selon les infortunes du sort. Nous n'avons aucune répugnance à traiter avec quiconque. Il faudrait une catastrophe pour que nous ne maintenions pas la ration de 200 grammes. Actuellement, la récolte de blé s'annonce assez bonne mais il est peut-être très prématuré d'en parler.

En ce qui concerne le prix de la viande, le coefficient 20 s'applique à un certain nombre de départements. Pour ce qui a trait aux inscriptions, si les arrivages diminuaient et si les prix augmentaient nous serions obligés de rétablir le rationnement du jour au lendemain. Or, il faut un mois pour mettre tout en place et il était de mon devoir de tout prévoir. La semaine prochaine, si je suis obligé de répartir de la viande congelée, sur Paris, à la suite d'un défaut d'arrivée, je serai bien aise de me baser déjà sur les quantités d'inscriptions recueillies par chaque boucher pour faire une juste répartition.

MME BRION. Beaucoup de consommateurs se trouvent rationnés d'office parce que le prix élevé de la viande leur empêche tout achat.

M. LE SECRÉTAIRE D'ETAT. La semaine prochaine, j'approvisionnerai les bouchers par roulement.

Mme Brion m'a demandé quelle quantité de lait on importe. Normalement, on devrait importer 12 à 15.000 tonnes de lait. J'espère que si nous réussissons à augmenter la production laitière et la collecte de lait nous n'aurons pas besoin d'importer une telle quantité.

A quel prix ? Cela soulève la question du prix des produits laitiers. Le lait Klim est un lait médical que nous avons détourné de ces buts parce que nous avons constaté que la quantité importée dépassait les besoins médicaux.

Il faut tout de même reconnaître qu'il est très difficile d'évaluer suffisamment à temps les besoins pour qu'on ne commette jamais d'erreur. Ce lait a été traité spécialement, il est beaucoup plus cher que les autres. Il est très difficile de répartir du lait qui vaut 80 francs et du lait qui vaut 153 francs. On avait choisi une catégorie qui pourrait, à elle seule, consommer tout ce lait. J'ai demandé que l'on fasse une péréquation entre les laits pour faire baisser le prix du lait Klim. C'est ce qui intervient actuellement de façon à moins défavoriser les vieillards. Il ne reste d'ailleurs plus de lait Klim.

Exporte-t-on des produits laitiers ? Je vous ai répondu. Dans votre département l'augmentation de la production laitière est entraînée par les prélèvements pour assurer les rations. Vous me demandez : "Où va le fromage ?" et vous vous étonnez de la suppression des allocations aux producteurs. Nous ne collectons plus de beurre et de fromage dans les fermes. Je suis obligé de revenir - j'ai la douleur de vous le dire - au contrôle des routes. Il y a aussi des fuites par les colis familiaux mais ce qui m'inquiète énormément ce sont les professionnels qui, dans une localité déterminée, vous envoient tous les jours 50 kilos de beurre et un tonnage impressionnant de fromage destinés uniquement au marché noir ou aux restaurants.

Pa 44-

Je compte bien avoir, d'ici peu, les moyens de ~~parler~~ remédier à cela. Il y a une question de secret professionnel qui se pose dans les P.T.T. car nous n'avons pas le droit de faire une enquête précise sur les colis qui s'envoient mais il y a des abus manifestes.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DU RAVITAILLEMENT. Est-ce que vous avez des données précises pour pouvoir nous dire que les colis familiaux peuvent constituer un trafic énorme ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Oui, ce trafic est énorme.

Le café vient en France sous forme de colis familiaux et il est absorbé par les restaurants ou le marché noir. On comprend, dans ces conditions, que dans l'Union française il y ait des gens qui n'aient pas tellement intérêt à le livrer et qui préfèrent ~~se~~ s'organiser pour l'expédier par petits colis familiaux.

MME BRION. Est-ce qu'on a essayé d'en importer ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. On y parvient mais il y a eu des grèves qui ont duré un certain nombre de mois dans l'Afrique française. D'autre part, les bateaux qui allaient sur ces ports sont restés en rade pendant trois semaines ou un mois, du fait de la grève.

Vous m'avez demandé s'il était exact qu'il y ait des confitures perdues dans le nord. C'est la première nouvelle, je n'en ai jamais entendu parler.

On m'a demandé aussi quels sont les acheteurs du nord et de l'est. Ce sont des marchands de bestiaux qui viennent du nord et de l'est pour acheter sur nos marchés.

Le problème de la Sarre s'est effectivement posé pendant quelques jours. Il y a eu des acheteurs de la Sarre qui sont venus et qui ont essayé d'acheter à tout prix. Dans la Sarre, la ration de viande n'était que de 300 grammes par mois et les Sarrois éprouvaient le besoin d'avoir quelque élasticité dans cette alimentation. Nous y avons mis bon ordre en affectant un contingent réduit à la Sarre. Ce contingent n'est que de 600 tonnes par mois.

M. Sempé ~~me~~ a parlé des boulangeries fraudeuses des communes rurales et de la fermeture de leurs magasins. Je ne suis pas du tout convaincu de l'efficacité des amendes ; je crois que la fermeture est le seul système à appliquer. Toutefois, il peut gêner considérablement les communes rurales et, dans les cas graves, on pensera à la réquisition en faisant tourner la boulangerie aux frais du boulanger.

M. PRIMET. Pour les fabriques de Provende, il y a le problème du chômage.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE. On peut mettre un gérant et elle continue à fonctionner. Dans mon département trois cas

74780  
-45-

semblables se sont présentés. J'ai dit aux préfets: " Vous n'avez pas le droit de fermer ces établissements. Il faut mettre un gérant de façon à ne pas affamer tout un village."

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Melle Dubois m'a demandé si nous avions l'intention de mettre du maïs dans le pain. Il y en a toujours, mais la proportion de maïs dans le pain n'augmentera pas parce qu'il y a très peu de maïs disponible.

Si nous arrivions à 10 p.100, ce serait le maximum. Or, actuellement, il y a certaines régions où ce pourcentage dépasse 10 p.100 mais on ne s'en aperçoit pas. Pour que l'on s'en aperçoive, il faut dépasser 15 p.100, mais nous n'arriverons certainement pas à ce taux-là.

Ce qui est plus difficile, c'est d'assurer qu'il y a une proportion constante de succédanés dans le pain. Ces succédanés sont de l'orge, le maïs et le seigle.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE. De la poussière !

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. N'exagérons pas, il y a aussi de la farine de fèves.

MME BRION. En ce moment, en Charente, le pain est infecté.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. En ce moment, ce qui est difficile, c'est d'assurer une répartition convenable de ces succédanés. Dans certaines régions, il y a provisoirement davantage de blé par rapport au reste.

M. de Montalembert m'a demandé sur quelles bases j'effectuais la comparaison de la production laitière. Ce sont les services administratifs - qui ne sont pas si mauvais qu'il a bien voulu le dire - qui ont établi cette comparaison. Quand je vous dis que la production laitière augmente, ce n'est pas du tout par rapport à l'année dernière. En décembre, nous avons eu une production de 450.000 litres. Au mois de janvier, où elle n'aurait pas dû normalement augmenter, nous avons enregistré 660.000 litres. Nous arrivons maintenant à une période où va jouer l'augmentation saisonnière. Il n'en reste pas moins, c'est évident, que la diminution est considérable par rapport à l'année dernière.

M. DE MONTALEMBERT. J'ai voulu simplement vous demander quel était votre terme de comparaison pour que vous puissiez affirmé que la production laitière était en hausse.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT.- J'ai été très touché des reproches que vous avez adressés à mon administration. Tout de même, quand on observe un certain chiffre au mois de décembre, on peut en déduire le chiffre qu'on peut raisonnablement attendre le mois suivant. Voilà bien, me semble-t-il, un terme de comparaison.

M. DE MONTALEMBERT. Je ne crois pas avoir accablé l'administration plus que vous ne l'avez fait quand vous étiez Conseiller de la République. De plus, si le rôle du ministre est de défendre l'administration, le rôle du parlement est de ne faire aucune différence entre les différentes administrations, quelle que soit la sympathie que l'on puisse avoir pour leur chef.

J'ai donc dit que l'administration n'avait pas été à la hauteur de sa tâche et qu'il y a des "idiots" parmi elle. J'ai voulu simplement attirer votre attention sur le fait qu'en novembre et décembre, le cheptel laitier subissait le contre-coup de la sécheresse extraordinaire que nous avons subie. En fait, la température exceptionnelle est la cause principale de l'état de choses actuel. Après avoir été à un niveau aussi bas, il était normal que la production remonte. J'ai voulu dire, par conséquent, qu'il ne fallait pas se faire d'illusions.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT.- C'est précisément ce que j'ai dit au début de mon exposé, auquel vous n'avez peut-être pas assisté. J'ai reconnu l'effet de la température exceptionnellement douce de cet hiver. Tout ce que je dis, c'est que nous constatons une augmentation. Nous en connaissons parfaitement les raisons.

En ce qui concerne l'interdiction d'emploi des engrains sur les prairies c'est une question qui concerne le ministre de l'agriculture.

M. DE MONTALEMBERT. Je voudrais revenir sur cette question. Cette interdiction d'emploi des engrains sur les prairies joue un grand rôle au point de vue de l'engraissement du bétail. J'ajoute que si l'autorisation nous était donnée il faudrait qu'elle le fût très rapidement.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT.- Vous m'avez demandé ensuite si on a examiné le problème du prix du lait avec les mêmes méthodes que pour le prix du blé. C'est encore une question qui est du ressort de M. le ministre

22/mai - 47-

de l'agriculture. Je peux néanmoins vous dire qu'il a établi une méthode de calcul basée sur un certain nombre de facteurs qui rejoint un peu la méthode de calcul du prix de revient du blé et de la betterave.

En ce qui concerne le poisson, je tiens à dire tout de suite à M. de Montalembert que je rendrai la liberté dès que possible. En ce qui concerne le local, j'ai donné un certain nombre de dérogations et d'autorisations, mais je ne sais si je ne serai pas obligé de revenir sur ces autorisations étant donné les abus auxquels a donné lieu cette opération. Je vous demande surtout de conseiller à vos administrés d'être plus modérés dans leurs prélèvements aux ports de pêche.

M. de Montalembert

M. Maxime a demandé que le prix du lait soit mis à sa juste valeur, tandis que Mme Rollin a demandé à ce qu'il ne soit pas augmenté. Il y a bien un peu contradiction. Il faut certainement rendre une certaine harmonie aux prix agricoles, et le prix du lait est un des facteurs essentiels. Il faut cependant craindre que cela n'entraîne des répercussions sur le prix de la viande.

Le prix du caillé gras soulève tout le problème des sous-produits laitiers. Il faut réviser les marges accordées à la production en ce qui concerne ces sous-produits.

M. Henry m'a souhaité de ne pas rester longtemps ministre du ravitaillement. Je peux vous dire que c'est un souhait que je forme pour moi-même.

Mme Rollin m'a demandé tout à l'heure si je ne comptais pas élargir l'horaire d'ouverture des boucheries. Je suis au regret de dire que tout modification aurait pour effet de restreindre ces heures d'ouverture. C'est en effet le seul moyen que nous ayons de réduire la consommation de la viande.

M. Roudel m'a dit que les négociants seraient certainement à l'origine de la hausse du vin plus que les viticulteurs. Je lui répondrai seulement qu'il n'y a pas que des petits viticulteurs.

Je répète ici que si les viticulteurs et les intermédiaires n'étaient pas raisonnables, nous serions obligés d'envisager l'importation de vin.

Le Dr Lafay m'a parlé de la fermeture des boulangeries le dimanche. C'est surtout pour les boulanger-pâtissiers que cette mesure a été prise, car le dimanche est le jour où la fraude était la plus étendue. Si la situation ne se modifie pas favorablement, je serais obligé de prendre des sanctions à l'encontre des pâtissiers, et, s'il le faut, de les fermer complètement. Je les préviens, ne voulant prendre personne en traitre. Et je ne tiens nullement à mettre cette menace à exécution. Tout dépend de leur attitude. Il nous faut une discipline.

&  
o)

- 48 -

Je dois étudier la question de la fermeture le dimanche qui m'a été posé de différents côtés. Je ne sais pas quel en sera au juste les conséquences. Cette mesure avait surtout pour but d'obliger à consommer du pain rassis au moins une fois par semaine, afin de diminuer quelque peu la consommation.

Vous m'avez demandé s'il y avait une diminution sur la ration actuelle de sucre. Je ne puis vous répondre que tout dépendra de nos importations en ce produit.

M. PRIMET - Ne pourrait-en pas en acheter en Pologne.

SECRETAIRE D'ETAT A L'AGRICULTURE - Nous avions, à vrai dire, un certain nombre de contrats avec différents pays d'Europe Centrale, mais je ne compte que très peu sur ces importations probables. Nous avons toutefois reçu 650 tonnes de sucre de Pologne.

Répondant à M. Lefun, je dois dire que je ferai tout mon possible pour assurer l'approvisionnement des grands centres par priorité.

M. David m'a parlé de la viande et du 17ème plan. Je voudrais bien que ce 17ème plan soit le dernier et qu'il n'ait même pas eu à entrer en vigueur (il m'occasionne de grands soucis). Mais je ne veux pas laisser le prix de la viande aller à l'aventure c'est à dire en une hausse constante.

Répondant maintenant à une question posée au sujet de certains achats de l'Amérique en Afrique, je dirai qu'il n'y a plus d'achats américains en Afrique pas plus qu'il n'y a d'exportation en France.

Pour ce qui concerne la viande de porc vendue par les producteurs à 210 Frs et que l'on trouvait toujours au même prix dans les boucheries, je suis en train de mettre au point un système qui s'incluera dans ce 17ème plan, qui permettra de livrer la viande à un prix que nous fixerons.

J'ai répondu à M. St Syr au sujet des aliments du bétail.

Pour ce qui concerne la manioc, toute la production est achetée par le Gouvernement et doit lui être remboursée. Il entre dans les contrats d'engraissements et dans l'alimentation des vaches laitières. Je trouve que c'est une hérésie que de se consacrer aux contrats d'engraissements plutôt qu'à l'alimentation des veaux et des vaches laitières.

Pour ce qui est des produits laitiers, prix et qualité, je suis saisi de demandes de labels de qualités pour les fromages, c'est une question qui devrait être examinée, non pas pour aujourd'hui mais pour demain. Il serait, en effet, détestable que notre réputation à l'étranger se perde. Mais il ne faudrait pas que le contre coup de cette réputation s'exerce sur les prix. Vous voyez donc que le problème est loin d'être simple.

LEG

- 24 - Ag. et Rav. 4/2/48

49-

J'ai déjà répondu à la question intermédiaire mais j'ignore complètement la situation agricole en Tunisie où certaines terres à blé seraient ensemencées en lin.

M. MEUNIER GARE - Du fait des emblavures en lin dans des terres neuves, par conséquent impropre à la culture du blé.

M. le SECRETAIRE d'ETAT à l'AGRICULTURE - M. Laurenti m'a parlé de pensions sur les billets de 5.000 frs pour les agriculteurs. C'est une question qui intéresse particulièrement le Ministre des Finances. Je la lui soumettrai.

M. Dullin m'a posé des questions au sujet de l'essence attribuée aux agriculteurs pour le ramassage du lait. Je viens de demander à M. le Ministre de la Production Industrielle de bien vouloir augmenter le contingent d'essence. Nous aurons donc un contingent supplémentaire pour la collecte du lait.

M. Dullin m'a dit que les œufs avaient baissé parce que les poules pondaient davantage. Je me permets de lui faire remarquer qu'ils avaient déjà baissé à un moment où les poules ne pondaient pas davantage. Ils sont en tous cas actuellement en baisse.

Je pourrais faire la même réponse pour le lait.

Je vous ai parlé du poisson ainsi que des matières grasses.

Pour ce qui concerne les emblavures, nous avons réduit les contingents alloués aux distilleries.

Je ne puis, pour l'alimentation du bétail, vous donner des chiffres que je ne possède pas.

Au sujet de la Sté Nle d'engraissement, vous m'avez dit que 34 tonnes étaient souscrites aux contrats. Ces contrats sont faux. Nous avons des contrats pour 200.000 percs, ce qui représente 14.000 tonnes, à raison de 70 Kgs par bête et nous avons toujours un certain nombre de milliers de tonnes de bovins. Nous devons donc approcher du chiffre de 20.000 tonnes.

Deux sociétés ont été créées dans un but bien défini et pour une durée déterminée. Je ne vous dit pas que M. Ramadier soit arrivé du premier coup à une formule parfaite parce que c'est une entreprise au dessus des possibilités humaines. Mais la Société de congélation a pu remplir son rôle avec les moyens dont elle a disposés, on ne lui a pas permis d'augmenter son personnel, ce qui a d'ailleurs été une sage mesure. On lui a toutefois mis du personnel du ravitaillement à sa disposition.

Et si aujourd'hui nous avons de la viande congelée, c'est bien grâce à cette société d'une part et à la Sté d'engraissement, d'autre part.

LEG

- 29 - Ag. et Rav. 4/2/48

- 50 -

Je n'ai toutefois pas été partisan de la création de ces deux organismes. Je ne rétracterai rien à ce que j'ai dit. Je les ai trouvées à mon arrivée au Ministère. Je cherche actuellement à les utiliser pour le mieux. Je vous rappelle qu'elles ont été créées dans un but précis et pour une durée déterminée. Il nous appartiendra donc un jour d'examiner à nouveau cette question pour savoir quelle forme nous devrons donner aux organismes chargés de cette congélation.

M. Lefranc voudrait savoir ce que sont devenus les fonctionnaires de l'administration centrale. Vous savez que le ravitaillement n'existe pas, contrairement à ce que l'on pense, il est composé de fonctionnaires détachés, d'auxiliaires et de contractuels. Donc, les fonctionnaires de l'administration centrale sont des détachés que l'on met à la disposition de l'administration qui les désigne ou non à la commission de la guillotine. Je crois tout de même qu'elle a tendance à les désigner.

On est obligé d'examiner un cas après l'autre. C'est un problème de conscience qui se pose à nous et qui est quelquefois bien difficile à résoudre, même envers les contractuels et les auxiliaires qui doivent être licenciés purement et simplement.

M. PRIMET - Y a t-il des militaires parmi eux ?

M. le SECRETAIRE d'ETAT à l'AGRICULTURE - Il n'y en a pas un seul à ma connaissance.

Lorsqu'on donne des ordres généraux, M. Lefranc, on ne peut empêcher la fantaisie des exécutants. J'aimerais que vous me fassiez connaître les abus qui peuvent venir à votre connaissance. Qu'on me dise qu'il y a des injustices ceci est malheureusement fort possible; je crois que la justice est très souvent au dessus des forces humaines.

M. de MONTALEMBERT - Je veux parler du poisson. Vous dites qu'il y a eu des abus au stade local. Je serais très heureux que vous vinssiez vérifier notre région; vous verrez qu'il existe des abus dans un port au point de vue du ravitaillement. Mais, dans nos communes rurales, nous n'avons jamais vu la queue d'un seul poisson. Les habitants de ma région seraient heureux de recevoir du poisson.

J'aimerais que vous me donniez rendez-vous à votre bureau pour que je puisse vous entretenir d'une question de dirigisme ou de non dirigisme au sujet de l'achat du bétail dont la campagne s'annonce bien mal.

M. le Président LEFRANC - Mes chers Collègues, je suis à nouveau votre interprète pour remercier M. le Ministre de la bonne grâce avec laquelle il a bien voulu se rendre auprès de nous.

Je concluerai en mon nom personnel - n'étant nullement en droit de le faire pour vous - en disant que l'on semble s'orienter vers une politique de sous-consommation, c'est ce que j'ai retenue de l'exposé de M. le Ministre.

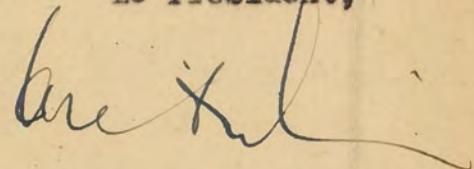
Sans doute, le rôle du Ministère de l'Agriculture ~~est~~ est-il un rôle de production ; et celui du ravitaillement de répartition. On ne peut répartir que ce qu'il y a à répartir et l'on n'aperçoit pas dans la politique du Gouvernement la volonté de créer un climat favorable à l'augmentation de la production, seule possible en matière de ravitaillement.

Tant que nous n'aurons pas réussi en France à créer un climat favorable en ce sens, les difficultés iront croissant.

Ceci dit, je vous remercie tous et nous pouvons nous féliciter de la bonne atmosphère qui a régné.

La séance est levée.

Le Président,



ML.

410

CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE .....

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

-----  
Présidence de M. DULIN, Président

-----  
Séance du mercredi 11 février 1948

-----  
La séance est ouverte à 15 heures 35

Présents : MM. BELLON, CARDIN, CHAMPEIX, CHOCHOY, DADU, DULIN, GRAVIER, HENRY, JAYR, LAURENTI, LE GOFF, LEMOINE, LE SASSIER-BOISAUNE, LE TERRIER, PRIMET, ROUDEL, SEMPE, SIMARD, TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusés : MM. BRETTES, BRUNE, MOREL, SAINT-CYR.

Absents : MM. BENE, BOYER, DAVID, de FELICE, LE COENT, de MONTALEMBERT.

-----  
Ordre du Jour

I - Nomination d'un rapporteur sur la proposition de résolution (n° 40, année 1948) de MM. Duchet et Gravier, relative aux traitements des ingénieurs des services agricoles ;

II - Examen du rapport de M. Gravier sur le projet de loi

.. /

- 2 -

(n° 27, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la réorganisation de la propriété foncière et au remembrement dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

### III - Questions diverses.

#### Compte-rendu

M. DULIN, président, propose à ses collègues de désigner un rapporteur pour avis sur le projet de loi (n° 67, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale tendant à relever le salaire servant de base au calcul des prestations familiales.

M. LE GOFF voudrait qu'à l'alinéa 2 de l'article premier soit déposé un amendement tendant à établir la parité entre les travailleurs indépendants du régime agricole et les travailleurs indépendants du régime général.

Il en est ainsi décidé.

M. LE GOFF en est nommé rapporteur pour avis.

M. LE PRESIDENT est nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 40, année 1948) de MM. Duchet et Gravier, relative au traitement des ingénieurs des services agricoles.

M. DADU se rallie, entièrement, aux observations présentées dans la proposition de résolution. Il estime que les directeurs des services agricoles sont les véritables conseillers techniques de la paysannerie et jouent un rôle magnifique dans nos campagnes.

M. PRIMET s'associe aux paroles de M. Dadu et précise que son groupe votera la proposition de résolution.

.../...

- 3 -

M. GRAVIER expose les conclusions favorables de son rapport sur le projet de loi (n° 27, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale relatif à la réorganisation de la propriété foncière et au remembrement dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Son rapport est adopté.

M. CARDIN voudrait que les producteurs puissent vendre leur avoine sans passer par les organismes stockeurs.

M. LE PRESIDENT est également partisan d'un régime de liberté pour le commerce de l'avoine.

M. SEMPE appelle l'attention de ses collègues sur la question des attributions d'essence aux agriculteurs. Il estime que les récentes réductions dans les attributions créent de grandes difficultés dans de nombreuses exploitations.

o o

o

#### Importation de vins d'Italie.-

M. PRIMET ne voit pas comment ces importations feront baisser les cours, les vins importés nous revenant à trente quatre francs à la frontière.

M. LE PRESIDENT estime également que cette opération sera sans effet - d'abord pour la raison signalée par M. Primet - et, en second lieu, en raison de l'insuffisance des quantités importées.

M. LE TERRIER voudrait que l'on oblige les grossistes à fournir des factures aux détaillants.

M. LE PRESIDENT estime que ce sont les négociants qui provoquent la hausse. Il se déclare partisan de la vente directe dans des magasins témoins et des coopératives qui ne poursuivent pas la recherche de bénéfices.

M. LE PRESIDENT donne, ensuite, lecture à ses collègues d'un projet de proposition de résolution tendant à

.../...

- 4 -

demander au Gouvernement d'accorder des délais de souscription à l'emprunt jusqu'à la prochaine récolte.

M. CHAMPEIX rappelle qu'il a voté "la mort dans l'âme" les projets Mayer. Il estime que la proposition de M. Dulin risque d'emascular ces mesures et de les rendre inefficaces.

M. LE TERRIER est partisan de n'étudier que les cas d'espèce mais se refuse à envisager des mesures d'ordre général.

M. PRIMET rappelle que le fait de détenir un certain nombre de billets de cinq mille francs n'est pas un critère de richesse.

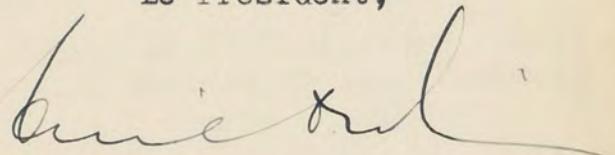
M. HENRY se déclare également partisan d'envisager des aménagements en faveur des cas d'espèce.

M. LE PRESIDENT propose à la Commission de poursuivre l'examen de cette question au cours de la prochaine séance.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 heures 20.

Le Président,



OG.

CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

414

PARIS, LE

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Présidence de M. André DULIN, Président

Séance du mercredi 18 février 1948

La séance est ouverte à 15 heures 45

Présents : MM. BELLON, BOYER, BRETTES, BRUNE, CHAMPEIX, CHOCHOY, DADU, DULIN, de FELICE, GRAVIER, HENRY, JAYR, LAURENTI, Le COENT, LEMOINE, Le SASSIER-BOISAUNE, de MONTALEMBERT, MOREL, PRIMET, ROUDÉL, SEMPE, SIMARD, TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusés : MM. DAVID, Le GOFF, SAINT-CYR.

Absents : MM. BENE, CARDIN, Le TERRIER.

ORDRE du JOUR

I - Désignation d'un membre de la Commission chargé de participer aux travaux de la Commission des Finances (article 26 du Réglement).

II - Compte-rendu du voyage d'étude en Allemagne d'une délégation de la Commission.

III - Examen officieux des propositions de résolution de M. DULIN :

a) relative à l'octroi de délais de paiement aux agriculteurs soumis au prélèvement ;

.../

Ag. : 18.2.48.

- 2 -

b) tendant à relever le niveau de la production laitière.

#### IV - Questions diverses.

##### COMPTE-RENDU

M. BRUNE est chargé de suivre les travaux de la Commission des Finances sur le budget de l'agriculture.

M. JAYR donne lecture du compte-rendu qu'il a établi à la suite du voyage de la délégation de la Commission en Allemagne.

Voir compte-rendu in extenso en annexe.

M. le PRÉSIDENT suggère à ses collègues de déposer une proposition de résolution tendant à accorder des délais de paiement aux agriculteurs qui se sont libérés du premier tiers des sommes dues en raison du prélèvement.

En ce qui concerne le blocage des billets, M. Dulin expose brièvement les graves répercussions de cette mesure sur l'économie rurale et propose à la Commission d'intervenir auprès du Gouvernement pour lui demander de rembourser sans délai une somme de 150.000 francs.

M. JAYR estime que, pour le blocage des billets de 5.000 francs, il ne peut s'agir que de cas d'espèces.

M. BRUNE ne pense pas que la Commission puisse proposer une mesure d'ordre général. Tout en reconnaissant que certains particuliers et la plupart <sup>des</sup> coopératives se trouvent dans une position difficile et méritent une attention toute particulière, il se refuse à revenir sur des mesures qui ont été votées il y a 15 jours.

M. Le SASSIER-BOISAUNE rappelle que les éleveurs disposent de sommes importantes à cette époque de l'année où ils doivent acheter des animaux.

Il insiste sur le caractère saisonnier de cette profession et voudrait que des mesures interviennent en leur faveur, le plus tôt possible.

M. CHAMPEIX est également partisan d'examiner certains cas particuliers, mais se refuse à proposer toute mesure

Ag. : 18.2.48.

- 3 -

d'ordre général.

M. BRETTES se rallie entièrement aux paroles de M. Champeix.

M. PRIMET est partisan du remboursement intégral des billets bloqués jusqu'à 200.000 francs.

M. BRUNE suggère l'ouverture d'un compte en banque qui permettrait de contrôler l'utilisation des sommes bloquées.

M. le PRESIDENT rappelle que c'est ce qu'il avait demandé au Ministre des Finances en faveur des coopératives lors de la discussion du projet de loi. Il précise qu'il ne s'agit pas de rembourser tous les agriculteurs sans distinction mais seulement ceux qui ont des engagements et qui se trouvent particulièrement gênés.

M. LAURENTI estime qu'il aurait mieux valu réfléchir avant de voter ces mesures.

M. le PRESIDENT rappelle que, lorsqu'une loi est votée, elle doit être appliquée même par ceux qui ont refusé de la voter. Il estime, néanmoins, qu'il est du devoir des commissions parlementaires d'appeler l'attention du Gouvernement sur les difficultés et les injustices qu'une mesure de cet ordre peut susciter.

M. de MONTALEMBERT estime, également, qu'une loi votée doit être appliquée et que l'opposition parlementaire doit être loyale. Il convient, selon lui :

a) de dépanner les agriculteurs qui éprouvent des difficultés de trésorerie ;

b) de mettre à la disposition des producteurs les disponibilités correspondant à leurs besoins saisonniers ;

c) de recon siderer le prélèvement.

M. BRETTES ne regrette pas les mesures votées mais admet que des assouplissements soient apportés pour des cas d'espèces.

M. Le COENT estime, quant à lui, que ces diverses suggestions tendent, au fond, à supprimer le Plan Mayer

Ag. : 18.2.48.

- 4 -

M. BRUNE demande à ses collègues de proposer des mesures pratiques. Tout doit être mis en œuvre pour favoriser la production; c'est dans cet esprit qu'il convient, selon lui, d'étudier des assouplissements. Il ne pense pas, cependant, que l'on puisse envisager le remboursement d'une certaine somme qui serait la même pour tous.

Il suggère à ses collègues d'aller présenter au Ministre de l'Agriculture une motion "demandant au Gouvernement de rembourser, aux agriculteurs, qui ont dû déposer leurs billets de 5.000 francs, les sommes correspondant aux besoins indispensables de leurs exploitations"

M. JAYR estime que le critère des besoins est bien difficile à établir.

M. le PRÉSIDENT retient la suggestion de M. Brune. Une délégation de la Commission se rendra auprès des Ministres de l'Agriculture et des Finances afin de leur présenter cette motion.

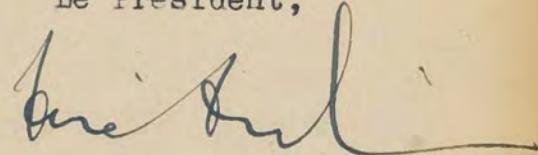
Cette délégation sera composée, outre le Président, de MM. Brettes, Brune, Gravier, Jayr et de Montalembert.

M. PRIMET précise la position du groupe communiste qui s'abstient.

M. le PRÉSIDENT rappelle que la prochaine séance sera consacrée à l'audition des représentants des Fédérations de producteurs, des coopératives et des transformateurs laitiers sur le problème du lait.

A 17 heures 50, la séance est levée.

Le Président,



ML.

## R A P P O R T

de la Délégation de la Commission de l'Agriculture  
du Conseil de la République sur les résultats  
de son voyage d'information en zone française  
d'occupation en Allemagne

---

La délégation de la Commission de l'Agriculture du  
Conseil de la République, chargée d'effectuer un voyage  
d'information en zone occupée allemande, s'est rendue  
Outre-Rhin du 19 au 21 décembre dernier.

Cette délégation était conduite par M. André DULIN,  
Président de la Commission, qu'accompagnaient MM. Chochoy,  
Jayr et Sempé, Conseillers de la République et M. Gourmoux,  
attaché à la Commission.

Après avoir pris contact avec les autorités militaires  
et civiles, les commissaires ont examiné, au cours de  
diverses conférences et d'une visite dans la province de  
Bade, les problèmes agricoles et forestiers les plus urgents  
qui se posent dans notre zone d'occupation.

Ils ont l'honneur de vous présenter le présent rapport  
sur les résultats de leur mission.

.../

PLAN DU RAPPORT

I - Considérations générales sur la situation géographique, le relief, la population et l'organisation administrative de la zone.

II - Examen de la situation agricole :

- 1° - aperçu général;
- 2° - le régime de la propriété agricole;
- 3° - l'organisation professionnelle agricole;
- 4° - l'organisation coopérative ;
- 5° - les industries agricoles.

III - Le problème de la production agricole.

Objectifs assignés :

- assurer les besoins du ravitaillement
- équilibrer l'économie de la zone.

Plan de production 1946-1947

Plan de production 1947-1948

Modalités d'exécution du plan de production.  
Contrôle de cette exécution.

IV - Exploitation forestière en Z.F.O.

Conclusions - Jugement que l'on peut porter sur les principes et les résultats de la politique agricole.

Problèmes d'avenir.

- I -

### Situation géographique

La zone française d'occupation en Allemagne est située aux abords mêmes de la frontière Franco-Allemagne, de part et d'autre du Rhin. Elle se compose de deux régions ayant sensiblement la forme de deux triangles opposés par le sommet, donnant sur une carte la forme d'un disbolo, dont un côté serait constitué par le Rhin et dont le point commun se trouverait au confluent de ce fleuve et de la Lauter.

Cette zone comprend, par conséquent, deux régions très distinctes :

a) - une zone septentrionale : située sur la rive gauche du Rhin avec une tête de pont sur la rive droite, et réunissant le territoire de la Sarre, le Palatinat Rhénan, une partie de la province Rhénane (Régie-rungsbezirk de Trèves et de Coblenze) et une partie de la Hesse-Nassau et de la Hesse-Darmstadt.

(Kreis de Saarlouis-Goershausen, Diez, Montabaur, Westerburg).

b) - une zone méridionale : située sur la rive droite du Rhin, comprenant les deux tiers du Pays de Bade et le tiers sud du Wurtemberg.

Une première remarque importante à faire : les capitales économiques, administratives, intellectuelles ou artistiques, telles que Stuttgart, Karlsruhe, Mannheim, Francfort, Wiesbaden, Bonn et Cologne, sont situées en dehors de notre zone, soit en zone U.S.A., soit en zone Britannique.

Les relations ferroviaires entre la zone Nord et la zone Sud sont assurées par deux lignes :

a) - la ligne passant par Rastatt, Karlsruhe et se dirigeant vers Mannheim, qui oblige à emprunter la rive droite du Rhin à partir de Karlsruhe. Cette portion du territoire est sous contrôle américain.

b) - la ligne française qui longe le Rhin sur sa rive gauche par Strasbourg et Lauterbourg obligeant également à sortir des limites de la zone d'occupation.

Les relations routières sont assujetties également au passage en zone américaine, la route qui relie le Bade au Palatinat passant par Karlsruhe, localité enfoncée, tel un coin à l'intersection des deux zones que nous occupons.

La superficie de la zone française est de 4.233.596 ha. (d'après l'enquête sur l'utilisation du sol en 1946). Elle se répartit ainsi :

Bade.....	967.805 ha.
Palatinat.....	550.381 ha.
Rhénanie Hesse.....	1.411.697 ha.
Sarre.....	269.219 ha.
Wurtemberg.....	1.033.494 ha.

Ces chiffres tiennent compte des nouvelles limites des pays ence qui concerne la Hesse-Rhénanie et les communes des Kreis de Birkenfeld - Merzig - Wadern - Saarburg et Trèves passées de la Rhénanie à la Sarre.

#### Le Relief

La structure géologique de la zone appartient, en général, au plissement hercynien.

Sud de la Zone : La plaine, rhénane, ancienne dépression marine, est bordée par le massif de la Forêt Noire, orienté vers le Nord-Est. Celui-ci, constitué d'éléments cristallins au Sud et gréseux au Nord, a un relief assez élevé et abrupt dans sa partie Est (Feldberg 1.493 mètres) et s'abaisse par paliers vers l'Ouest.

\* A l'Est de la forêt noire, les premiers contreforts du Jura Souabe apparaissent en Wurtemberg. Ce massif, orienté du Sud-Ouest au Nord-Est, est formé principalement de deux côtes, l'une de nature gréseuse, l'autre calcaire (jurassique). Les sommets atteignent 800 à 1.000 mètres.

Enfin, au sud, la cuvette du lac de Constance, formée d'alluvions et de moraines glaciaires très fertiles, réunit les bassins du Rhin et du Danube.

Nord de la zone : les massifs montagneux du Palatinat sont la Hardt (grès bigarré) dont l'altitude environne 600 mètres aux points culminants.

Ce massif, tombant de façon abrupte sur son versant Est, est séparé du Rhin par une plaine surélevée particulièrement fertile. La partie Nord-Ouest rappelle la Lorraine française.

La Sarre, dont le sol schisteux contient des gisements houillers importants, est bordée à l'Ouest par une côte calcaire et au Nord par des collines de grès.

Enfin, au Nord de notre zone, l'important massif schisteux Rhénan au travers duquel le Rhin et son affluent la Moselle creusent des gorges profondes, se divise en quatre régions : le Taurus et le Hunsrück au Sud, où sont localisées les plus hautes altitudes (800 mètres). Au-delà de la Moselle, le massif de l'Eifel (Hohe Acht 760 mètres) et sur la rive droite du Rhin, le Westerwald où apparaissent des traces importantes de volcanisme. Son altitude moyenne est de 5 à 600 mètres.

Le Bade est caractérisé par un temps doux mais extrêmement pluvieux, les sommets recevant plus de 200 cm, par an.

Par contre, le Palatinat est chaud et sec (50 cm.)

Le climat continental de la Sarre se retrouve à peu près semblable, mais plus humide, en Wurtemberg, tandis que le Pays Rhénan est sec et froid sauf dans la région de Trèves, beaucoup plus arrosée.

Cette structure géologique donne à chaque "land" son caractère propre :

#### BADE :

Ce pays est formé de deux régions :

- la plaine du Rhin, région de petites exploitations (2 ha. - 2 ha. 5) est un véritable jardin maraîcher et fruitier.

- la Forêt Noire, région montagneuse de grande exploitation forestière, très peu peuplée, consacrée à l'élevage une grande partie de son activité.

#### PALATINAT :

La plaine comprise entre le Rhin et la Hardt, grâce à son climat chaud et sec, convient aux cultures maraîchères et fruitières, au tabac et aux vignobles, dans sa partie sud. La partie nord (région de la Hesse) se livre à la culture intensive, notamment, celle la betterave à sucre.

Le plateau de la Hardt présente, dans sa bordure orientale, une région forestière. Vers l'Ouest, le paysage appartenant à celui de la Lorraine, ce qui s'explique du fait que les couches géologiques se prolongent parallèlement au Rhin jusqu'au Hunsrück.

#### RHENANIE :

Les vallées du Rhin, de la Moselle, de la Nahe et de l'Ahr, plus ensoleillées que les plateaux environnents, se prêtent à la culture de la vigne et des arbres fruitiers.

Par contre, les hauteurs du Hunsrück et du Westerwald sont boisées ou couvertes de cultures suivant la richesse du terrain. Les plateaux volcaniques (région de Neuwied - Mayen) se prêtent à une culture intensive rappelant nos meilleures régions françaises. L'ensemble est froid, seule l'exposition corrige ce climat rude et permet aux vignobles de s'étendre aussi loin vers le Nord.

#### SARRE :

Massif schisteux boisé, traversé de vallées encaissées. L'agriculture peu développée ne permet d'assurer annuellement qu'une cinquantaine de jours de nourriture à sa population.

Celle-ci, tout en travaillant principalement aux mines, poursuit une activité agricole, la plupart des ouvriers ont leur champ et leur vache.

#### WURTEMBERG :

Région boisée et montagneuse du Jura Souabe. Elevage intensif en particulier du mouton. Production laitière et fromagère importante. Les cultures sont surtout développées dans la partie sud au voisinage du Lac de Constance. On y rencontre la culture du houblon de qualité (Tettnang) et des plantes textiles (Ravensburg).

#### La population

La population de la zone française d'occupation s'élève selon les chiffres de 1939, à 6.319.000 habitants, soit 9% du Reich, l'Autriche non comprise, auquel chiffre il convient d'ajouter Berlin, secteur français, 300.000 h.

A l'heure actuelle, le nombre d'habitants est sensiblement le même que celui de 1939. L'afflux des réfugiés venus des régions dévastées a compensé les pertes dues à la guerre.

Il est d'ailleurs à remarquer que, depuis le 2e trimestre 1946, l'excédent des naissances sur les décès est, à nouveau, observé malgré le déséquilibre des sexes (10 hommes pour 15 femmes).

La concentration de la population peut constituer un indice du degré d'industrialisation d'un pays. On peut donc dire que la zone française, qui a 146 habitants au Km<sup>2</sup>, possède un degré d'industrialisation à peu près égal à la moyenne de l'ensemble du Reich. De même, l'industrie tient plus de place sur la rive gauche du Rhin (174 habitants par Km<sup>2</sup>) que sur la rive droite.

Dans la zone située sur la rive gauche, les deux grandes régions industrielles sont la Sarre (437 habitants par Km<sup>2</sup>) et le Palatinat (14), alors que la province rhénane est surtout agricole (117 habitants par Km<sup>2</sup>).

En résumé et pour illustrer d'une façon simple la position de notre zone d'occupation, au regard des deux facteurs de la superficie et de la population, disons que notre zone est légèrement plus étendue que la Suisse (41.000 Km<sup>2</sup>) et a une population comprise entre celle de ce pays (4.000.000 habitants) et celle de la Belgique (8.300.000 habitants).

#### Organisation administrative

Lors de l'entrée des troupes dans la zone, les Services administratifs allemands se trouvaient désorganisés par les événements militaires et les destructions ainsi que par le départ d'un grand nombre d'agents et de fonctionnaires.

Le commandement suprême interallié, désigné sous le vocable de S.H.A.E.F., avait prévu cet état de choses et, dès la stabilisation des troupes dans un centre ennemi, un détachement de Gouvernement Militaire entrait en fonction et était tout d'abord chargé de rendre au Pays la vie administrative qui lui était nécessaire, en faisant fonctionner les Services souvent avec des moyens de fortune et avec un personnel recruté selon les possibilités.

Les principes généraux de l'occupation furent déterminés bien avant que l'avance des troupes ne permit de passer aux réalisations, au cours de conférences interalliées qui se tinrent en Amérique et à Londres au "Suprême Headquarters Allied Expedition Force" (S.H.A.E.F.). Les bases mêmes de l'occupation ne furent définies qu'après de longues négociations, par une série de textes dits "Déclarations" du 5 juin 1945.

Ces déclarations prononçaient la défaite de l'Allemagne et la prise de l'autorité suprême dans ce pays par les quatre puissances alliées. Elles fixaient les grandes bases du contrôle allié sur l'Allemagne, définissaient les zones d'occupation en Allemagne et les organismes de contrôle qui, sur le plan interallié, devaient assurer l'unité d'action entre les commandants en chef. Elles déterminaient, enfin, les attributions de ces commandants en chef des différentes zones.

C'est donc en application de ces textes qu'ont été constituées la zone française et son organisation administrative d'occupation ainsi que le Conseil de Contrôle qui fonctionne à Berlin.

La zone française d'occupation qui a son territoire réparti entre 98 Kreis (circonscription administrative correspondant à un gros canton français) est constituée de portions d'anciennes provinces allemandes également très différentes sur le plan ethnique. L'hétérogénéité de cet agglomérat devait amener les autorités d'occupation à concevoir une certaine décentralisation du Gouvernement Militaire chargé du contrôle administratif de la zone.

L'organisation administrative primitive des détachements de Gouvernement Militaire qui, pendant la période d'opérations étaient placés directement sous l'autorité du commandant militaire, à chaque échelon, fut donc transférée.

Il fut constitué un Gouvernement Militaire adjoint au commandant en chef, sous l'autorité d'un Administrateur général, en ce qui concerne l'échelon central.

A la tête de chaque province de la zone fut placé un Délégué Supérieur pour le Gouvernement Militaire ou Gouverneur.

Les détachements de Gouvernement Militaire mis en place par S.H.A.E.F. dans les régions, aux différents échelons, furent regroupés ou renforcés sous l'autorité des Gouverneurs dans les districts ou dans les "kreis". Le contrôle, à tous les échelons, qui avait manqué jusqu'à ce moment, fut ainsi renforcé.

Parallèlement à cette organisation, il fut procédé à la réorganisation de l'Administration Allemande dans le double but d'éliminer les éléments nationaux socialistes et de fixer pour chaque administration, les responsabilités au regard de l'occupant.

Cette tâche ne fut pas aisée, les coupures territoriales des zones d'occupation qui séparent des régions de leurs anciens centres administratifs devaient, en effet, créer de nombreuses difficultés qui furent rencontrées pour la mise en place des administrations.

Les "Regierungs-Präsidenten" ou "Überregierungs-Präsidenten", suivant l'importance de la province, furent chargées de procéder au rééquipement des services administratifs, en tenant compte des directives concernant le contrôle politique, parallèlement d'ailleurs, aux travaux des commissions de dénazification.

Les postes administratifs à tous les échelons sont ainsi pourvus de responsables, au fur et à mesure, des possibilités, car la pénurie de personnel qualifié, offrant toutes garanties sur le plan politique, entrave quelque peu ce rééquipement administratif.

La réorganisation de l'Administration allemande commence seulement à être effectuée et permet aux autorités d'occupation de commencer à envisager la possibilité d'une administration indirecte, et de rendre ainsi aux autorités allemandes les responsabilités de la gestion administrative du Pays.

Le Conseil de Contrôle qui fut institué à Berlin en application de la déclaration du 5 juin 1945, entra en fonction dès l'origine de l'occupation. Il procède depuis à l'examen des questions communes aux quatre zones, tout en assurant l'action de coordination pour laquelle il fut créé.

Les difficultés de communication et l'éloignement d'environ 700 kms entre cet organe central et la zone rendirent, au début, les conditions de travail difficiles. La situation s'est, toutefois, améliorée et l'institution de réunions mensuelles de travail en commun tend à créer une certaine harmonie de travail.

- II -

Examen de la situation agricole

Aperçu général

Les forêts représentent environ 1/3 de la superficie totale de la zone et couvrent une étendue légèrement supé-

Ag. 18.2.48

périeure à celle des terres labourables. Elles sont constituées de résineux sauf en Rhénanie, Sarre, Palatinat où les feuillus sont plus importants.

Les prairies et pâturages occupent la troisième place en couvrant  $\frac{1}{6}$  e du territoire. Très bien entretenus, fréquemment irrigués, ils apportent la meilleure partie des ressources fourragères du Bade et du Wurtemberg.

Le vignoble couvre 52.000 ha. et produit 80% de la récolte de vin de l'Allemagne.

Ce vignoble est principalement orienté vers la production des vins blancs. Il se compose de trois parties essentielles : Palatinat, 30.000 ha.; Rhénanie et Sarre, 15.000 ha. et Bade 6.800 ha.

Parmi les principaux crus, citons :

en Bade : Meersburg, sur le lac de Constance, Kaiserstuhl, à hauteur de Fribourg.

en Palatinat : les côtes environnant Neustadt et Mayence.

en Rhénanie : les vallées de la Nahe, de la Moselle et de l'Ahr, et, enfin, le vignoble Rhénan des bords du Rhin (Boppard, Saint-Goar) si pittoresque dans son aspect, s'accrochant au flanc des escarpements schisteux, se terminant dans sa partie inférieure jusqu'au bord même du Rhin et dominé généralement, dans sa partie haute, par de vieux "Schloss", chargés de l'histoire du pays.

L'exploitation de ce vignoble se fait selon les vieilles coutumes traditionnelles, généralisation des bans de vendanges, classements annuels des crus et qualités par la dégustation, entretien et renouvellement du vignoble en cépages nobles. Ces pratiques justifient la qualité générale et si spéciale de ces crus, et leur réputation.

Si la zone est favorisée sous l'angle viticole ainsi que pour la production du tabac (40% de la production allemande), elle se trouve, par contre, dans une situation déficitaire pour les cultures vivrières :

céréales panifiables.....	6,1 % de la production;
pommes de terre.....	7,3 % allemande;
betteraves à sucre.....	2,7 %;
céréales fourragères.....	5,4 %;
fourrages verts et betteraves....	8,4 %.

.. /

alors que la population représente 9,1% de celle de l'Allemagne.

Surfaces comparées 1938-1946 :

	<u>1938</u>	<u>1946</u>
terres labourables.....	1.348.801	1.160.611
prairies naturelles.....	762.438	781.750
paturages.....	118.193	117.851
pépinières, jardins,		
vergers.....	55.459	64.231
vignes.....	59.414	50.460
bois, forêts, oseraines....	1.583.419	1.604.828
terres incultes et marais	90.977	139.696
surfaces construites, routes		
chemins de fer, eaux.....	246.545	251.541
cimetières, stades.....	23.500	61.628
-----		
Superficie totale du territoire.....	4.288.746	4.292.596

Le recensement annuel du 3.12.45 fait ressortir un effectif de 164.000 chevaux. A noter le vieillissement important de ce cheptel chevalin. Les animaux de trois à quatorze ans, en effet, représentent seulement 50% du chiffre total de l'espèce, d'où répercussions sur nos possibilités de travail. On fait peu naître en zone et la proportion des étalons est très faible. Avant la guerre, la zone importait un grand nombre d'animaux principalement de l'Oldenbourg et d'Autriche. Cette situation donne la possibilité d'un débouché d'un débouché intéressant pour nos étalons français surtout ardennais et normands.

Environ 1.650.000 animaux de l'espèce bovine, chiffre dans lequel les vaches interviennent pour près d'un million de têtes. Les 6/10 constitués par des vaches de travail ne donnent qu'une production laitière réduite à environ 40% de celle des vaches laitières.

A noter, comme une caractéristique particulière, que la quasi-totalité de ces bovins vivent toute l'année en stabulation ce qui n'est certainement pas étranger à la propagation de la tuberculose qui atteint parfois et dépasse même 50% du cheptel de certains "Kreis".

On compte un peu plus de 600.000 porcins dont environ 90.000 truies reproductrices de plus de six mois. Cette production est insuffisante en temps normal pour assurer les besoins de la zone. Les Allemands sont de très gros consommateurs de porc, aussi, tous les ans, importait-on environ 300.000 porcelets du Nord de l'Allemagne, que l'on engrangierait en zone.

La population ovine est inégalement répartie, elle est principalement en Wurtemberg et en Rhénanie. Au total, 205.000 animaux. A noter une particularité que l'on rencontre en Palatinat, la présence de brebis exploitées uniquement en vue de la production laitière.

En raison des perturbations apportées par la guerre, les questions de main-d'œuvre devaient, dès le début, retenir l'attention du Gouvernement militaire.

En 1939, la population des territoires qui constituent la zone était approximativement de 6.700.000 habitants. Elle était, au recensement de janvier 1946, d'environ 5.700.000 habitants. A la même date, la population active de la zone était estimée à 2.140.000 personnes et la population active agricole à 796.000 travailleurs.

La question de main-d'œuvre agricole se pose avec acuité dans la zone depuis les premiers temps de l'occupation. Aux derniers renseignements, le déficit était estimé à 12.000 travailleurs permanents et 25.000 saisonniers. Il représente un pourcentage assez important par rapport aux salariés agricoles qui sont estimés, y compris les forêts, à 127.000 pendant la période de marte-saison et à 155.000 pendant la période de pleins travaux agricoles.

Les transferts de population ou emploi de P.D.R. n'ont pas permis de résoudre ce problème de main-d'œuvre. La question des salaires reste également à résoudre.

#### Le régime de la propriété agricole

Les différentes régions de la zone Française sont constituées de territoires de caractère essentiellement agricole, mais de richesses très différentes suivant les régions et la nature des terrains. La superficie agricole de l'ensemble est composée en grande partie de petites exploitations. Les grosses exploitations sont en nombre assez restreint, puisqu'il n'y a, pour l'ensemble de la zone, que 983 exploitations de plus de 100 ha. couvrant une superficie de 396.311 hectares.

La propriété agricole est extrêmement morcelée dans certaines régions de la zone et la moyenne de la petite propriété agricole dans le Bade, par exemple, atteint 2 ha.5.

Le faire-valoir direct constitue un mode d'exploitation deux fois plus développé que le fermage, par contre, le métayage est inconnu.

L'exploitation rurale offre un caractère familial généralisé dans la zone. Souvent aussi, des membres de la famille de l'exploitant travaillent dans les usines de la commune ou des communes environnantes, l'industrie de la zone offrant une dispersion géographique inservée en France. Ainsi, l'économie de l'Agriculture est-elle très particulière, très solidement attachée au domaine familial, nous n'en prendrons pour preuve que le confort existant dans chaque ferme, permettant une vie facile et agréable même dans les villages reculés.

Signalons, aussi, à titre rétrospectif, l'institution de la propriété paysanne héréditaire (Erbhof) qui était acquise à tout "Bauer" de sang allemand n'ayant pas failli à l'honneur paysan, possédant des capacités techniques suffisantes, à condition qu'il dispose de la superficie reconnue nécessaire pour assurer l'entretien durable d'une famille (5 ha. dans le Bade, 7 ha. 5 en moyenne pour l'Allemagne). Cette loi, d'inspiration nazie, a été abrogée.

#### REFORME AGRaire

Dès le début de l'occupation, pour réduire la puissance des tenants de l'Allemagne, la réforme agraire a préoccupé les Autorités Alliées des différentes zones. Il n'était toutefois pas possible de prévoir des dispositions communes aux différentes zones, en raison de la différence de structure et de caractère de la propriété agricole et de son exploitation qui varie d'une zone à l'autre et même d'une région à l'autre.

En zone russe, les grosses propriétés des Junkers et des Nazis auraient été saisies et rétrocédées à des petits exploitants. L'épuration aurait porté sur 2.850.000 hectares provenant de 10.600 domaines, ainsi que 220.000 hectares de forêts. La réalisation de la réforme agraire n'aurait pas donné les résultats escomptés (baisse de la production et difficultés de paiement pour les nouveaux propriétaires).

En zone américaine, le projet de loi prévoit un échelonnement des prélèvements sur la grosse propriété ainsi établi :

- 14 -

100 à 150 hectares	10 à 50%
500 à 1000 hectares	50 à 75%
1000 à 1500 hectares	75 à 90%
plus de 1500 hectares	90%

En zone française, la réforme a fait l'objet d'une ordonnance du Général Commandant en Chef enjoignant aux Allemands de définir les bases de la réforme avant le 31 décembre, en application d'une décision interalliée fixant ces délais. Des renseignements officieux que nous avons reçus, les projets des Landes varieraient sur le mode de prélèvement des terres d'une région à l'autre.

En Bade, le projet prévoit le prélèvement de l'excédent de la propriété dépassant 100 ha. au-dessous de 600 m. d'altitude et 150 ha. au-dessus de 600 m.

L'état Rhéno-Palatin prévoit le prélèvement de l'excédent de 100 ha. pour une valeur de biens fonds de 120.000 RM.

Le Wurtemberg, s'inspirant du projet du Wurtemberg de zone américaine, prévoit les taux de prélèvements suivants :

100 à 500 ha.....25% de la surface dépassant 150 ha;

500 à 1.000 ha..... 25% à 50% de la surface dépassant 500 ha;

1.000 à 2.500 ha.....50% à 75% de la surface dépassant 1.000 ha;

au-dessus de 2.500 ha. 75 à 100% de la surface dépassant 2.500 ha.

#### L'organisation professionnelle agricole

Les rouages de l'organisation corporative (Reichsnährstand) qui, depuis 1933, contrôlait l'agriculture tant sur le plan professionnel que sur le plan administratif, étaient solidement constitués. La désorganisation de ces services et la mise en place d'une nouvelle organisation devaient, au début, dérouter les Allemands.

La réorganisation des services administratifs allemands s'imposait donc dès l'origine de l'occupation.

Les instructions supérieures ne prévoient pas la création d'un organisme central de l'agriculture, les efforts

furent orientés vers la réorganisation des services régionaux.

Les projets mis au point tendaient donc vers la suppression de l'entité administrative "Reichsnährstand" profondément marquée de l'empreinte nationale-socialiste, pour placer les services administratifs allemands de l'agriculture sous la direction de chefs de services régionaux.

L'Allemagne possédait avant 1933 une organisation professionnelle agricole très développée. Le régime National-Socialiste devait, dès son avènement, s'attaquer à la structure de cette organisation afin d'y substituer petit à petit un organisme englobant toutes les formes des activités professionnelles, sous le contrôle du parti. Un principe d'autorité dans toute sa rigidité devait bientôt remplacer l'ancienne organisation.

Nos efforts furent orientés rapidement vers la reconstitution d'une organisation professionnelle agricole de caractère démocratique, limitant ses attributions et destinée à assurer la défense générale des intérêts professionnels.

Cette organisation professionnelle avait pour base des associations agricoles locales (Bauernvereine) formées librement dans les communes rurales et participant, avec les Coopératives agricoles ou les organismes mutualistes, à la formation des chambres régionales d'agriculture (une par région), organe représentatif de la profession agricole.

Le problème de la dénazification devait être des plus importants, en raison de la nécessité de faire disparaître des postes de commandement et de responsabilité tous les Allemands qui s'étaient faits les défenseurs du régime national-socialiste et ne manqueraient pas de continuer leur action pour maintenir l'esprit nazi et faire échec à l'action de l'occupant. Il faut noter que, pendant les treize ans où le régime national-socialiste exerça sa tutelle sur le peuple allemand, il avait mis tout en œuvre pour s'attacher les hommes ayant une valeur intellectuelle ou professionnelle.

La tâche s'avérait donc, là aussi, très ardue. Les Commissions allemandes d'éviction, constituées sur les instructions du Gouvernement Militaire, fonctionnèrent aussitôt. Les travaux portèrent d'abord sur les cadres administratifs, puis, sur les échelons inférieurs.

En ce qui concerne les services de l'Agriculture et du Ravitaillement, les commissions d'épuration avaient examiné au 1er août de cette année, 9.421 dossiers et avaient pris 3.487 sanctions.

Des mesures d'épuration ont été également prévues pour les entreprises occupant un certain nombre d'ouvriers.

#### Formation professionnelle agricole

L'enseignement agricole est très développé en Allemagne, où il existe un nombre assez considérable d'écoles d'agriculture.

Cet enseignement comporte trois catégories différentes de formation : formation obligatoire des praticiens; formation facultative complémentaire, faisant suite au premier degré et formation de techniciens.

Seule la formation des techniciens n'a pas repris son cours normal depuis l'occupation, elle est en voie de réorganisation.

Les écoles des deux premières formes, en zone française comprennent 99 établissements, dispensant l'enseignement à 4.250 élèves (3.264 hommes - 986 femmes).

Il y a, en outre, en zone française, 24 stations de recherches dont 14 établissements de recherches agricoles; 4 stations de viticulture et arboriculture fruitière et 2 stations de viticulture; 2 stations agro-nomiques et chimiques; 2 stations d'aviculture; 2 stations d'apiculture; 1 station de sélection de cépages, et une station de sélection de semences.

Il y a, enfin, 8 stations de recherches forestières, 1 station de recherches piscicoles et 1 station de recherches vétérinaires.

#### L'organisation coopérative

Le mouvement coopératif en Allemagne date de la première moitié du siècle dernier.

Trois mouvements principaux furent créés avec des régimes et des tendances différentes mais qui finirent par fusionner après la guerre de 1914-1918 par suite de la pression croissante de l'Etat.

- 17 -

Ces trois mouvements de Schulze "Delitzsch", de "Raiffeisen" et de "Haas" sont liés à l'histoire de la coopération en Allemagne.

Les coopératives fondées en 1850 par Schulze Delitzsch, connues sous le nom de banques populaires, avaient surtout un caractère urbain, cependant, en 1927, 25% de leurs membres étaient agriculteurs.

Le mouvement "Raiffeisen" donna naissance, vers 1860, à une organisation exclusivement agricole.

Raiffeisen rencontra, au début, de grosses difficultés, se heurta, notamment, à la concurrence que lui faisaient les coopératives du groupe Schulze Delitzsch.

Vers 1870, un mouvement coopératif dissident prit, sous l'impulsion de Haas, une grosse importance en acceptant l'adhésion de tous les groupements coopératifs sans distinction de particularités.

La loi allemande du 1er mai 1899 relative aux coopératives en général (Erwebs und Wirtschaftsgenossenschaften) définit le caractère et le but de ces associations et indique le schéma général de l'organisation et du fonctionnement des trois catégories de coopératives agricole, industrielle et de consommation.

La coopération agricole allemande s'exprime suivant des modalités comparables en de très nombreux points aux dispositions statutaires françaises, ce qui ne saurait surprendre, les protagonistes du mouvement (Hermann, Schulze Delitz, Raiffeisen) s'étant largement inspirés des idées professées antérieurement par nos collectivistes (Saint-Simon, Louis Blanc, Buchez, etc...).

Notons, toutefois, en discriminant essentiellement qu'au cours que l'essor coopératif en agriculture a bénéficié dans notre législation d'encouragements directs de l'Etat et des collectivités (subventions, avances à taux réduits, concours gratuits des services techniques du Ministère de l'Agriculture pour l'étude des projets, etc...) la coopération s'est développée et se développe, en Allemagne, à peu de chose près, par ses propres et seuls moyens. Il faut donc voir dans le succès des réalisations enregistrées, non le fruit d'une sollicitude particulière des Pouvoirs Publics, mais bien là encore une manifestation de cet esprit de discipline germanique déjà signalé. Cette mentalité propre à l'allemand, qui constitue en la matière un élément de facilité pour la création des organismes coopératifs et un facteur de sécurité pour leur gestion, a marqué, par contre,

- 18 -

à l'inverse les réalisations. Alors que l'individualisme et l'esprit critique français ont donné aux réalisations de notre Pays un caractère de diversité, et, le mot n'est pas trop fort, de raffinement dans le détail d'organisation souvent remarquable, les réalisations ~~deut que~~ nous avons pu apprécier ne présentent pas du point de vue progrès, à quelques rares exceptions près, d'acquisitions dignes d'être soulignées. Bien au contraire, nombre de Coopératives auraient à bénéficier des conceptions françaises.

En bref, l'organisation coopérative considérée dans son ensemble est caractérisée par son ampleur, sa généralisation en certains domaines et son centralisme sur des modalités souvent élémentaires.

Les coopératives agricoles de la zone française d'occupation sont groupées dans cinq fédérations (Landesverband) :

1° - Fédération des coopératives agricoles du Pays de Bade ;

2° - Fédération des coopératives de la Rhénanie-Moselle ;

3° - Fédération des coopératives agricoles du Wurtemberg-Hohenzollern ;

4° - Fédération des coopératives agricoles Raiffeisen du Palatinat et Sarre ;

5° - Fédération des coopératives agricoles de Hesse-Rhénanie et des cercles de Westerwald.

Au dernier recensement, on comptait 6.228 coopératives locales comprenant 618.353 membres.

Les coopératives sont groupées dans des "Centrales", organismes spécialisés sous l'autorité de la Verband.

Pour l'ensemble de la zone, les coopératives locales sont ainsi réparties par spécialité :

- Coopératives de crédit.....	2.420;
- Coopératives de vente et crédit sur marchandises.....	350;
- Coop. laiteries et livraison lait.....	1.826;
- Coop. de battage.....	148;
- Coop. électrification.....	48;

- 19 -

- Coop. approvisionnement.....	22
- Coop. de meunerie.....	46
- Coop. machines agricoles.....	3
- Coop. fruits et légumes.....	50
- Coop. ramassage et vente des oeufs.....	11
- Coop. vinicoles, viticulture, greffes de vigne	439
- Coop. de pâturages.....	158
- Coop. vente et achat de bétail.....	12
- Coop. forestières et scieries.....	3
- Coop. animaux d'élevage et de boucherie.....	3
- Coop. d'adduction d'eau.....	20
- Coop. piscicoles.....	2
- Coop. vente de tabac.....	2
- Coop. diverses (distilleries, déboisement,etc.)	65

### Les industries agricoles

Les industries agricoles de la zone ont conservé, en grande partie, leur caractère artisanal. Seuls les grands centres urbains ou de fortes productions ont donné naissance aux grandes entreprises. Ainsi, en meunerie, on relève plus de 2.200 moulins pouvant satisfaire plus du double des besoins actuels en farine de toute la zone. Les grands moulins modernes sont situés autour de Worms, sur la route du Rhin.

En brasserie, la bière, boisson nationale, pourrait être fabriquée en quantité plus que suffisante dans chaque province si la situation actuelle n'exigeait un rationnement sérieux, nous obligeant à introduire la majorité partie des orges dans les farines de panification. L'industrie connexe à la brasserie, la malterie a subi le contre-coup du rationnement de la bière, cependant, d'une façon moins importante, puisqu'une forte proportion du malt produit en 1947 sera destinée à l'exportation.

Les laiteries, beurreries et fromageries, dotées généralement d'un matériel moderne, sont alimentées grâce à des collectes organisées d'une façon très judicieuse. A signaler les deux grands centres de production laitière des "kreis" de Lindau et Wangen en Wurtemberg, comptant respectivement plus de 90 et 260 fruitières.

Les fabriques de pâtes alimentaires sont en quantité nettement insuffisantes pour couvrir les besoins. Ces dernières, dont quelques-unes produisent des farines spéciales pour enfants, doivent travailler à plein rendement.

Les sucreries, au nombre de deux, absorbent facilement les betteraves fournies par la Hesse, le Palatinat et la Rhénanie. Les rendements paraissent devoir donner, cette

?

année, de bons résultats avec des betteraves dont la richesse saccharine est, en moyenne, de 17%.

L'industrie de l'extraction de l'huile des plantes oléifères est particulièrement développée en Rhénanie et Palatinat, régions de culture du colza.

Les levureries étaient au nombre de six avant guerre, deux sont en état de produire actuellement. Force a été d'avoir recours à une fabrique de zone américaine. Des essais de production de levure, sous-produit de la fabrication de l'alcool, à partir des petits laits des fromageries, n'a pas donné les résultats escomptés, les dépenses en charbon étant très élevées et la collecte de matières premières difficile à réaliser, par suite des difficultés de transport.

L'extraction de la fécale de pommes de terre et de la caséine, la fabrication de la confiserie ont été arrêtées pour satisfaire des besoins plus urgents. Les conserveries de légumes, de fruits et de viande ont dû réduire, elles aussi, leur production.

Dans l'ensemble, les industries agricoles de la zone, exception faite pour les fabriques de pâtes alimentaires et les levureries, seraient capables de travailler les matières premières nécessaires à l'alimentation de la population, si celles-ci étaient livrées en quantités suffisantes.

### - III -

#### Le problème de la production agricole

Avant la guerre et notamment en 1938, époque à laquelle fut observé le maximum de la production agricole, les ressources totales de la zone ne couvraient que partiellement les besoins alimentaires de la population. Il a été calculé qu'elles correspondaient à 2.240 calories-jour alors que l'on admet généralement que 2.800 à 3.000 calories sont indispensables (fruits, légumes et produits de basse-cour exclus).

Un courant normal d'importations alimentait la zone en sucre, pommes de terre et farine produits dans les régions situées au nord et à l'est en 1945. Lors de la prise en charge de la zone, l'administration française trouve une agriculture totalement désorganisée :

Le Comité de l'Agriculture de Berlin fixait, ainsi, les surfaces totales, occupées, par les récoltes 1945

comparativement à celles de 1938 :

Zone française	: 75,1%
Zone soviétique	: 77,2%
Zone britannique	: 86,8%
Zone américaine	: 91,6%

Entre ces deux dates, les terres labourables de la zone avaient regressé de 256.000 hectares, soit 17,7% et la totalité de la production agricole ne représentait plus qu'une ressource journalière de 1.180 calories-jour, soit 53,7% de celle d'avant-guerre.

Il est donc indispensable d'augmenter, coûte que coûte, les ressources vivrières et l'objectif, que s'est immédiatement assigné le Commandement du Chef Français en Allemagne, fut de rétablir, dans les moindres délais, le potentiel de la production agricole d'avant-guerre.

Le relèvement de cette production, et plus spécialement l'extension et l'amélioration du rendement de certaines cultures, intéressait également les autorités de la zone à un second titre : celui de l'équilibre de la balance commerciale.

C'est ainsi que, dans les plans de production ci-dessous étudiés, nous pouvons constater certaines préférences en faveur, par exemple, des cultures de houblon et de tabac plutôt que des céréales, la récolte de feuilles d'un hectare de tabac permettant de solder les prévisions de tonnages de blé récoltés sur une surface de douze hectares.

C'est également par l'exploitation de ses vins, de ses fruits et de ses bois que la zone a estimé pouvoir se procurer, sans influencer défavorablement, sa balance commerciale, l'achat, soit dans les autres zones, soit avec l'étranger, de vivres essentiels (céréales panifiables, sucre, pommes de terre, légumes secs qui lui étaient nécessaires).

#### Besoins alimentaires de la population

Pour définir les limites de l'effort à réaliser, il convient de mettre en parallèle les besoins des 6.600.000 habitants (Secteur français de Berlin et zone) et les ressources agricoles probables de la Zone.

Par suite de la volonté du Gouvernement Français de relever le niveau alimentaire de la population allemande

et de la tendance actuelle des Alliés anglo-américains, il est certain que la base de 1.550 calories, retenue jusqu'ici, sera augmentée. Déjà, dans les accords de New-York sur la fusion des zones anglaises et américaines, le montant de 1.800 calories a été indiqué comme prochain objectif, tout en reconnaissant que, pour l'immédiat, il n'était pas possible d'aller au-delà de 1.550 calories. Ultérieurement, il pourra même être question d'atteindre le niveau de 2.000 calories.

Il peut donc être retenu pour l'établissement du plan de production agricole, pour la campagne agricole 1947-1948, c'est-à-dire la campagne de consommation 1948-1949, une ration moyenne idéale de 1.800 calories, pour le consommateur normal.

#### Rationnement individuel sur la Base de 1.800 calories

DENREES	Calories	Rations	Rations journalières	
	aux	mensuelles	Grammes	Calories
	100 grs.			
Pain.....	243	10.500	350	857
"Nahrmittel".....	350	1.350	45	157
Pommes de terre..	68	21.000	700	476
Sucre.....	400	600	20	80
Matières grasses..	720	600	20	144
Viande.....	160	750	25	40
Fromage 20%.....	300	200	6,7	20
Poisson.....	70	250	8,3	6
Légumes secs.....	350	200	6,7	23

#### Besoins annuels sur la Base de 1.800 calories

Céréales panifiables.....	901.700 T.
Pommes de terre.....	1.683.500 T.
Sucre.....	63.900 T.
Lait.....	4.550.000 Hl.
Matières grasses.....	52.900 T.
Fromage.....	15.000 T.
Viande.....	107.600 T.
Légumes secs.....	16.000 T.
Poisson frais.....	19.800 T.

Définition de la politique de production agricole

Nous avons vu qu'au point de vue agriculture, la zone française est déficitaire. En 1938, elle fournissait environ les 2/3 des besoins alimentaires de ses habitants. L'effort de reconstitution du potentiel agricole a dû, d'abord, porter sur la production végétale. Cet effort doit se poursuivre théoriquement jusqu'en 1950.

Quant à la production animale, sa reconstitution est envisagée au cours des campagnes 1951-1952.

Les services français ont établi un plan de production en tenant compte des principes directeurs suivants :

1°) développer les cultures donnant à l'hectare le plus grand nombre de calories ;

(Ce premier point imposait, compte tenu des limites techniques, l'extension des cultures de betteraves sucrières, des pommes de terre et maraîchères produisant 10 millions de calories à l'hectare, de préférence à celles des céréales qui n'en produisent que quatre millions et des prairies qui n'en fournissent que 1 à 1 1/2.)

2°) maintenir le minimum nécessaire à l'équilibre des éléments constitutifs de la ration ;

3°) intensifier les cultures apportant les devises utilisées pour le règlement des importations ainsi que nous l'avons déjà indiqué plus haut ;

4°) prévoir, pour les campagnes 1950-1951, 1951-1952, le rétablissement des effectifs animaux à leur niveau de 1938, en application des directives données par le Conseil de Contrôle de Berlin.

Plan de production 1946-1947

Le plan de production retenu pour 1946-1947 correspondait au 1er échelon de la reconstitution du potentiel de la production agricole de la zone française d'occupation. Il tendait à rétablir les surfaces cultivées en 1938-1939 puisqu'il prévoyait la réalisation de :

- 24 -

93% des surfaces observées à cette date, en céréales et betteraves à sucre ;

95% des surfaces observées à cette date, en pommes de terre, tout en orientant la production puisqu'il porte sur les surfaces :

- en légumes secs à 285 %,
- en oléagineux à 325% de celles de 1938.

L'effort tracé n'a pas été intégralement atteint par suite de difficultés de tous ordres :

- climatiques : hiver long et rigoureux ;
- moyens de production : insuffisance notoire de semences et plants de qualité destinés au renouvellement d'un matériel dégénéré, ou mis tardivement à la disposition des agriculteurs (importation de terre de Hollande et Tchécoslovaquie) - (insuffisance d'engrais et d'amendements calcaires).

/pommes de

#### Plan de production 1947-1948

En 1947-1948, le problème primordial ne sera plus constitué par l'accroissement des surfaces en cultures, ni par l'orientation de la production - quoique la solution actuelle doive recevoir quelques perfectionnements - mais au contraire par l'élévation des rendements à l'hectare des cultures vivrières. Cecidévient l'objectif fondamental.

En effet, il est manifeste qu'il ne peut plus être envisagé qu'une extension minime des terres labourables, par récupération des surfaces incultivées par faits de guerre ou provenant de défrichements ou déboisements. Les superficies totales labourées prévues dépassent déjà, pour l'ensemble de la Z.F.O., celles de 1938.

Aussi les principales préoccupations des autorités de zone résident-elles en la réunion des moyens de production indispensables pour la campagne 1947-1948 (en effet, une élévation du rendement unitaire est, à bien des points de vue, plus souhaitable pour le ravitaillement général qu'une variation équivalente des surfaces).

Production végétale

Les possibilités de production des denrées vivrières ressortent du tableau suivant :

	Besoins	Frein-	Semences	Besoins	Production	Moyenne
ENRIES	Humains: Animaux:	tes	(1)	globaux:	1945	1946
	1.800 c:	(4)			1945	1938/44
	T.	T.	T.	T.	T.	T.
érales:						
mifiab:	901.700	100.000	30.050	104.000	1135.750	538.500
de Ter.	1683.500	900.000	155.000	500.000	3238.500	2380.000
vere	63.900	"	"	63.900	16.000	29.000
égumes						
secs...	15.000	"	320	2.400	17.72	"
éagi-	22.900	"	"	"	"	"
aux,...	(2)					
soit:						
ains	68.700	"	3435	160	72.300	11.400

- (1) calculées sur les surfaces maxima possibles (voir tableau suivant).
- (2) huile. Les 30.000 autres tonnes étant fournies en beurre.
- (3) chiffres de 1938.
- (4) 3% céréales - 6% pommes de terre.

Le problème posé : porter la production agricole à un niveau se rapprochant des besoins, se révèle techniquement réalisable par :

- l'augmentation des surfaces prévues pour chaque culture vivrière ;
- le relèvement des rendements unitaires.

A - Surfaces nécessaires : pour la production correspondant à 1.800 calories-jour, compte-tenu des rendements normaux

actuels (céréales 14 Qx 5 - pommes de terre 12 T. - sucre 3 T. 750 - légumes secs 8 Qx - oléagineux 8 Qx).

Nature des cultures	Superficies nécessaires	Surfaces maximales possibles en 1947-1948
Céréales panifiables.....	783.250	509.000
Pommes de terre.....	270.000	242.500
Sucre.....	18.000	13.100
Légumes secs.....	22.000	11.200
Oléagineux.....	90.140	19.700
Totaux.....	1.183.390	795.500
Déficit.....	387.890	

Importance de l'effort à réaliser pour atteindre les superficies maximales possibles pour 1947-1948.

Nature des cultures	Référence	Récolte 1945	Récolte 1946	Plan 1946/1947	Plan 1947/1948
Céréales panifiables	528.800	386.950	401.350	492.650	509.000
Pommes de terre	245.900	171.800	167.750	234.250	242.500
Sucre	13.550	5.300	8.800	12.600	13.100
Légumes secs	2.080	2.000	5.200	8.250	11.200
Oléagineux	6.625	14.100	12.460	19.700	19.700
Total (ha.)	796.955	580.150	595.560	767.450	795.500
% par rapport à 1938	100	72,8	72,3	96,3	99,8

Compte-tenu, d'une part, de l'expérience qui montre que, pratiquement, les importations de céréales sont les moins chères et les plus sûres, d'autre part, du déséquilibre de la ration qui est nettement insuffisante en matières grasses et azotées, la production agricole doit être orientée dans le sens suivant par rapport à 1946-1947 :

- accroissement modéré des surfaces en céréales;
- accentuation de l'effort sur les cultures fondamentales (maximum de calories à l'ha.) : pommes de terre, betteraves sucrières et cultures maraîchères;

- intensification des cultures oléagineuses partout où ces cultures se révèlent d'un rendement intéressant;

- intensification des cultures fourragères assurant un meilleur entretien du cheptel et permettant le maintien, dans toute la mesure du possible, de la production laitière.

B - Relèvement des rendements : Si l'utilisation rationnelle du sol, presque réalisée en 1946-1947, ne permet pas de procurer l'augmentation attendue de la production, le relèvement des rendements reste techniquement accessible dans les limites suivantes :

Rendements en Qx à l'hectare					
DENR EES	Moyenne 1934/1938	Moyenne 1939/43	en 1945	en 1946	en 1947 (prévisions)
Céréales panifiables	19	18	14	15	12
Pommes de terre	154	147	139	120	110
Sucre	43,4	44	39,5	34,5	17,4
Oléagineux	14	13	8	8	5

La comparaison des différentes colonnes, montre l'effondrement progressif des rendements, danger dont nous sommes de plus en plus menacés si les conditions générales d'exploitation restent les mêmes.

Dès 1947-1948, par contre, on peut estimer que par une amélioration dans la fourniture des moyens de production notamment :

- par une large utilisation des engrains, des semences améliorées, des produits de défense contre les ennemis des cultures ;

- complétées par une politique agricole permettant d'aider efficacement les producteurs satisfaisant à leurs impositions (attributions supplémentaires d'engrais, d'aliments du bétail, de bons matières bois, fer, textiles, cuirs, etc...);

- 28 -

Les productions suivantes pourraient être espérées :

DENREES	Production	Production possible 1947-1948			Déficit par rapport aux besoins globaux 1.800 c.
		Rendements actuels	Rendements possibles "B"	col. A	
	1946	Rendements moyenne 1945/46			
	T.	"A"	T. (1)	T. (2)	
		T.			
Céréales panifiab.	617.600	14,5	738.050	18	916.200 397.700 219.550
P. de ter.	2.050.000	130	3.152.500	150	3.637.500 86.000 "
Sucre	29.000	325	57.500	375	66.500 6.400 "
Légumes secs	5.500	8	9.000	15	16.800 8.700 900
Oléagineux (huile)	3.500	7	4.200	12	7.500 18.700 15.400

(1) si tous les moyens de production sont fournis.

(2) établi en tenant compte des quantités disponibles pour l'alimentation humaine après prélevement des semences, des besoins animaux minima et de la freinte.

La réduction du déficit de la production agricole est donc facteur de la mise à la disposition des agriculteurs de moyens de production qui leur sont nécessaires.

En raison des mesures d'exécution des réparations, la zone a dû restituer des chevaux, des bovins qui, dans une certaine mesure, handicapent les agriculteurs.

En ce qui concerne les engrains, le déficit serait important :

Prévisionnellement, il ne sera réparti que :

- 65% des engrains azotés nécessaires,
- 10% des engrains phosphatés,
- 27% des engrains potassiques.

Les azotés sont produits dans diverses usines de notre zone. Faute de devises, il ne peut être importé de nitrate naturel. Les phosphates proviennent, soit des importations en provenance de Tunisie, soit de pyrites italiens qui se traitent dans le Palatinat (usine de broyage et de transformation à Ludwigshaffnen).

Les potasses sont importées d'Alsace. L'équipement de l'usine de Mülheim (en face de Mulhouse) permettrait de doubler sa production et de couvrir, dans l'avenir, environ la moitié des besoins de la zone.

Quant à l'outillage et au matériel agricole, la zone produit des machines de récolte, voire des tracteurs, mais pour tout le reste de l'outillage, elle doit faire appel aux fabrications des autres zones et en particulier, de celles occupées par les Américains.

#### Production animale

Nous avons vu précédemment que l'ensemble des aliments azotés (viande, fromage, poisson) représente 3,6% des 1.800 calories journalières. C'est un minimum au-dessous duquel il serait dangereux de descendre. Or, il n'est pas possible de faire appel en plus forte proportion aux dernières denrées. Les 15.000 tonnes de fromage correspondent au plafond des possibilités industrielles de la zone ; par ailleurs, les importations de poisson restent toujours aléatoires. Force nous est donc de satisfaire, par nos propres ressources, aux 107.600 tonnes de besoins en viande.

Le bilan des productions animales reste fonction des variations d'effectifs qui pourront être constatées en 1947-1948, de l'amélioration de l'état sanitaire, de la qualité des reproducteurs utilisés et de l'alimentation des différentes catégories d'animaux. Toutefois, prévisionnellement, il peut être arrêté comme suit :

- 30 -

Bilan des productions animales

D E N R E E S	B E S O I N S		Ressources prévues pour 1948
	Humains	Animaux	
<u>Viande</u>	107.600 T.		
Gros bovins.....			40.000 T.
Veaux.....			6.000 T.
Porcs (y compris pour parts réservataires).....			59.700 T.
Agneaux			2.200 T.
			-----
Lait (a).....	4.110.000 H.	1.325.000 Hl	5. 435.000 H.
Matières grasses.....	30.000 T.	"	27.415 T.
Fromage.....	15.000	"	15.000 T.

Total de la production laitière : 12.800.000 Hl.

(a) Lait entier dont 1.850.000 hl. de lait standard.

Modalités d'exécution du plan et contrôle de cette exécution

Les plans de production donnent lieu à établissement et notification des impositions de culture calculées en superficies et concernant les produits ci-dessous :

Céréales pénifiables - blé, seigle, mûteuil, orge, maïs,  
 Betteraves à sucre,  
 Pommes de terre,  
 Oléagineux,  
 Légumes secs,  
 Cultures maraîchères de plein champ,  
 Plantes textiles,  
 Tabac,  
 Houblon.

Dans chaque Pays ou Province, les surfaces correspondant aux impositions sont réparties entre les Cercles par le Ministre responsable de l'Agriculture entre les Communes par le Chef du "Landwirtschaftsamt" et, dans chaque commune, entre les exploitants par le Maire avec le concours de professionnels qualifiés groupés en Conseils Consultatifs.

Le Maire responsable de la mise en culture des impositions dans sa commune doit assurer la répartition entre les exploitants des moyens de travail et de production (main-d'œuvre, attelages, machines, semences, engrains, etc...) correspondant aux surfaces et aux quantités assignées.

En outre, il organise l'entr'aide entre agriculteurs et facilite l'utilisation en commun dans l'intérêt général des moyens de travail et de production.

Des sanctions peuvent être infligées <sup>soit</sup> à la requête des services français, soit à celle des services allemands.

Ces sanctions peuvent frapper :

les Maires, les agriculteurs ou les communes considérés comme responsables collectivement.

A signaler, qu'en vue de la sauvegarde de la production agricole, l'article 7 de la loi n° 45 du Conseil de contrôle du 20 février 1947 motive les principes de l'ordonnance allemande de 23.3.31 et 20 janvier 1943.

Celle-ci visait à faire contrôler la mise en culture des exploitations agricoles. A cet égard, les mesures suivantes pouvaient être prises :

- Inviter la personne qui a un titre sur cette terre à l'exploiter d'une manière conforme aux moyennes indiquées ci-dessus;

- Prescrire la surveillance de l'exploitation par un inspecteur;

- Prescrire que ce domaine sera exploité par un administrateur fiduciaire;

- Ordonner à la personne qui a un titre sur cette terre de la donner à bail, en tout ou en partie, à un cultivateur qualifié.

L'exploitation forestière en zone française d'occupation

La forêt est une des richesses de l'Allemagne.

Elle s'étend sur six millions d'hectares en zone russe, trois millions en zone américaine, quinze cent mille en zone anglaise et seize cent mille en zone française représentant 32% de la superficie de cette dernière.

Cette forêt est constituée d'environ 60% de résineux et 40% de feuillus, dont 25% de hêtres, et 15% de chênes et autres espèces (proportion inverse de celle de la France).

L'Allemand a le culte de la forêt. Sa littérature et sa musique l'ont chantée.

Le peuple allemand lui est attaché sentimentalement et psychologiquement, ce qui rend d'autant plus difficile l'exécution des plans d'exploitation au titre des Réparations.

Avant la guerre, la forêt était soumise en Allemagne à une réglementation méthodique et à un contrôle administratif très poussé.

Les besoins de la guerre et le plan d'industrialisation mis en œuvre par Goering avait déjà entraîné une exploitation intensive.

Personnel forestier.-

L'exploitation occupait alors environ 60.000 forestiers, cadres administratifs compris, ce personnel était hiérarchisé et avait fait l'objet d'une sélection très poussée et d'une formation professionnelle très soignée. Les conditions de vie du forestier allemand étaient remarquables et le maintenaient à un niveau social très élevé.

L'épuration de cette corporation fut sévèrement conduite et le personnel d'encadrement réduit à 40% environ de ses anciens effectifs.

A l'heure actuelle, 50.000 hommes travaillent en forêt; 30.000 à l'abattage; 15.000 dans les douze ou treize cents scieries bien équipées de la zone et 5.000 constituent le personnel d'encadrement.

- 33 -

Travail d'exploitation.-

Les services techniques estiment que l'accroissement moyen est de l'ordre annuellement de 4 m<sup>3</sup> par hectare, ce qui donne une possibilité normale d'exploitation d'environ 5.000.000 m<sup>3</sup> de mètres cubes, compte-tenu des besoins de chauffage locaux.

6.000.000 de m<sup>3</sup> sur pied, ont été accordés à la France au titre des réparations.

Plus de 3.000.000 sont actuellement exploités, sous le contrôle des services des Eaux-et-Forêts de Strasbourg. Cette exploitation occupe environ 6.000 bûcherons répartis dans 120 à 130 entreprises. Le tableau ci-dessous donne la situation des exploitations au 1er janvier 1948.

Situation des exploitations au 1er janvier 1948

	Exploitations françaises	Etranger
	Privées	Régie
Quantités totales vendues	4.153.524 Mc	1.629.462 Mc. 1.842.780 Mc
Quantités exploitées	2.120.726 Mc	1.233.392 Mc.
Quantités expédiées en France	1.300.552 Mc	588.830 Mc.
(*) - (3) Quantités abattues ou débardées restant à expédier	820.174 Mc	644.562 Mc.
Quantités restant sur pied	2.032.798 Mc	396.070 Mc.

Il convient de donner quelques indications sur les conditions d'exploitation au titre des programmes français de réparation.

Le bûcheron allemand, malgré des conditions de travail difficiles, - manque de vêtements, de chaussures, de nourriture - conserve, dans l'ensemble un bon rendement d'environ 80% de celui d'avant guerre.

Par contre, les services forestiers français ont éprouvé beaucoup de difficultés avec la main-d'œuvre qui leur a été envoyée de France. Une sélection a été opérée et le personnel mal recruté, de mauvaise qualité et de rendement insuffisant a été évincé.

Situation plus particulière du groupement n° I

de la Régie des Exploitations Forestières

La Régie des exploitations forestières en Allemagne, sous la direction des services français d'Alsace comprend trois groupements :

le G 1 à Titisee (Forêt Noire) qui a été constitué le 1er mai 1946 ;

le G 2 à Waldsee (Wurtemberg) constitué le 1er octobre 1946 ;

le G 3 à Hirschberg (province Rhénane) constitué au printemps 1947.

Le Groupement I comprend quatre groupes installés à Monschweiller (près Villingen), Lenzkirch, Hüfingen et Bonndorf, soit dans un rayon de 70 km environ.

Chacun des groupes comprend quatre chantiers d'exploitation pendant la campagne d'été, de 55 à 60 ouvriers, auxquels s'ajoutent les cadres et cantiniers.

L'effectif total a été de 1.400 personnes ; actuellement, par suite de l'arrêt des exploitations, il n'est plus que de 300 environ. Les bûcherons ont été renvoyés en France

- 35 -

ou se sont rembauchés en zone dans des entreprises privées. Ils seront, pour un certain nombre d'entre eux, sélectionnés d'ailleurs par le rendement, repris au printemps 1948, lors de la remise en route des travaux.

Au cours de l'hiver sont effectués le débardage des bois et leurs transports en gare en vue de l'expédition sur la France.

Le P.C. à Titisee est organisé ainsi :

un inspecteur des Eaux-et-Forêts, chef de groupement ;  
un inspecteur adjoint ;  
sept chefs de service (personnel, comptabilité, commercial, transports, matériel, ravitaillement, santé).

Une bonne partie des cadres a été conservée au cours de la mauvaise saison portant de 12 à 33% environ la proportion de ces cadres, afin de répartir avec tous les éléments déjà "rodés" au printemps prochain sur la base de 500 à 600 bûcherons.

Travaux effectués en 1947 dans le pays de Bade

=====

- exploitation de 450.000 m<sup>3</sup> environ ;
- débardage, transport et expédition de 50.000 m<sup>3</sup> environ ;
- vente de produits façonnés sur coupe de 300.000 m<sup>3</sup> environ ;
- reste à transporter de l'ordre de 70.000 m<sup>3</sup> ;
- reste à vendre environ 30.000 m<sup>3</sup>.

Ces produits sont de natures diverses : grumes à sciages, potesux de ligne, bois de mine, bois de papierie (pour la pâte à papier) et chauffage. Ce dernier seul, dont le transport est dans intérêt, est vendu sur place, tous les autres produits partant en France pour satisfaire des besoins prioritaires : S.N.C.F., Houillères du Nord, Centre et Midi, M.R.U., Armement, etc..

- 36 -

## Nature de la main-d'œuvre employée.

Uniquement française. A l'origine, recrutement excessivement médiocre et nécessité d'éliminer progressivement les mauvais éléments. On est arrivé à une sélection convenable des bûcherons, et le rendement moyen par homme et par jour atteint 3,5 à 4,1 m<sup>3</sup>, compte-tenu des journées d'intempéries. L'exploitation est donc au point.

## Recrutement des cadres

Offices forestiers, à la tête des groupements, brigades forestières, dans les groupes, comme conseillers techniques, gardes forestiers dans les chantiers comme agents techniques;

anciens militaires (officiers et sous-officiers) dégagés des cadres le plus souvent comme chefs de groupes et de services, de même comme employés.

quelques-uns cependant sont venus directement de la vie civile (industrie ou commerce). Ce sont souvent de très bons éléments dans leur partie, car ils ont apporté avec eux les habitudes de leurs anciennes professions.

## Quelques prix de revient

Ils sont établis, toutes charges comprises, amortissement de matériel, etc.. pour le troisième trimestre 1947 - exploitation 300 francs mètre cube -

Débardage et transport : 453 francs M3  
- en gare -

## Les difficultés essentielles

• - pénurie de wagons : demandes satisfaites ces dernières semaines à 10% à peine (décembre 1947)

.../

b - mauvaise répartition des rares wagons reçus : il en arrive jusqu'à quatorze ensemble sur une gare, à charger dans la journée et de 10 à 12 jours il n'y a plus rien. Il faudrait les répartir dans les diverses gares d'une même ligne.

c - nature des wagons : peu de wagons longs d'où nécessité de scier les grumes en gare, à la demande. Les wagons fournis ont souvent des planchers courts et ne peuvent être chargés à pleine capacité pour des raisons de sécurité. Le client paie pour un tonnage minimum, dont il ne reçoit souvent que la moitié.

d - freinage de la rotation des wagons dans les gares de triage allemandes : les wagons chargés de bois sont poussés vigoureusement sur les rampes de triage, tellement vigoureusement qu'il s'en suit des tamponnements brutaux et des déplacements de chargements qu'il faut donc refaire (sécurité). Les wagons sont immobilisés pendant ce temps et c'est autant de bois qui ne sort pas d'Allemagne.

e - circonstances atmosphériques inhérentes à l'hiver : le travail est difficile dès que la neige atteint une certaine épaisseur cachant les grumes, et les souches sur les coupes et rendant la circulation malaisée. Le rendement s'en ressent gravement et les accidents du travail, augmentent, d'où frais, élevés pour l'entreprise.

### Projets

Exploiter 350 à 400.000 M<sup>3</sup> en 1948.

Achever le débardage et la vidange des coupes de 1947 dans le courant et au printemps.

Assurer le transport des bois de France par voie ferrée dans la limite des possibilités.

Quant au reste, utiliser la route au maximum, grâce au nouveau pont de Brisach qui devrait être praticable aux camions de gros tonnage prochainement.

Lors de notre visite des livraisons avaient déjà été effectuées par camions grumes, sur l'Alsace (potasses d'Alsace, Mine Théodore 2.500 m<sup>3</sup>).

- 38 -

C\_O\_N\_C\_L\_U\_S\_I\_O\_N\_S

Quel jugement peut-on porter sur la politique économique du Gouvernement militaire dans le domaine agricole ?

Un effort intense de production a été réalisé dans ce domaine.

Avant la guerre, la zone française ne produisait que les 2/3 des ressources vivrières essentielles nécessaires à la couverture des besoins de sa population.

En 1945, lors de la prise en charge des territoires par l'autorité française, l'agriculture était dans un état de totale désorganisation : près de 20% des terres labourées en 1938 avaient été abandonnées, la production ne représentait guère plus de 50% de celle d'avant-guerre.

Il en résultait donc un énorme déficit alimentaire qu'il fallait à tout prix combler.

Ce fut la tâche la plus urgente que s'assigna le commandement militaire.

Les fonctionnaires des services techniques français, malgré leur petit nombre au stade d'exécution et l'importance de l'œuvre à entreprendre, ont obtenu d'excellents résultats, grâce à leur valeur professionnelle éprouvée, à leurs qualités d'administrateurs, aux méthodes employées dans un esprit très réaliste, et aussi, il faut le dire, en raison de la discipline et du travail des populations occupées.

Depuis leur entrée dans la zone, celle-ci n'a connue aucune heure de grève provoquée par des difficultés de ravitaillement, alors que les zones soumises à l'autorité américaine et anglaise ont été pour cette même raison, le théâtre de conflits répétés et aigus.

Or, si ces derniers territoires sont plus industriels et plus peuplés que ceux qui nous ont été dévolus, ils sont également beaucoup plus riches au point de vue agricole.

Notre gestion se solde par une réussite certaine.

La politique économique générale, définie et poursuivie par le Gouvernement militaire, nous paraît, toutefois, appeler sinon certaines réserves, du moins certaines observations.

L'Administration Française a eu, semble-t-il, comme préoccupation dominante, la recherche de l'équilibre de sa "balance commerciale".

N'y-a-t-il pas quelque chose d'artificiel à vouloir atteindre un tel objectif sur un territoire dont le découpage est lui-même aussi artificiel ?

L'occupation, au surplus, se prolongera-t-elle bien longtemps dans sa forme présente ?

La recherche d'un tel équilibre peut entraîner certaines conséquences, à notre avis, inopportunes. N'est-on pas en droit, par exemple, de redouter que le maintien et l'extension de la culture de la vigne, quand bien même elle serait économiquement très intéressante pour la zone, ne consolide dans l'avenir pour nos vignobles alsaciens une concurrence redoutable ?

A-t-on procédé, par ailleurs, à toutes les récupérations souhaitables de cheptel, de matériel agricole, d'équipement industriel ?

A-t-on repris aux Allemands une part suffisante du butin dont ils nous avaient spolié ?

Malgré l'intérêt que pourrait présenter l'équilibre du budget de la zone, et au risque de réduire son potentiel agricole et industriel, n'aurions-nous pas eu intérêt à récupérer notamment davantage de chevaux, de bovins, de matériel de minoterie et de laiterie ?

Il est incontestable que des récupérations massives ont été opérées aux premiers jours de notre occupation et que les agraver risquait de réduire à la famine des populations déjà par trop sous-alimentées. Nous avons vu, en effet, que le taux calorifique moyen servi à la population ne dépassait pas 1.550 unités, soit approximativement la moitié des rations d'avant-guerre.

- 40 -

Par contre, ne convenait-il pas, pour contribuer au développement de notre production agricole, de remettre en état les mines de potasses de Milheim ?

Nos mines domaniales de potasses d'Alsace n'auraient-elles pas eu intérêt à coopérer à cette remise en activité ?

A-t-on suffisamment cherché à faciliter certaines participations françaises Outre-Rhin, participations qui nous donneraient d'assez solides garanties au point de vue économique ?

D'une manière générale s'est-on efforcé, autant qu'en aurait pu le faire, de développer les relations économiques entre la zone et la France ?

Dans le domaine agricole, il convient de savoir gré à l'administration française de la zone d'avoir incité les producteurs allemands à nous acheter des semences, des animaux reproducteurs (- étalons ardennais et percherons, taureaux montbéliard et Schwitz. Aurait-on pu faire davantage ?

En contre-partie, les exportateurs français ont-ils toujours signé la qualité de leurs produits autant qu'ils auraient dû le faire pour être assurés de conserver leurs nouvelles positions commerciales ?

Nous croyons devoir signaler, en outre, que des savants Allemands et, en particulier, des spécialistes de la recherche agronomique repliés dans notre zone, ont manifesté le désir d'établir des contacts plus étroits avec leurs collègues français, voire même de venir travailler dans nos laboratoires. Jusqu'ici les autorités françaises n'auraient pas accédé à leurs demandes.

Il semble cependant souhaitable qu'il leur soit répondu favorablement. Les Américains et les Russes n'ont pas manqué de faire appel à ces techniciens et pour des raisons beaucoup plus contestables.

A un autre point de vue, nous pensons, d'après les informations recueillies sur place, que certains bons éléments de la population agricole badoise pourraient nous fournir une main-d'œuvre agricole d'appoint, dont nous avons le plus urgent besoin.

.. /

- 41 -

Il est certain que ces agriculteurs pourraient constituer une source d'immigration dont l'assimilation serait facile et rapide.

C'est, à notre sens, de ce côté qu'il faudrait agir sans tarder, beaucoup plus que vers les camps de "personnes déplacées", dont les bons éléments sont depuis longtemps engagés et malheureusement dans d'autres pays que le nôtre.

Pour conclure, nous estimons qu'une grande œuvre française a été accomplie dans le domaine de l'agriculture par des administrateurs à la valeur desquels nous devons rendre hommage. Cette œuvre fait honneur à notre Pays.

Que donnera l'organisation de l'Allemagne future ?

En tout état de cause, il faudra, nous semble-t-il, revenir à l'ancienne division territoriale allemande.

N'est-ce pas en effet, la seule chance que les puissances occidentales conservent de voir les Etats de l'Ouest Allemand s'associer dans un Fédéralisme qui correspondrait autant à leurs aspirations profondes qu'à notre propre intérêt national ?

La solution de nombreux problèmes aussi bien politiques qu'économiques en serait facilitée et, en ce qui le concerne, celui de la production agricole ne pourrait qu'y gagner.

AL.

**CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

PARIS, LE

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE**

Présidence de M. Dulin, président

Séance du mercredi 25 février 1948

La séance est ouverte à 15 heures 10.

Présents : MM. Jules BOYER, BRETTE, Charles BRUNE, CHAMPEIX, CHOCHOY, DADU, Léon DAVID, DULIN, de FELICE, Robert GRAVIER, HENRY, JAYR, LAURENTI, LE COINT, LE GOFF, LE SASSIER-BOISAUNE, de MONTALEMBERT, Baptiste RONDEL, SAINT-CYR, SEMPE, René SIMARD, TOGNARD, Mme VIGIER.

Excusé ; M. CARDIN.

Absents : MM. BELLON, Jean BENE, LEMOINE, LE TERRIER, Charles MOREL, PRIMET.

**Ordre du jour**

I - Audition de délégations des Fédérations Nationales des producteurs de lait, des coopératives laitières et des Syndicats d'utilisateurs et transformateurs laitiers sur le problème du lait.

.../...

## II - Nomination de rapporteurs :

- a) sur la proposition de loi (n° 113, année 1948), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la pêche fluviale ;
- b) sur la proposition de résolution (n° 106, année 1948) de M. SIROT, tendant à modifier le décret n° 48-78 du 13 janvier 1948, relatif au classement hiérarchique des emplois permanents de l'Etat.

## Compte-rendu

M. DULIN, président, souhaite la bienvenue aux délégations des Fédérations de producteurs, des coopératives et des transformateurs laitiers.

Il rappelle que la Commission de l'Agriculture, avant d'ouvrir un débat public sur le problème laitier, a décidé de s'entourer de l'avis des organismes professionnels intéressés.

M. Dulin a étudié, au cours de la guerre, l'effort réalisé par la Grande-Bretagne en matière de production et de distribution laitière, il souhaiterait qu'un tel effort soit réalisé dans notre pays.

Le Président donne la parole à M. Biset, président de la Fédération nationale des producteurs laitiers.

M. BISET remercie le Président et les membres de la Commission de l'attention qu'ils portent au problème laitier.

Il rappelle, en premier lieu, que ce problème est mal posé.

Dans le calcul du prix de revient du lait, il convient, selon lui, de tenir compte du fait que le progrès technique n'a pas encore pénétré ce domaine de la production agricole. D'autre part, l'application des lois sociales a créé des frais supplémentaires que l'on ne retrouve pas

dans les autres produits. C'est ce qui explique la nécessité d'user, pour le lait, d'un coefficient plus élevé que pour les autres produits.

La production du lait, du fait de la sujétion qu'elle impose à la main-d'œuvre, est celle à laquelle il est le plus délicat et le plus difficile d'adapter les lois sociales et les lois du travail. Le lait exige un travail de la semaine et du dimanche, la production de la viande ne connaît aucune de ces exigences. Le lait assujettit, la viande libère.

M. BISET rappelle ensuite que la production laitière était de :

160 millions d'hectolitres en 1934 et de 133 millions seulement en 1939.

La comparaison avec 1939 n'est donc pas solide.

On a laissé croire à l'opinion qu'elle aurait du pain, du lait et un logement à bon marché. Le résultat est clair aujourd'hui. Nous manquons de pain, de lait et d'habitations.

Il faut tenir compte des réalités, poursuit M.Biset, Lorsqu'un producteur ne retire pas de profit d'une production, il a tendance soit à abandonner cette production, soit à la maintenir en soustrayant le produit au secteur contrôlé.

Pour le lait, le prix à la production est insuffisant. Il l'était déjà en 1939, Il l'a été pendant l'occupation, il l'est encore davantage depuis la libération.

En 1946, la Conférence des prix et des salaires avait demandé que le prix du litre de lait soit fixé à 11 francs.

Le Gouvernement s'est arrêté à 9 francs.

En 1947, il était à 17 francs. M. Ramadier, alors Président du Conseil, a reconnu que ce prix était insuffisant. Il a ajouté que les paysans n'étaient pas assez chargés d'impôts et qu'il était, par suite, normal qu'ils en supportent indirectement les conséquences.

Depuis lors, sont intervenues des hausses importantes sur les salaires, les machines agricoles, etc. Ces hausses ont élevé très sensiblement le coût de production du lait.

M. BISET demande aux Commissaires de l'aider dans la tâche difficile qui lui incombe actuellement. Il s'efforce de calmer le mécontentement justifié des producteurs, mais il craint de ne plus pouvoir y parvenir longtemps.

Il faut réaliser la modernisation de la production laitière qui a été retardée jusqu'ici. C'est à cette seule condition que le prix de revient du lait pourra être réduit.

Il est inquiétant de constater que la production laitière est en régression dans les régions de grande culture. Elle tend à devenir le monopole des régions de petites et moyennes exploitations.

M. Biset précise que, si les producteurs de l'Ouest ne sont pas tous d'accord pour demander une augmentation des prix, cela tient à ce qu'ils soustraient une grande partie de leur production à la collecte.

Ils opèrent ainsi une péréquation avec le lait vendu à des prix nettement plus élevés.

Un décret vient de paraître au Journal Officiel fixant les modalités d'établissement du prix du lait en fonction du prix de revient. Il est à craindre, poursuit M. Biset, que, d'ici le 1er septembre, les producteurs ne se contentent du prix actuel. Leur revendication est légitime. C'est en France que la production laitière est le plus mal payée.

Cette production a subi une atteinte du fait de la guerre dans tous les pays du monde, l'Argentine exceptée.

Il y a, à l'heure actuelle, une pénurie mondiale de matières grasses. Il convient de ne pas oublier que la vache est le meilleur transformateur de produits du sol en aliments gras. Il convient, également, de souligner la supériorité alimentaire du lait sur la viande. Il serait regrettable qu'une solution aux problèmes du Ravitaillement soit trouvée dans une production accrue de la viande.

En concluant, M. Biset insiste sur la sujétion permanente que constitue, pour la fermière, la production laitière. Il voudrait que cette production soit suffisamment rentable pour procurer une compensation à cet effort pénible.

- 5 -

M. LE PRESIDENT donne ensuite la parole à M. Deleau Lasnier, président de la Fédération des Coopératives laitières.

M. DELEAU LASNIER précise, tout d'abord, que la position des coopératives laitières n'est pas différente de celle exprimée par M. Biset.

Il veut, ~~en premier lieu~~, revenir sur l'exemple anglais cité par M. Dulin. Il estime que cet effort a pu être réalisé grâce à la politique des prix pratiquée en Grande-Bretagne. La distribution du lait en bouteille, par exemple, a été tenté en France mais son développement a été stoppé par la politique du lait bon marché.

Quant à l'équipement des fermes, M. Deleau Lasnier estime qu'il a déjà été amélioré au cours des dernières années mais qu'un gros effort reste à faire : effort de propreté dans la traite et dans le filtrage du lait; effort dans le domaine du refroidissement du lait après la traite.

Quant au problème coopératif, il est lié :

- 1<sup>o</sup>) au prix du lait à la production ;
- 2<sup>o</sup>) à la marge de transformation qui est accordée et qui cause un grave détriment au consommateur.

Lorsque notre organisme, poursuit-il, revendique auprès du Gouvernement une légitime augmentation de cette marge, il se heurte toujours à la même réponse : "Nous reconnaissons le bien-fondé de vos revendications, mais la politique de stabilisation des prix, actuellement suivie par le Gouvernement ne lui permet pas de vous donner satisfaction".

En ce qui concerne la caséine, il rappelle l'incohérence des arrêtés de prix qui se sont succédés.

Pour la margarine, l'orateur précise que les Coopératives laitières ont attaqué, devant le Conseil d'Etat, le décret du 11 août 1947 autorisant l'incorporation, dans ce produit, de colorants et essences.

M. Deleau Lasnier insiste ensuite sur la question des attributions trop parcimonieuses de monnaie-matière et de véhicules qui sont loin de satisfaire les besoins exprimés.

.../...

En matière de financement, les coopératives ont à faire face à de grosses difficultés. En application de la loi du 14 août 1947, les subventions de l'Etat ne sont plus octroyées en capital mais en annuités.

D'autre part, le blocage des billets de 5.000 francs a provoqué des difficultés de trésorerie à un grand nombre de coopératives et a, parfois, provoqué un retard dans la paye du lait.

M. Deleau Lasnier souhaite, en terminant, un rapide déblocage de ces billets.

M. MACARIE, représentant de la Fédération des transformateurs laitiers prend, à son tour, la parole.

Il précise, d'abord, que le transformateur est un intermédiaire heureux ou malheureux entre producteurs et consommateurs.

De nombreuses personnalités, voyageant à l'étranger, poursuit-il, reviennent "gonflés à bloc", car on leur a montré ce qu'il y avait de mieux. Quant aux Français, ils ont l'habitude d'inventer les choses et d'aller en chercher l'application à l'étranger. Ceci pour des raisons financières.

M. MACARIE n'a pas vu, quant à lui, de grandes nouveautés à l'étranger. Si nous sommes inférieurs, poursuit-il, cela vient des moyens inférieurs dont nous disposons. Depuis 1939, on a fait une politique de l'adulte, au lieu de faire une politique de l'enfant, une politique de la viande au lieu de faire une politique du lait.

Néanmoins, les progrès réalisés, depuis la guerre, par les industries transformatrices sont indéniables.

En 1939, les quantités de lait pasteurisé étaient de 25.000 tonnes.

Aujourd'hui, elles sont de 2 millions et demi de tonnes.

M. Macarie insiste sur la situation financière de ces entreprises qui ont perdu, pour la plupart, la totalité de leur capital et qui se trouvent à découvert

dans les banques pour deux ou trois fois le montant de ce capital.

Il convient, poursuit-il, de faire entendre au Gouvernement que le manque de politique laitière a assez duré. On a déjà réduit de 50 % la production laitière. L'heure est venue de pratiquer une politique tendant à accroître parallèlement la quantité et la qualité du lait et ce n'est qu'en augmentant la quantité que la qualité pourra être améliorée.

M. LE PRESIDENT demande à ses collègues s'ils désirent obtenir de la délégation des précisions complémentaires.

M. BOYER estime que la production laitière ne pourra être accrue que si on la considère comme prioritaire. Le problème est de faire baisser le prix de revient du lait en augmentant la production, par des importations massives d'aliments du bétail et par l'attribution d'engrais aux producteurs.

M. DADU, répondant à M. Biset, ne croit pas que son département (la Manche) se livre, plus que d'autres, au marché parallèle.

M. BRUNE estime qu'il faut retenir plus spécialement deux points :

- 1°) la nécessité d'augmenter la production et d'améliorer la qualité du lait ;
- 2°) les moyens à employer pour y parvenir :
  - politique du juste prix,
  - progrès techniques à réaliser.

M. LE COENT estime que l'on n'a rien fait pour favoriser la production de lait.

Les attributions d'engrais, d'aliments concentrés sont trop faibles. Le prix de revient est trop élevé. Il admet, avec M. Boyer, qu'il faut donner une priorité à la production laitière.

M. SAINT-CYR se demande s'il convient de discuter de ce problème dans l'absolu ou compte tenu des circonstances présentes et de la politique de stabilisation

des prix poursuivie par le Gouvernement.

Il a toujours lutté personnellement contre le préjugé du lait bon marché qui a provoqué un effondrement de la production et de la qualité de ce produit.

Il reconnaît qu'il est nécessaire d'augmenter le prix du lait, mais il se demande s'il est possible et souhaitable de remettre en ordre ces prix dans les circonstances actuelles. Il ne pense pas que les producteurs de lait puissent obtenir immédiatement satisfaction.

M. HENRY estime que "l'on ne peut rien contre les cerveaux estropiés mais que l'on peut tout contre la matière". Il craint que la génération qui monte ne paie cher les erreurs commises en matière de politique du lait, comme en d'autres domaines.

Il rappelle que les bêtes sont transformatrices mais qu'elles ne transforment que ce qu'on leur donne. Il demande un effort de production des engrains et notamment des potasses.

M. BRUNE pense, quant à lui, que la question du lait est étroitement liée à l'avenir de la race.

Le devoir de la Commission, poursuit-il, est de procéder à une étude sérieuse qui permette de fixer les principes d'une politique de production et d'amélioration de la qualité du lait.

C'est sur un plan technique que doit se placer la Commission de l'Agriculture, conclut M. Brune.

M. TOGNARD estime que le prix de la viande est l'ennemi numéro 1 de la production laitière. La pénurie de main-d'œuvre constitue également un obstacle essentiel à tout effort de production.

M. de FELICE voit un remède au problème de la main-d'œuvre dans l'établissement d'étables coopératives avec personnel de roulement.

M. LE PRESIDENT demande à M. Biset :

1°) si le décret du 24 février relatif à l'établissement du prix du lait donne satisfaction aux

producteurs ;

2°), si la Fédération des producteurs est partisan d'un prix régional ;

3°) s'il ne serait pas possible de financer une partie du prix du lait à la production par un système de subvention par la Sécurité Sociale.

Le Président rappelle, en outre, qu'il a déjà souligné, à la tribune du Conseil de la République, les inconvénients résultant, pour les coopératives, du blocage des billets de 5.000 francs.

M. de MONTALEMBERT voudrait que, en matière de prélèvement, des assouplissements soient prévus en faveur des producteurs qui ont fait un effort d'amélioration de la production.

M. BISET trouve réconfortantes les opinions exprimées par les Commissaires et l'unanimité qui se dégage du sein de la Commission pour constater que le problème est grave et urgent.

Il estime que la solution doit être immédiate et non à échéance.

Le décret du 14 février 1948 représente quelque chose de sérieux mais ne peut être apprécié que dans une économie stabilisée. La réponse à la question de M. Dulin dépendra donc de l'arrêté d'application du décret qui doit paraître incessamment. En résumé, il estime que le principe posé est bon, mais il attend son application pour se prononcer.

Il admet le système des prix régionaux, qui ne doit jouer que pour le lait de consommation.

Sur la suggestion de M. Dulin, relative à un financement par la Sécurité Sociale, M. Biset apporte des réserves. Il préférerait que l'on réduise les cotisations à la Sécurité Sociale plutôt que de voir subventionner le lait à la production. Il ne se rallie donc à cette suggestion qu'en dernier ressort.

#### Tourteaux - Aliments concentrés.

Il craint que ces produits n'arrivent trop tard. Ils sont, d'autre part, au coefficient 25 à 30 par rap-

- 10 -

port à 1939, ce qui est beaucoup trop cher.

Les aliments composés offrent, d'ailleurs, peu de garantie.

M. BISET regrette que des tourteaux se trouvant à Dakar n'aient pu être acheminés vers la France en raison de l'opposition du consortium de distribution.

#### Engrais

M. BISET souhaite une coordination des efforts techniques en matière de politique des engrais.

En réponse à M. Dadu, M. Biset précise que de nombreux fermiers sont opposés à une revalorisation du prix du lait pour deux raisons :

- 1°) qu'ils préfèrent vendre le lait au marché parallèle à un prix supérieur à la taxe ;
- 2°) que le fermage est calculé en fonction du prix du lait taxé.

Ce faisant, ils opèrent une double péréquation sur le prix lui-même et sur le fermage.

#### Prix de revient

M. BISET estime que la diminution du prix de revient doit être cherchée dans l'augmentation du rendement.

Le prix de 25 francs le litre de lait, qui avait été demandé par les Producteurs de lait, avait été déterminé avant la hausse des prix du mois de janvier. Aujourd'hui, ce prix ne correspond plus au coût de revient.

En s'opposant à cette légitime revendication, le Gouvernement freine l'effort de production.

#### Main-d'œuvre

M. BISET craint que le problème se trouve résolu, mais dans le sens de la réduction de la production, car de nombreux vachers ont été licenciés par leurs patrons au cours des dernières semaines.

.../...

Etables -coopératives

M. BISET en est partisan mais il estime qu'elles ne seront viables que le jour où une étable de trente vaches constituera un équilibre économique.

Pour le moment, leur rentabilité est loin d'être assurée, il ne peut donc en être question.

Il rappelle ensuite que la production de lait est passée de 160 millions d'hectolitres en 1939 à 100 millions d'hectolitres en 1947, ce qui constitue une diminution sérieuse de la recette brute des producteurs laitiers.

M. Biset estime, en concluant, que la révalorisation du prix du lait doit s'intégrer dans une politique de baisse des prix.

M. BRUNE a cru comprendre que M. Biset envisageait de réduire la teneur du lait en matière grasse. Il est personnellement tout-à-fait opposé à cette solution, car le lait constitue un tout.

M. BISET est entièrement d'accord avec M. Brune mais rappelle que, en face de la position du Gouvernement, il est nécessaire de trouver une solution.

Quant à la modification de la teneur du lait en matière grasse, M. Biset rappelle que tous les hommes de science n'y sont pas également hostiles.

M. LE PRESIDENT remercie M. Biset et les membres de la délégation des intéressantes précisions qu'ils ont données à la Commission.

M. BRUNE est nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 106, année 1948) de M. Sérot, tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret n° 48-78 du 13 janvier 1948, relatif au reclassement hiérarchique des emplois permanents de l'Etat.

A 18 heures 30, la séance est levée.

Le Président :

*Le Président*